



Rapport financier

RAPPORT FINANCIER

Compte de résultats consolidé

État consolidé du résultat global

État consolidé de la situation financière

État consolidé des flux de trésorerie

État consolidé des variations des capitaux propres

Déclaration des personnes responsables

Notes aux états financiers consolidés

1. Méthodes comptables significatives

- 1.1 Base de présentation
- 1.2 Estimations comptables et hypothèses importantes
- 1.3 Déclaration de conformité
- 1.4 Principes de consolidation
- 1.5 Autres méthodes comptables significatives

2. Information sectorielle

- 2.1 Secteurs opérationnels
- 2.2 Information géographique

3. Chiffre d'affaires et marge brute

- 3.1. Chiffre d'affaires

4. Autres produits et charges d'exploitation

5. Services et biens divers

6. Avantages du personnel

7. Résultat financier net

8. Impôts sur le résultat

- 8.1 Impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultats
- 8.2 Effets fiscaux comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

9. Goodwill

10. Immobilisations incorporelles

11. Immobilisations corporelles

12. Participations dans des entreprises associées

13. Participations dans des coentreprises (joint-ventures)

14. Actifs financiers

- 14.1 Actifs non courants
- 14.2 Actifs courants

15. Regroupements d'entreprises

16. Actifs détenus en vue de la vente, cessions de filiales et activités non poursuivies

- 16.1 Actifs détenus en vue de la vente
- 16.2 Cessions de filiales
- 16.3 Activités non poursuivies

17. Actifs et passifs d'impôt différé

- 17.1 Valeur nette comptable
- 17.2 Évolution de la valeur nette comptable

18. Stocks

19. Crédits commerciaux et autres créances

- 19.1 Autres créances non courantes
- 19.2 Crédits commerciaux et autres créances courantes

20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

21. Capitaux propres

- 21.1 Gestion du capital
- 21.2 Capital
- 21.3 Actions propres
- 21.4 Dividendes
- 21.5 Structure de l'actionnariat

22. Bénéfice par action

23. Provisions

24. Passifs non courants relatifs aux avantages du personnel

- 24.1 Régimes à cotisations définies à rendement minimal garanti par la loi
- 24.2 Autres avantages postérieurs à l'emploi

25. Passifs productifs d'intérêts

- 25.1 Tableau des échéances et des remboursements
- 25.2 Tableau des échéances des passifs de location
- 25.3 Tableau des échéances des prêts bancaires et autres
- 25.4 Variations des passifs issus des activités de financement

26. Dettes commerciales, passifs relatifs aux avantages du personnel et autres passifs

27. Gestion des risques

- 27.1 Risques liés aux instruments financiers
- 27.2 Autres risques

28. Droits et engagements hors bilan

29. Passifs éventuels et actifs éventuels

30. Dividendes payés et proposés

31. Parties liées

- 31.1 Transactions avec des parties liées hors rémunérations des principaux dirigeants
- 31.2 Rémunérations des principaux dirigeants

32. Événements postérieurs à la date de clôture

33. Honoraires du commissaire

34. Liste des sociétés consolidées

- 34.1 Entreprise
- 34.2 Filiales
- 34.3 Coentreprises
- 34.4 Entreprises associées
- 34.5 Modifications du périmètre de consolidation

35. États financiers abrégés (non consolidés) de la S.A. Colruyt Group, établis selon les normes comptables belges

Définitions

Compte de résultats consolidé

(en millions EUR)	Note	2024/25	2023/24
Chiffre d'affaires	3.	10.963,4	10.844,8
Coût des marchandises vendues	3.	(7.675,9)	(7.614,3)
Marge brute	3.	3.287,5	3.230,4
Autres produits d'exploitation	4.	164,4	188,6
Services et biens divers	5.	(767,3)	(769,7)
Avantages du personnel	6.	(1.786,8)	(1.703,4)
Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants		(412,1)	(423,2)
Autres charges d'exploitation	4.	(39,2)	(52,9)
Résultat d'exploitation (EBIT)		446,4	469,8
Produits financiers	7.	37,1	33,2
Charges financières	7.	(36,6)	(36,2)
Résultat financier net	7.	0,5	(3,0)
Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12.,13.	0,2	709,1
Résultat avant impôts		447,1	1.175,9
Impôts sur le résultat	8.	(112,7)	(104,3)
Résultat de l'exercice des activités poursuivies		334,4	1.071,6
Bénéfice de l'exercice des activités non poursuivies	16.	2,6	(20,9)
Résultat de l'exercice		337,0	1.050,7
Attribuable à :			
Participations ne donnant pas le contrôle		(0,3)	(0,2)
Actionnaires de la société mère		337,3	1.050,9
Bénéfice par action – de base et dilué (en EUR) - des activités poursuivies	22.	2,71	8,50
Bénéfice par action – de base et dilué (en EUR) - des activités non poursuivies	22.	0,02	(0,17)
Bénéfice par action – de base et dilué (en EUR)	22.	2,73	8,33

État consolidé du résultat global

(en millions EUR)	Note	2024/25	2023/24
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		337,0	1.050,7
ÉLÉMENTS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DES FILIALES TOTALEMENT CONSOLIDÉES			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi à long terme, après impôts	8., 24.	12,6	(7,1)
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôts	14.	0,2	(1,0)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		12,8	(8,1)
Éléments qui pourraient être reclassés en résultat net			
Bénéfices/(pertes) résultant de la conversion de devises de filiales étrangères, après impôts		(0,5)	(0,1)
Variation nette de la juste valeur d'instruments financiers dérivés, après impôts	8.	(1,9)	(1,5)
Total des éléments qui pourraient être reclassés en résultat net		(2,4)	(1,6)
Éléments des autres éléments du résultat global des participations prises selon la méthode de mise en équivalence			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi à long terme, après impôts	8.	-	-
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	-
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		-	-
Éléments qui pourraient être reclassés en résultat net			
Bénéfices/(pertes) résultant de la conversion de devises d'opérations étrangères, après impôts		0,3	(0,1)
Variation nette de la juste valeur d'instruments financiers dérivés, après impôts ⁽¹⁾	12., 13.	(0,3)	(63,7)
Total des éléments qui pourraient être reclassés en résultat net		(0,1)	(63,8)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		10,4	(73,5)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		347,4	977,2
Attribuable à :			
Participations ne donnant pas le contrôle		(0,3)	(0,2)
Actionnaires de la société mère		347,7	977,4

(1) Concerne principalement les contrats de swap de taux d'intérêt au sein de la S.A. Virya Energy. La baisse au cours de l'exercice actuel est principalement due à la perte de contrats de swap de taux d'intérêt de Parkwind au sein de la S.A. Virya Energy.

État consolidé de la situation financière

(en millions EUR)	Note	31.03.25	31.03.24
Goodwill	9.	449,2	415,3
Immobilisations incorporelles	10.	423,0	396,2
Immobilisations corporelles	11.	3.123,4	2.951,2
Participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	269,0	260,1
Actifs financiers	14.	27,3	26,8
Actifs d'impôt différé	17.	13,0	16,3
Autres créances	19.	43,0	48,2
Total des actifs non courants		4.347,9	4.114,1
Stocks	18.	776,0	757,8
Créances commerciales	19.	539,8	566,6
Actifs d'impôt exigible		16,5	15,4
Autres créances	19.	92,4	104,0
Actifs financiers	14.	65,3	226,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.	626,8	774,6
Actifs des activités non poursuivies	16.	-	12,5
Total des actifs courants		2.116,8	2.457,1
TOTAL DES ACTIFS		6.464,7	6.571,2
Capital		384,7	379,0
Réserves et résultats reportés		2.787,6	2.794,5
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		3.172,3	3.173,6
Participations ne donnant pas le contrôle		(0,4)	(0,1)
Total des capitaux propres	21.	3.171,9	3.173,4
Provisions	23.	10,2	19,7
Passifs relatifs aux avantages du personnel	24.	71,7	92,7
Passifs d'impôt différé	17.	96,3	92,6
Passifs productifs d'intérêts et autres passifs	25., 26.	755,6	812,6
Total des passifs non courants		933,8	1.017,6
Provisions	23.	0,7	0,4
Passifs productifs d'intérêts	25.	206,9	211,9
Dettes commerciales	26.	1.385,7	1.406,1
Passifs d'impôt exigible		29,8	33,7
Passifs relatifs aux avantages du personnel et autres passifs	26.	735,8	719,0
Passifs liés à des activités non poursuivies	16.	-	8,9
Total des passifs courants		2.359,0	2.380,1
Total des passifs		3.292,8	3.397,7
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		6.464,7	6.571,2

État consolidé des flux de trésorerie

Les montants présentés ci-dessous incluent aussi bien les activités poursuivies que les activités non poursuivies.

(en millions EUR)	Note	2024/25	2023/24
Bénéfice avant impôts		447,1	1.152,7
Ajustements pour :			
Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants		412,1	430,3
Produits financiers et charges financières	7.	(0,5)	3,6
Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence	12., 13.	(0,2)	(709,1)
Moins-values/(plus-values) sur la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	4.	(7,2)	(7,5)
Décote sur l'augmentation de capital réservée au personnel		0,8	2,5
Autres		(4,0)	(3,2)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement et des provisions		848,1	869,2
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		55,1	(2,0)
Diminution/(augmentation) des stocks		(18,3)	16,3
(Diminution)/augmentation des dettes commerciales et autres passifs		(27,2)	80,5
(Diminution)/augmentation des provisions et passifs relatifs aux avantages du personnel		(3,8)	58,2
Dividendes perçus	7.	1,0	584,9
Impôts payés sur le résultat		(116,3)	(91,4)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		738,6	1.515,7
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2., 10., 11.	(478,7)	(433,8)
Regroupements d'entreprises (déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis)	15.	(47,7)	(180,9)
Désinvestissements d'entreprises (déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés)		5,9	86,2
Augmentation de la participation dans le capital des entreprises associées et coentreprises	12., 13.	(15,7)	(1,9)
Remboursements de capital des entreprises associées et coentreprises	12., 13.	0,3	345,0
(Acquisitions)/cessions d'actifs financiers	14.	167,5	(186,8)
(Prêts consentis)/remboursement de prêts consentis		(3,4)	(3,6)
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		14,7	32,9
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(357,0)	(342,9)
Produits de l'émission d'actions	21.	5,7	8,8
Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle		-	(0,4)
Rachat d'actions propres		(176,0)	(93,2)
Nouveaux emprunts	25.	25,5	58,9
Remboursement d'emprunts	25.	(139,3)	(417,5)
Intérêts payés		(21,6)	(23,5)
Intérêts perçus		22,8	14,5
Remboursement des dettes de contrats de location	25.	(76,4)	(69,2)
Dividendes payés	21.	(171,1)	(226,5)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(530,4)	(748,2)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(148,8)	424,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er avril		775,5	352,7
Effet des modifications du périmètre de consolidation		-	(1,8)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 MARS	20., 16.	626,7	775,4

Le résultat avant impôts comprend les activités non poursuivies. Il s'agit de la somme du résultat de l'exercice pour les activités poursuivies (EUR 447,2 millions pour 2024/25 et EUR 1.175,9 millions pour 2023/24) et du résultat de l'exercice pour les activités non poursuivies (EUR -0,1 million pour 2024/25 et EUR -23,3 millions pour 2023/24).

Le poste « Autres » comprend les pertes de valeur et la reprise de pertes de valeur sur les stocks, les créances commerciales et les autres créances.

Les regroupements d'entreprises comprennent principalement les regroupements d'entreprises de Delidis et NRG (voir note 15. *Regroupements d'entreprises*).

État consolidé des variations des capitaux propres

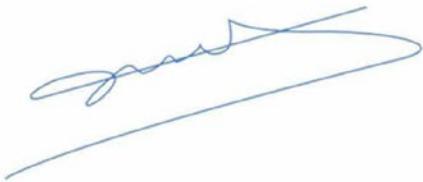
Note	Attribuables aux actionnaires de la société mère										Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Nombre d'actions	Capital	Nombre d'actions propres	Action propres	Réserves de réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi à long terme	Écarts de conversion cumulés	Réserves pour couverture de flux de trésorerie	Réserves pour actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Résultats reportés	Total		
(en millions EUR, sauf nombre d'actions)												
Au 1er avril 2024	127.348,890	379	2.203,368	(83,1)	(16,5)	(2,9)	5,1	3,5	2.888,4	3.173,6	(0,1)	3.173,4
Résultat global de l'exercice	-	-	-	-	12,7	(0,2)	(2,3)	0,2	337,3	347,7	(0,3)	347,4
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	337,3	337,3	(0,3)	337,0
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	-	-	12,7	(0,2)	(2,3)	0,2	-	10,4	-	10,4
Transactions avec les actionnaires	(2.851.032)	5,7	1.414.803	(54,7)	0,7	-	-	-	(300,7)	(349,0)	-	(349,0)
Augmentation de capital	21.	148.968	5,7	-	-	-	-	-	0,8	6,5	-	6,5
Rachat d'actions propres	-	-	4.414.803	(174,8)	-	-	-	-	(0,5)	(175,2)	-	(175,2)
Annulation d'actions propres	21.	(3.000.000)	-	(3.000.000)	120,1	-	-	-	(120,1)	-	-	-
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle au sein des entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-	-	(9,3)	(9,3)	-	(9,3)
Dividendes	21.	-	-	-	-	-	-	-	(171,1)	(171,1)	-	(171,1)
Autres	-	-	-	-	0,7	-	-	-	(0,6)	0,1	-	0,1
Au 31 Mars 2025	124.497,858	384,7	3.618,171	(137,7)	(3,1)	(3,1)	2,8	3,7	2.925,0	3.172,3	(0,4)	3.171,9

	Attribuables aux actionnaires de la société mère											Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres		
					Autres réserves										
	Nombre d'actions	Capital	Nombre d'actions propres	Action propres	Réserves de réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi à long terme	Écarts de conversion de flux de trésorerie	Réserves pour couverture de flux de trésorerie par le biais des autres éléments du résultat global	Résultats reportés	Total						
(en millions EUR, sauf nombre d'actions)															
Au 1er avril 2023	134.077,688	370,2	6.687,980	(238,6)	(7,8)	(2,7)	78,0	4,5	2.306,6	2.510,3	0,1	2.510,5			
Résultat global de l'exercice	-	-	-	-	(7,1)	(0,2)	(65,2)	(1,0)	1.050,9	977,4	(0,2)	977,2			
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	1.050,9	1.050,9	(0,2)	1.050,7			
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	-	-	(7,1)	(0,2)	(65,2)	(1,0)	-	(73,5)	-	(73,5)			
Transactions avec les actionnaires	(6.728.798)	8,8	(4.484.612)	155,5	(1,6)	-	(7,8)	-	(469,1)	(314,2)	(0,1)	(314,2)			
Augmentation de capital	271.202	8,8	-	-	-	-	-	-	1,6	10,4	-	10,4			
Rachat d'actions propres	-	-	2.533.995	(93,1)	-	-	-	-	(0,6)	(93,7)	-	(93,7)			
Vente d'actions propres au personnel	-	-	(18.607)	0,9	-	-	-	-	-	0,9	-	0,9			
Annulation d'actions propres	(7.000.000)	-	(7.000.000)	247,8	-	-	-	-	(247,8)	-	-	-			
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle au sein des entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-	-	(8,0)	(8,0)	-	(8,0)			
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	(226,6)	(226,6)	-	(226,6)			
Modifications de la méthode de consolidation	-	-	-	-	(1,6)	-	-	-	1,6	-	-	-			
Autres	-	-	-	-	-	-	(7,8)	-	10,6	2,8	(0,1)	2,7			
Au 31 mars 2024	127.348.890	379,0	2.203.368	(83,1)	(16,5)	(2,9)	5,1	3,5	2.888,4	3.173,6	(0,1)	3.173,4			

Déclaration des personnes responsables

Stefan Goethaert, CEO, et Stefaan Vandamme, CFO, déclarent au nom et pour le compte de la société qu'à leur connaissance :

- les états financiers consolidés pour les exercices 2024/25 et 2023/24, établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards), tels qu'approuvées par l'Union européenne jusqu'au 31 mars 2025, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la S.A. Colruyt Group et des entités comprises dans la consolidation.
- le rapport annuel relatif aux états financiers consolidés donne une image fidèle de l'évolution et des résultats des activités de Colruyt Group, de la situation de la société et des entités comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des risques et incertitudes principaux auxquels Colruyt Group est confronté.



Stefan Goethaert
CEO

Stefaan Vandamme
CFO

Notes aux états financiers consolidés

1. Méthodes comptables significatives

La S.A. Colruyt Group (ci-après dénommée « l'Entreprise ») est établie en Belgique, à Hal, et cotée sur NYSE Euronext Brussels sous le code COLR. Les états financiers consolidés pour l'exercice 2024/25, clôturés au 31 mars 2025, englobent l'Entreprise, ses filiales ainsi que les participations dans les entreprises associées et les coentreprises (ci-après dénommées conjointement « Colruyt Group »).

Colruyt Group est une entreprise familiale qui est devenue, en trois générations, un groupe actif dans le commerce de détail comptant un vaste éventail de formules food et Non-food, en Belgique comme à l'étranger. L'activité principale du groupe est l'exploitation de supermarchés sous la dénomination commerciale « Colruyt Meilleurs Prix ». Colruyt Group opère dans le secteur du commerce de détail avec des formules de magasins ayant chacune leur propre promesse de marque, au travers de magasins classiques et de webshops, principalement en Belgique, au Grand-Duché de Luxembourg et en France, mais le groupe exerce aussi des activités sur le continent africain. En outre, Colruyt Group est actif dans les services alimentaires (foodservice) et le commerce de gros dans le secteur de l'alimentation, et connaît une croissance des activités dans le domaine de la santé et du bien-être, avec notamment des clubs de fitness et en tant que distributeur de médicaments et produits connexes. Le groupe est également actif dans le commerce de détail de vêtements et de vélos. Enfin, le groupe prend directement en charge certains aspects de la technologie, de l'informatique et de la communication, ainsi que la transformation et/ou le conditionnement de la viande, du pain, du café, du fromage et du vin.

Les états financiers consolidés et le rapport annuel du Conseil d'administration, conformément à l'article 3:32 du Code belge des sociétés et des associations, repris dans la section « Corporate governance », pour l'exercice 2024/25 ont été approuvés pour publication le 13 juin 2025 par le Conseil d'administration, sous réserve de l'approbation des états financiers statutaires non consolidés lors de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 24 septembre 2025. Conformément à la législation belge, les états financiers consolidés seront présentés aux actionnaires de Colruyt Group à titre d'information lors de cette même assemblée. Les états financiers consolidés ne font pas l'objet de modifications, exception faite des décisions éventuelles des actionnaires concernant les états financiers statutaires non consolidés qui auraient un effet sur les états financiers consolidés.

1.1 Base de présentation

Les états financiers consolidés sont établis en millions EUR et arrondis à une seule décimale. Il est possible qu'à la suite d'arrondis, le total de certains chiffres dans les tableaux ne corresponde pas aux chiffres des résumés principaux ou entre les différentes notes. Les états financiers consolidés comprennent des chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

Les états financiers consolidés reflètent la situation financière au 31 mars et sont établis sur la base de la méthode du coût historique, à l'exception de certains postes, dont les instruments financiers dérivés, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats, lesquels sont comptabilisés à leur juste valeur. De plus, les passifs nets au titre des régimes belges à cotisations définies à rendement minimal garanti, comptabilisés en tant que régimes à prestations définies, ne sont pas établis non plus sur la base de la méthode du coût historique, mais sont déterminés sur la base de la méthode des unités de crédit projetées (« projected unit credit method »). Colruyt Group a établi les états financiers consolidés sur la base de l'hypothèse qu'il poursuivra ses activités normalement, étant donné qu'il n'existe aucune incertitude significative et qu'il dispose de suffisamment de moyens pour poursuivre ses activités.

Les états financiers consolidés sont établis avant l'affectation du résultat de l'Entreprise telle que proposée à l'Assemblée générale des actionnaires.

Les méthodes comptables significatives exposées ci-après sont appliquées de manière cohérente pour toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés.

1.2 Estimations comptables et hypothèses importantes

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, il incombe à la direction de Colruyt Group de former des jugements et d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. En général, les estimations et les hypothèses y afférentes s'appuient sur les expériences du passé et sur divers autres éléments pouvant être considérés comme raisonnables vu les circonstances. Les résultats effectifs peuvent s'écarte de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées et révisées annuellement. Toute modification d'une estimation est comptabilisée au cours de la période pendant laquelle elle est effectuée, à condition qu'il n'y ait d'incidence que sur cette période. Si la révision a une incidence aussi bien sur la période en cours que sur une ou plusieurs périodes ultérieures, elle est comptabilisée au cours de la période de révision et de la (des) période(s) ultérieure(s) concernée(s).

Les sources d'incertitudes importantes liées aux estimations impliquant un risque d'adaptation significative durant l'exercice suivant sont les suivantes :

Pertes de valeur d'actifs

Chaque année, et de surcroît quand il existe des indications que leur valeur comptable nette peut excéder leur valeur recouvrable, les unités génératrices de trésorerie (groupe) auxquelles sont affectés le goodwill ou des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation. Cette analyse exige que la direction calcule la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, à calculer au moyen d'un taux d'actualisation pertinent (WACC) et un taux de croissance terminal. Pour plus d'informations sur les hypothèses et les sensibilités des valeurs comptables aux hypothèses, nous renvoyons à la note 9. *Goodwill*.

Comptabilisation et évaluation des immobilisations incorporelles développées en interne

Colruyt Group investit dans des programmes de transformation innovants développés en interne et dans l'informatique. Les avantages économiques futurs de ces programmes constituent une condition importante à la comptabilisation des immobilisations incorporelles liées à ces programmes. Ces avantages économiques futurs sont basés sur des estimations de la direction et des responsables des programmes en question qui sont régulièrement validées et discutées. Pour plus d'informations, nous renvoyons à la note 10. *Immobilisations incorporelles*.

Impôts sur le résultat et impôts différés

Les actifs d'impôts différés sont uniquement comptabilisés pour autant qu'il soit probable que des bénéfices futurs seront disponibles et pourront être opposés aux pertes fiscales et crédits d'impôts reportés. Dans ce contexte, le terme futur signifie pour Colruyt Group une période de cinq ans. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture, sur la base des estimations des bénéfices futurs. Pour plus d'informations sur les actifs (et passifs) d'impôts différés non comptabilisés, nous renvoyons à la note 17. *Actifs et passifs d'impôts différés*.

Avantages du personnel – IAS 19

Les obligations liées aux régimes à cotisations définies et les frais annuels sont déterminés chaque année sur la base d'hypothèses actuarielles. Les taux d'actualisation et les chiffres d'inflation sont fixés par la direction au niveau du groupe. Les autres hypothèses (comme les augmentations de salaire futures attendues et les probabilités de départs) sont déterminées au niveau local. Tous les plans relatifs aux avantages du personnel sont évalués chaque année par des actuaires indépendants. Pour de plus amples informations sur les hypothèses et la sensibilité de la valeur comptable des passifs aux hypothèses, nous renvoyons à la note 24. *Passifs non courants relatifs aux avantages du personnel*.

Sources importantes d'hypothèses pour le prochain exercice :

Calcul de la valeur actuelle des passifs de location et détermination de la durée de location de contrats avec options de prolongation

La détermination de la période de location requiert un certain jugement. Les facteurs qui sont pris en compte ont trait à la probabilité que les options de résiliation anticipée ou de prolongation soient exercées. Tous les faits et circonstances pertinents pour l'évaluation de la période de location sont pris en compte. Les périodes de location sont déterminées à l'aide des départements qui ont des connaissances pertinentes en la matière. Sur la base des expériences du passé et compte tenu du fait qu'il est important, d'un point de vue commercial, d'assurer notre présence en un endroit pendant une période prolongée, la période de location est généralement fixée à 9 ans.

Colruyt Group ne peut pas déterminer facilement le taux d'intérêt implicite des contrats de location. C'est pourquoi il utilise le « taux d'emprunt marginal » (ci-après TEM) pour évaluer les passifs de location. Le TEM est le taux d'intérêt que Colruyt Group devrait payer pour emprunter les moyens nécessaires pour obtenir un actif de valeur comparable au droit d'utilisation pendant une période comparable et avec une garantie comparable. Colruyt Group estime le TEM à l'aide de données observables (comme les taux d'intérêt du marché) et de certains paramètres spécifiques à l'entité.

Principes de consolidation

La détermination de savoir si Colruyt Group détient le contrôle, le contrôle conjoint ou une influence notable est basée sur les faits et circonstances spécifiques. Ces conclusions peuvent différer des jugements purement établis sur la base du pourcentage de participation de Colruyt Group.

1.3 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de Colruyt Group sont établis conformément aux normes IFRS, telles qu'élaborées par l'« International Accounting Standards Board (IASB) » et adoptées par l'Union européenne.

A. Nouvelles normes et interprétations appliquées en 2024/25

Les normes (amendées) et améliorations suivantes s'appliquent à Colruyt Group depuis le 1^{er} avril 2024 :

- IAS 1 (Amendement), « Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants»
- IFRS 16 (Amendement), « Contrats de location : passif locatif dans une cession-bail »
- IAS 7 (Amendement), « Tableau des flux de trésorerie » et IFRS 7 (Amendement), « Instruments financiers : informations à fournir – Accords de financement de fournisseurs »

B. Normes et interprétations publiées, mais non encore applicables pour la période 2024/25

Les normes (amendées), interprétations et améliorations publiées suivantes, qui sont pertinentes pour Colruyt Group et qui ne seront d'application qu'après le 31 mars 2025, n'ont pas été appliquées anticipativement par le groupe. Colruyt Group a l'intention d'appliquer ces normes dès qu'elles seront effectives.

- IAS 21 (Amendement), « *Effet des variations des cours des monnaies étrangères : absence de convertibilité* » (date d'entrée en vigueur pour Colruyt Group : le 1^{er} avril 2025).
- Modifications d'IFRS 9, « *Classement et évaluation* » et d'IFRS 7, « *Informations à fournir* » (date d'entrée en vigueur pour Colruyt Group : le 1^{er} avril 2026).
- IFRS 18 (nouvelle norme), « *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* » (date d'entrée en vigueur pour Colruyt Group : le 1^{er} avril 2027).
- IFRS 19 « *Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir* » (date d'entrée en vigueur pour Colruyt Group : le 1^{er} avril 2027).
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « *Contrats d'électricité renouvelable* » (date d'entrée en vigueur pour Colruyt Group : le 1^{er} avril 2026)
- Améliorations aux normes comptables IFRS annuelles – Volume 11.

1.4 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés de Colruyt Group se composent des états financiers de l'Entreprise, de ses filiales après élimination des soldes et transactions intragroupe et des participations de Colruyt Group dans les entités associées et les coentreprises.

A. Méthodes de consolidation

Les filiales sont les entités dans lesquelles Colruyt Group détient le contrôle. Les coentreprises sont les entités sur lesquelles Colruyt Group exerce un contrôle conjoint et selon un accord contractuel, par lequel le groupe a droit aux actifs nets du contrat mais pas aux actifs du contrat, et n'a pas de passifs sous dettes du contrat. Les entreprises associées sont définies comme des entités au sein desquelles Colruyt Group exerce une influence notable sur la gestion financière et opérationnelle, sans avoir toutefois de contrôle ou de contrôle conjoint en tant que tel.

La détermination de savoir si Colruyt Group détient le contrôle, le contrôle conjoint ou une influence notable est basée sur les faits et circonstances spécifiques. Ces conclusions peuvent différer des jugements purement établis sur la base du pourcentage de participation de Colruyt Group.

Dans la plupart des cas, la détermination de la méthode de consolidation est univoque au sein du groupe, étant donné que Colruyt Group détient souvent l'intégralité des actions de ses filiales. La principale évaluation concerne la détermination de la méthode de consolidation des coentreprises et des entreprises associées.

Les coentreprises et les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence, Colruyt Group comptabilisant sa participation dans le résultat de la coentreprise ou de l'entreprise associée dans le compte de résultats. Lorsque la coentreprise ou l'entreprise associée a une période de clôture différente de celle de Colruyt Group, elle est soit ajustée à l'exercice comptable de Colruyt Group à des fins de reporting pour le groupe, soit une différence maximale de trois mois est autorisée, par exemple dans le cas de la S.A. Virya Energy, où le résultat est ajusté pour les transactions significatives entre décembre et mars à des fins de reporting pour le groupe.

Sur la base du concept de matérialité, Colruyt Group n'a pas comptabilisé certaines entreprises, qui n'ont pas une ampleur significative, dans le périmètre de consolidation. Elles ont été comptabilisées sur la base de la méthode du coût historique et sont soumises annuellement à un test de dépréciation. Au total, ces entreprises non consolidées ont un impact non significatif sur les états financiers consolidés de Colruyt Group.

B. Transactions éliminées lors de la consolidation

Les soldes et transactions intragroupe, y compris les résultats non réalisés résultant de transactions intragroupe, sont éliminés lors de l'établissement des états financiers consolidés.

Quand une filiale est vendue à une coentreprise ou à une entreprise associée, Colruyt Group comptabilise l'intégralité du résultat et elle n'est pas éliminée au prorata de la participation de Colruyt Group dans l'entreprise associée ou la coentreprise.

Colruyt Group comptabilise les modifications des capitaux propres de ses coentreprises et de ses entreprises associées qui sont liées à des transactions avec leurs participations minoritaires en tant que modifications des capitaux propres consolidés du groupe.

C. États financiers des sociétés étrangères libellés en devises étrangères

Pour la consolidation de Colruyt Group et de toutes ses filiales, les états financiers des filiales individuelles sont convertis en EUR, la monnaie fonctionnelle de l'Entreprise et la monnaie de présentation du groupe, et ce, selon les modalités suivantes :

- les actifs et passifs, y compris le goodwill et les corrections de la juste valeur au moment de l'acquisition, au taux de clôture de la Banque centrale européenne à la date de clôture ;
- les produits, les charges et les flux de trésorerie au taux de change moyen de la Banque centrale européenne de l'exercice comptable (qui se rapproche du taux de change à la date de la transaction) ;
- les comptes de capitaux propres au taux de change historique.

1.5 Autres méthodes comptables significatives

A. Goodwill

Pour plus d'informations sur les règles de valorisation spécifiques à l'entreprise ayant trait au goodwill et aux pertes de valeur éventuelles, nous renvoyons à la note 1.2. *Estimations comptables et hypothèses importantes* et à la note 9. *Goodwill*

B. Immobilisations incorporelles

Parmi les immobilisations incorporelles, Colruyt Group distingue les immobilisations incorporelles générées en interne, les logiciels, licences et droits similaires achetés à des sources externes, les listes de clients et relations clients acquises et les immobilisations en développement. Les immobilisations en développement (principalement des programmes de transformation) sont reclassées dans les autres catégories quand elles sont prêtes à être mises en service.

Recherche et développement

Colruyt Group investit dans des programmes de transformation innovants développés en interne et dans l'informatique. Les avantages économiques futurs de ces programmes constituent une condition importante à la comptabilisation des immobilisations incorporelles liées à ces programmes. Pour le suivi administratif des frais de développement à activer, Colruyt Group distingue les programmes de transformation substantielle et les investissements informatiques, appelés les programmes de groupe et les programmes de transformation de moindre ampleur. Pour les programmes de transformation de moindre ampleur, une clé de répartition fixe est utilisée pour déterminer les frais à activer.

Les frais des activités de développement dont les résultats sont appliqués à un plan ou un concept dans le but de produire des produits ou des processus nouveaux ou de les améliorer sensiblement sont activés si les conditions suivantes sont respectées :

- la faisabilité technique et commerciale du produit ou du processus est prouvée et le produit ou processus sera commercialisé ou utilisé au sein de l'entreprise ;
- le produit ou le processus générera des avantages économiques futurs ;
- Colruyt Group dispose des ressources techniques et financières et d'autres moyens de manière suffisante afin de mener à bien ce développement et afin de l'utiliser ou de le vendre ; et
- le produit ou le processus est défini de façon détaillée et les dépenses sont identifiables de façon séparée et quantifiables de façon fiable.

Ammortissements

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire à charge du compte de résultats sur la base de la durée d'utilité estimée, et ce, pour autant que cette dernière ne soit pas indéterminée. Les immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an, afin d'évaluer si elles ont subi une perte de valeur. Pour ce qui est des immobilisations incorporelles générées en interne, cette évaluation est réalisée au moins deux fois par an.

Cette distinction se traduit par une durée d'utilité différente par type d'immobilisation incorporelle :

- immobilisations incorporelles générées en interne : 3, 5, 7 ou 10 ans ;
- logiciels, licences et permis d'exploitation achetés à des sources externes : durée déterminée contractuellement ;
- fonds de commerce : durée d'utilité indéterminée ;
- relations clients : entre 5 et 20 ans ;
- autres immobilisations incorporelles : 3 à 5 ou 10 ans.

Le mode d'amortissement et la durée d'utilité sont réexaminés annuellement et sont modifiés si nécessaire.

C. Immobilisations corporelles

Parmi les immobilisations corporelles, Colruyt Group distingue les terrains et immeubles, les installations, machines et outillage, le mobilier et matériel roulant, les droits d'utilisation, et les immobilisations en cours. Les immobilisations en cours (principalement des bâtiments) sont reclassées dans les autres catégories quand elles sont prêtées à être mises en service.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût d'acquisition des immobilisations générées en interne englobe notamment le coût direct des matières premières, les coûts salariaux directs et une part raisonnable des coûts de production indirects qui sont nécessaires afin de transférer l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue. Colruyt Group ne tient pas compte de la valeur résiduelle pour le calcul des amortissements.

Colruyt Group a choisi de présenter les subventions en capital en déduction de la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles. Les subventions sont comptabilisées quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le groupe se conformera aux conditions y afférentes. Les subventions sont comptabilisées en tant que produits sur la durée d'utilité de l'actif à amortir, par le biais d'une réduction de la dotation aux amortissements.

Amortissements

Les amortissements des immobilisations corporelles sont portés au compte de résultats selon la méthode linéaire, sur la base de la durée d'utilité estimée de chaque composant. Les immobilisations corporelles avec une durée d'utilité illimitée ne sont pas amorties, mais testées annuellement afin d'identifier les pertes de valeur.

La durée d'utilité estimée est déterminée comme suit :

- terrains : illimitée ;
- constructions : 20 à 30 ans ;
- établissement immobilier : 9 à 15 ans ;
- installations, machines, outillage, mobilier et matériel roulant : 3 à 20 ans ;
- matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- droits d'utilisation sur actifs : la durée de vie de l'actif ou, si elle est plus courte, la durée de location.

D. Contrats de location

Pour tous les contrats de location avec une période de location de plus d'un an, un « droit d'utilisation » de l'actif sous-jacent (un droit d'utiliser l'actif) et un passif de location correspondant sont comptabilisés à la date à laquelle l'actif loué est mis à disposition pour être utilisé.

Les paiements effectués au titre des contrats de location à courte durée ou au titre des contrats de location à valeur faible sont comptabilisés dans le compte de résultats consolidé sur une base linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Un nombre limité de biens immobiliers que Colruyt Group loue est mis en sous-location à des tiers (les contrats dits de « sous-location »). Quand le droit d'utilisation de ces actifs n'est pas totalement transféré au sous-locataire (ce qui est entre autres le cas quand la durée de location du contrat de sous-location est significativement plus courte que celle du contrat principal), ces contrats de « sous-location » sont considérés comme des contrats de sous-location simple, et les revenus locatifs sont repris au sein des « Autres produits d'exploitation » dans le compte de résultats, et ce, sur une base linéaire sur toute la durée de location.

Les revenus locatifs qui font partie d'un contrat de sous-location financière sont comptabilisés selon la norme IFRS 16, une créance de location étant comptabilisée au sein de l'état consolidé de la situation financière. Les créances de location sont présentées dans l'état consolidé de la situation financière sous les « Autres créances ». Les différences éventuelles entre le droit d'utilisation et la créance de location sont reprises au sein du compte de résultats lors de leur première comptabilisation.

E. Actifs financiers

Classification

Colruyt Group classe ses actifs financiers en plusieurs catégories lors de leur comptabilisation initiale.

La classification de l'actif financier détermine l'évaluation de cet actif financier et détermine également si les produits et les charges sont comptabilisés au sein du compte de résultats ou immédiatement dans les capitaux propres. Les actifs financiers sont classés comme suit :

- les actifs financiers au coût amorti ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« FVOCI ») ;

- Colruyt Group fait le choix irrévocabile d'évaluer par le biais des autres éléments du résultat global les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur. Actuellement, ce choix est fait par Colruyt Group pour des instruments de capitaux propres au vu de l'absence d'intention de vendre ces instruments de capitaux propres à court terme ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (« FVTPL »).

Pertes de crédit attendues

Les actifs financiers sont évalués sur la base des méthodes d'évaluation généralement applicables. À la fin de chaque exercice comptable, Colruyt Group évalue si une provision pour pertes de crédit attendues doit être comptabilisée pour les actifs financiers au coût amorti.

Colruyt Group a identifié deux catégories d'actifs financiers auxquelles s'appliquent les exigences des pertes de crédit attendues : les créances commerciales et les autres créances. Les pertes de crédit attendues sont calculées sur la base d'un modèle fondé sur les pertes attendues, qui représente la moyenne pondérée des pertes de crédit, les risques de défaut de paiement respectifs étant utilisés comme des facteurs de pondération.

Pour la détermination des pertes de crédit attendues, Colruyt Group utilise l'approche simplifiée sur la base d'une matrice de provision, et l'approche générale, dans le cadre de laquelle les pertes de crédit sont déterminées au niveau de la créance individuelle. Le choix dépend du type d'actifs et des caractéristiques du risque lié.

L'approche simplifiée est toujours d'application sur les créances commerciales. Celles-ci ne contiennent quasiment jamais de partie financement notable. Dans l'approche simplifiée, les pertes de crédit sont estimées pour toute la durée des créances. Le calcul des pourcentages de pertes de crédit historiques se fait par type de débiteur présentant des caractéristiques de risque comparables. Outre les pertes de crédit historiques, la matrice de provision appliquée tient aussi compte de facteurs prospectifs et macro-économiques.

L'approche générale s'applique aux autres créances, soit une catégorie de créances d'ampleur limitée ; dans le cadre de cette approche, les pertes de crédit sont déterminées au niveau de la créance individuelle. Pour plus d'informations sur la méthode de calcul utilisée pour déterminer les pertes de crédit attendues au niveau des autres créances, nous renvoyons à la note 27.1.C *Risque de crédit*.

F. Pertes de valeur

Le goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles avec une durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles et corporelles qui ne sont pas encore prêtées à être mises en service sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an (indépendamment de l'existence d'indications de pertes de valeur). Pour ce qui est des immobilisations incorporelles générées en interne, cette évaluation est réalisée au moins deux fois par an.

Pour plus d'informations sur les règles de valorisation spécifiques à l'entreprise ayant trait au goodwill et aux pertes de valeur éventuelles, nous renvoyons à la note 1.2. *Estimations comptables et hypothèses importantes* et à la note 9. *Goodwill*. Pour l'affectation du goodwill, Colruyt Group a défini l'« unité génératrice de trésorerie » comme l'unité opérationnelle à laquelle l'actif peut être affecté de manière univoque. Par unité opérationnelle, Colruyt Group entend une branche d'activité ou une unité d'exploitation.

G. Stocks

Le stock est comptabilisé au coût d'acquisition (ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure). Le coût d'acquisition des stocks est basé sur le principe « First In, First Out » (FIFO) et couvre tous les coûts directs et indirects nécessaires afin de transférer les marchandises dans leur état à la date de clôture, diminués des remises et des rabais obtenus des fournisseurs. Les coûts indirects sont composés des coûts de distribution, couvrant les coûts de manutention dans le centre de distribution et les frais de transport, mais aussi les coûts de mise, qui correspondent aux coûts liés aux collaborateurs des succursales nécessaires pour la mise en rayons des marchandises. Ces coûts respectifs font l'objet d'une actualisation périodique.

Les remises et les interventions que Colruyt Group perçoit des fournisseurs, principalement pour la promotion dans les magasins, de la publicité conjointe, l'introduction de nouveaux produits et des actions de volumes, sont incluses dans le coût d'inventaire et sont reprises au sein du compte de résultats lorsque le produit est vendu, sauf quand il s'agit du remboursement d'un coût spécifique, additionnel et identifiable que Colruyt Group a encouru afin de vendre le produit du fournisseur. Dans ce cas, les remises et interventions sont immédiatement comptabilisées en tant que réduction du coût correspondant. L'estimation de ces remises fournisseur est largement basée sur le chiffre d'affaires réel de la période relatée, mais requiert dans certains cas l'utilisation d'hypothèses et d'estimations en ce qui concerne les niveaux spécifiques d'achat ou de vente.

H. Avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

Il existe plusieurs avantages postérieurs à l'emploi chez Colruyt Group :

• Régimes à cotisations définies à rendement minimal garanti par la loi

En vertu de la loi sur les pensions complémentaires (LPC), les employeurs en Belgique sont obligés de garantir un rendement minimal pour les régimes à cotisations définies sur la durée de la carrière. Pour les cotisations jusqu'au 31 décembre 2015, il s'agissait de 3,25% sur les cotisations patronales et 3,75% sur les contributions des membres du personnel. À la suite de la modification de la loi en

décembre 2015, le taux d'intérêt à garantir à partir du 1er janvier 2016 est variable et se base sur un mécanisme lié au rendement des OLO belges avec un minimum de 1,75% et un maximum de 3,75%.

Compte tenu de ces modifications légales et du fait qu'une position claire a été adoptée en 2016 par les instances régulatrices, et puisque des estimations fiables peuvent être faites pour ces plans de pension, les régimes belges à cotisations définies sont considérés comme des régimes à prestations définies depuis l'exercice 2016/17. Ceux-ci sont évalués, conformément à IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées (« projected unit credit method »).

Nous renvoyons à la note 24. *Passifs non courants relatifs aux avantages du personnel* pour des informations plus détaillées sur les hypothèses actuarielles utilisées par Colruyt Group.

• Autres

Les autres avantages à payer postérieurement à l'emploi englobent notamment les primes de départ à l'occasion de la retraite ou de l'application du « régime de chômage avec complément d'entreprise » (sociétés belges) et les indemnités légales (sociétés françaises et indiennes). Ces contributions sont également comptabilisées comme des régimes à prestations définies.

Les obligations au titre de ces régimes et les coûts y afférents sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées (« projected unit credit method ») à l'aide de calculs actuariels effectués à la fin de chaque exercice comptable. Une adaptation complète des paramètres démographiques sur la base de données de personnel mises à jour est effectuée au moins une fois tous les trois ans. Ces paramètres sont utilisés pendant 3 ans pour l'évaluation actuarielle annuelle. Certains paramètres financiers, comme le taux d'actualisation, sont toutefois adaptés chaque année. Ces obligations, comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière, sont calculées comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie sortants futurs estimés, déterminée sur la base d'un taux d'actualisation à la date de clôture correspondant au rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité, avec une durée résiduelle se rapprochant du terme de ces obligations, minoré de la juste valeur de l'actif des régimes. Les obligations liées au régime de chômage avec complément d'entreprise sont constituées pour la population de travailleurs dont il est suffisamment certain qu'ils bénéficieront du régime de chômage avec complément d'entreprise. Les obligations liées aux régimes à cotisations définies à rendement minimal garanti sont constituées pour l'ensemble des travailleurs de Colruyt Group qui y ont droit.

Participation aux bénéfices

Dans le cadre de la loi du 22 mai 2001 relative à la participation des travailleurs au capital des sociétés et à l'établissement d'une prime bénéficiaire pour les travailleurs, Colruyt Group offre à ses membres du personnel employés en Belgique une participation aux bénéfices sous la forme d'une prime bénéficiaire, qui leur est octroyée en espèces. La participation aux bénéfices est comptabilisée durant l'exercice au cours duquel le bénéfice a été réalisé.

Décotes sur augmentations de capital

Conformément à l'article 7:204 du Code des sociétés et des associations, Colruyt Group offre une décote sur l'augmentation de capital annuelle réservée aux membres du personnel. Cette décote est comptabilisée comme des frais de personnel à charge de la période au cours de laquelle l'augmentation de capital est effectuée.

I. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme suit :

- les passifs financiers évalués au coût amorti ; et
- les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers de Colruyt Group évalués au coût amorti incluent les passifs productifs d'intérêts, les dettes commerciales et autres passifs. Les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, et la charge d'intérêt est comptabilisée selon le taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les passifs financiers de Colruyt Group évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats contiennent les instruments financiers dérivés qui sont conclus par Colruyt Group afin de couvrir son exposition aux risques de change qui découlent de ses activités opérationnelles. Colruyt Group n'effectue pas de transactions spéculatives.

Ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, y compris les frais de transaction éventuels qui sont directement attribuables à ces passifs financiers. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

J. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement évalués à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, ces instruments financiers dérivés sont réévalués à la fin de chaque exercice comptable à la juste valeur. Les instruments financiers dérivés peuvent être classés comme des couvertures de flux de trésorerie, des couvertures de juste valeur ou des couvertures d'investissements nets. Colruyt Group classe ses instruments financiers dérivés comme des couvertures de flux de trésorerie.

À la clôture d'une transaction et en présence d'une couverture effective, Colruyt Group documente la relation entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert, de même que les objectifs et la stratégie en matière de gestion des risques faisant l'objet de la transaction de couverture. Les instruments financiers dérivés sont présentés selon leur caractère courant ou non courant.

La partie effective des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui sont classés comme des couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée comme un élément séparé des capitaux propres, les « Réserves de couverture de flux de trésorerie ».

Le gain ou la perte relatif à la partie non effective ou aux couvertures non effectives est immédiatement comptabilisé au sein du compte de résultats sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ».

K. Chiffre d'affaires

Au sein de Colruyt Group, le chiffre d'affaires est ventilé sur la base des secteurs suivants:

Chiffre d'affaires provenant du secteur « Food »

La vente de biens dans les canaux de vente du commerce de détail, à la caisse ou en ligne, se limite à une seule transaction, c'est-à-dire la vente de biens à la caisse ou en ligne. Il s'agit ici d'une seule obligation de performance et les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés au sein du compte de résultats consolidé lorsque Colruyt Group a transféré à l'acheteur le contrôle des biens. Le prix de transaction est déterminé par un nombre de mécanismes de ristourne, qui sont comptabilisés comme des rémunérations variables et qui sont comptabilisés dans le résultat au moment de la vente des biens. La vente en ligne n'est pas définie comme un canal de vente distinct, vu que la manière dont le chiffre d'affaires est comptabilisé est conforme aux activités de commerce de détail.

Les produits provenant de la vente de biens via le commerce de gros et production sont comptabilisés au moment de la livraison au client ou de l'enlèvement par le client. Afin de déterminer le prix de transaction, Colruyt Group utilise des contrats de collaboration. Si des ristournes sont octroyées au client, elles sont déduites du prix de vente.

Pour certains produits ou services, tels que les cartes téléphoniques et les tickets de parcs d'attractions, Colruyt Group agit comme un intermédiaire. Par conséquent, seule la commission est comptabilisée dans le chiffre d'affaires.

Les produits provenant de la vente de bons-cadeaux et de chèques-cadeaux sont comptabilisés lorsque ceux-ci sont utilisés par les clients.

Chiffre d'affaires provenant du secteur « Santé & Bien-être et Non-food »

La vente de biens dans les canaux de vente du commerce de détail, à la caisse ou en ligne, se limite à une seule transaction, c'est-à-dire la vente de biens à la caisse ou en ligne. Il s'agit ici d'une seule obligation de performance et les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés au sein du compte de résultats consolidé lorsque Colruyt Group a transféré à l'acheteur le contrôle des biens. Le prix de transaction est déterminé par un nombre de mécanismes de ristourne, qui sont comptabilisés comme des rémunérations variables et qui sont comptabilisés dans le résultat au moment de la vente des biens. La vente en ligne n'est pas définie comme un canal de vente distinct, vu que la manière dont le chiffre d'affaires est comptabilisé est conforme aux activités de commerce de détail.

Les produits provenant de la vente de biens via le commerce de gros sont comptabilisés au moment de la livraison au client ou de l'enlèvement par le client. Afin de déterminer le prix de transaction, Colruyt Group utilise des contrats de collaboration. Si des ristournes sont octroyées au client, elles sont déduites du prix de vente.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente d'abonnements est comptabilisé sur une base mensuelle pendant la durée de l'abonnement.

Chiffre d'affaires provenant du secteur « Activités de groupe, Real Estate et Énergie »

Le chiffre d'affaires provenant de ce secteur se rapporte principalement aux produits résultant de la fourniture de solutions d'impression et de gestion de documents et de formations, mais ne représente toutefois pas une partie significative du chiffre d'affaires pour Colruyt Group.

L. Autres produits d'exploitation

Revenus locatifs

Les revenus locatifs générés par des contrats de location ordinaires ou par des contrats de sous-location opérationnelle sont comptabilisés au sein des « Autres produits d'exploitation » sur une base linéaire et répartis sur la durée de location.

Autres produits d'exploitation issus des indemnités reçues

Colruyt Group ne considère pas que les produits issus des services fournis pour le compte de tiers et les produits du recyclage de déchets font partie de ses activités opérationnelles habituelles. Il s'agit principalement des produits ayant trait au nettoyage des bacs de transport et des produits ayant trait à la vente de déchets (principalement du plastique et du carton).

M. Charges

Ristournes reçues des fournisseurs

Les ristournes reçues des fournisseurs sont comptabilisées en déduction des charges.

Lorsque ces ristournes sont perçues spécifiquement à titre de remboursement de frais publicitaires déterminés, elles sont comptabilisées en déduction de ces frais spécifiques. Dans tous les autres cas, elles sont comptabilisées en déduction des coûts des marchandises vendues.

Charges locatives

Les paiements effectués au titre des contrats de location à courte durée ou au titre des contrats de location à valeur faible sont comptabilisés dans le compte de résultats consolidé sur une base linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Avantages du personnel et montants compensatoires

Les avantages du personnel sont présentés nets de montants compensatoires. Par montants compensatoires il faut principalement comprendre les actifs non courants produits au sein de Colruyt Group.

N. Impôts sur le résultat et impôts différés

Ces impôts sont calculés et présentés conformément à la norme IAS 12, « *Impôts sur le résultat* ». L'impôt est comptabilisé au compte de résultats, sauf lorsqu'il se rapporte à un poste qui est comptabilisé directement dans les capitaux propres ou lorsqu'il se rapporte à un regroupement d'entreprises.

Les impôts différés sont calculés selon la « méthode du report variable » sur les différences temporelles entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans l'état consolidé de la situation financière. Un actif d'impôts différé est uniquement comptabilisé pour autant qu'il soit probable que des bénéfices futurs seront disponibles et pourront être opposés aux pertes fiscales et crédits d'impôts reportés. Dans ce contexte, le terme futur signifie pour Colruyt Group une période de cinq ans.

Pour plus d'informations sur la manière dont Colruyt Group applique la réglementation « Pilier 2 », nous renvoyons à la note 17. *Actifs et passifs d'impôts différés*.

2. Information sectorielle

Colruyt Group présente ses secteurs opérationnels conformément à la nature des activités. En plus des secteurs d'activités opérationnels, Colruyt Group fournit également l'information géographique pour les régions dans lesquelles il exerce ses activités.

2.1 Secteurs opérationnels

Ces dernières années, Colruyt Group a adapté sa structure juridique afin de mieux correspondre aux quatre domaines clés de sa stratégie à long terme : « Food », « Santé et Bien-être », « Non-food » et « Énergie ». La société mère, la S.A. Colruyt Group, est au service de l'ensemble de ces domaines de spécialisation, les met en lien en vue de créer et d'exploiter des synergies, assure une gestion optimale et efficace et aide à réaliser les objectifs à long terme du groupe.

Les secteurs opérationnels ont été revus sur cette base :

- Le secteur « Food » comprend différentes enseignes alimentaires et vend directement aux (grands) consommateurs par le biais de ses propres magasins et en ligne (commerce de détail). Par ailleurs, il livre à des entrepreneurs indépendants, des clients professionnels, des grossistes et d'autres entreprises (activités de Commerce de gros, de Foodservice et de Food production).
- Le secteur « Santé & Bien-être et Non-food » se compose des domaines « Santé et Bien-être » et « Non-food » et comprend les activités de Newpharma, Jims, The Fashion Society et Bike Republic.
- Le dernier secteur « Activités de groupe, Real Estate et Énergie » se compose du domaine « Énergie », mais aussi des services de soutien (tels que l'IT, les services techniques, les services numériques, etc.), des services corporate et des services immobiliers. Ces services soutiennent principalement les autres domaines de spécialisation.

Les informations sectorielles ci-après sont donc adaptées sur la base de la révision précitée des secteurs opérationnels. Par conséquent, les chiffres comparatifs concernés ont également été revus.

En tant que Chief Operating Decision Maker (CODM), le CEO suit les performances des différents secteurs.

Le résultat des différents secteurs est évalué sur la base du résultat d'exploitation (EBIT), calculé conformément aux méthodes comptables significatives. Le résultat financier net, les impôts sur le résultat et la quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence ne sont pas suivis par secteur. Aucun actif ou passif n'est présenté par secteur au CODM. Les transactions entre entités légales se font dans des conditions de pleine concurrence.

Le résultat d'exploitation des services de soutien du groupe est alloué aux autres secteurs sur la base des services sollicités. Le secteur « Activités de groupe, Real Estate et Énergie » présente les investissements et les charges d'amortissement des investissements qu'il réalise pour les services aux autres secteurs.

Les domaines « Santé et Bien-être » et « Non-food » sont regroupés au sein du secteur « Santé & Bien-être et Non-food » étant donné qu'ils ne répondent pas aux seuils quantitatifs ou présentent des caractéristiques économiques similaires. Ces deux domaines comprennent des activités de commerce de détail et opèrent principalement en Belgique.

Le domaine « Énergie » comprend uniquement la participation dans la S.A. Virya Energy (prise selon la méthode de mise en équivalence). Ce domaine ne répond pas aux critères d'un secteur opérationnel et est comptabilisé dans le secteur « Activités de groupe, Real Estate et Énergie ».

Vu la nature de ses activités, Colruyt Group n'est pas dépendant d'un nombre restreint de grands clients.

	Food	Santé & Bien-être et Non-food⁽³⁾	Activités de groupe, Real Estate et Énergie	Éliminations	Colruyt Group
(en millions EUR)	2024/25	2024/25	2024/25	2024/25	2024/25
Chiffre d'affaires – externe	10.440,6	499,6	23,2	-	10.963,4
Chiffre d'affaires – interne	3,3	-	5,6	(8,9)	-
Chiffre d'affaires total	10.443,9	499,6	28,8	(8,9)	10.963,4
Charges d'exploitation ⁽¹⁾	(9.920,7)	(460,5)	267,5	8,9	(10.104,8)
Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants	(71,0)	(36,6)	(304,6)	-	(412,1)
Résultat d'exploitation (EBIT)	452,3	2,5	(8,3)	-	446,4
Résultat financier net					0,5
Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence			0,2		0,2
Impôts sur le résultat					(112,7)
Résultat de la période des activités non poursuivies					2,6
Bénéfice de l'exercice					337,0
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles⁽²⁾	47,4	28,1	403,2		478,7

(1) Les charges d'exploitation comprennent à la fois le coût des marchandises vendues et les coûts opérationnels.

(2) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles excluent les acquisitions par regroupements d'entreprises, les droits d'utilisation et la modification de la méthode de consolidation.

(3) L'exercice 2024/25 comprend 10 mois de résultats de The Fashion Society.

	Food ⁽²⁾	Santé & Bien-être et Non-food ⁽³⁾	Activités de groupe, Real Estate et Énergie	Éliminations	Colruyt Group
(en millions EUR)	2023/24	2023/24	2023/24	2023/24	2023/24
Chiffre d'affaires – externe	10.273,0	547,5	24,2	-	10.844,7
Chiffre d'affaires – interne	25,9	-	-	(25,9)	-
Chiffre d'affaires total	10.298,9	547,5	24,2	(25,9)	10.844,7
Charges d'exploitation ⁽¹⁾	(9.700,5)	(506,8)	229,6	25,9	(9.951,7)
Amortissements et pertes de valeur sur actifs non courants	(88,9)	(40,1)	(294,2)	-	(423,2)
Résultat d'exploitation (EBIT)	509,6	0,6	(40,3)	-	469,8
Résultat financier net					(3,0)
Quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence			709,1		709,1
Impôts sur le résultat					(104,3)
Résultat de la période des activités non poursuivies ⁽⁴⁾					(20,9)
Bénéfice de l'exercice					1.050,7
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles⁽⁵⁾	57,1	22,7	352,7		432,6

(1) Les charges d'exploitation comprennent à la fois le coût des marchandises vendues et les coûts opérationnels.

(2) Durant l'exercice 2023/24, 9 mois de résultats de Degrenne Distribution (depuis juillet 2023) et 1 mois de résultats de Comarché (depuis mars 2024) ont été comptabilisés.

(3) Durant l'exercice 2023/24, 15 mois de résultats de Newpharma ont été comptabilisés en raison d'une prolongation de l'exercice.

(4) Voir la note 16 *Actifs détenus en vue de la vente, cessions de filiales et activités non poursuivies* pour obtenir de plus amples informations.

(5) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles excluent les acquisitions par regroupements d'entreprises, les droits d'utilisation et la modification de la méthode de consolidation.

2.2 Information géographique

Étant donné que les clients sont très majoritairement servis depuis leur propre région, l'information géographique est basée sur la localisation de l'Entreprise et de ses filiales. L'information géographique est la contribution à Colruyt Group des différents pays dans lesquels les entités sont situées.

Les principales implantations géographiques sont la Belgique (siège de l'Entreprise et d'une large partie de ses filiales), la France et d'autres pays. Voir la note 34. *Liste des sociétés consolidées* pour connaître l'implantation des entités.

	Belgique		France		Autres		Total	
	2024/25	2023/24	2024/25	2023/24	2024/25	2023/24	2024/25	2023/24
(en millions EUR)								
Chiffre d'affaires	9.861,8	9.802,0	1.014,4	957,6	87,1	85,1	10.963,4	10.844,7
Actifs immobilisés ⁽¹⁾	3.199,4	3.004,0	327,2	332,7	62,9	59,0	3.589,5	3.395,6

(1) Les actifs non courants se composent des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des autres créances (>1 an).

3. Chiffre d'affaires et marge brute

(en millions EUR)	2024/25	2023/24
Chiffre d'affaires	10.963,4	10.844,8
Coût des marchandises vendues	(7.675,9)	(7.614,3)
Marge brute	3.287,5	3.230,4
En % du chiffre d'affaires	30,0%	29,8%

Le chiffre d'affaires a augmenté de 1,1 % pour atteindre près de EUR 11,0 milliards. La consolidation intégrale de Comarché, Degrenne Distribution, Delidis et NRG a eu un impact positif sur l'évolution du chiffre d'affaires. Par ailleurs, l'évolution du chiffre d'affaires est principalement influencée par la plus forte concurrence sur le marché du détail belge, la baisse de l'inflation alimentaire et les conditions météorologiques défavorables durant l'été dernier. La prolongation de l'exercice de Newpharma au cours de l'exercice précédent et le changement d'exercice de The Fashion Society au cours de l'exercice actuel ont également eu un impact négatif. De ce fait, Newpharma

et The Fashion Society sont intégralement consolidées pendant respectivement 12 et 10 mois en 2024/25, contre 15 et 12 mois respectivement en 2023/24.

3.1. Chiffre d'affaires

(en millions EUR)	2024/25	2023/24 ⁽¹⁾
Food	10.440,6	10.273,0
Food retail	8.834,8	8.806,3
Colruyt Belgique et Luxembourg ⁽²⁾	6.951,8	6.943,7
Okay, Bio-Planet et Cru	1.167,8	1.146,2
Colruyt France (incl. DATS 24 France)	715,2	716,4
Commerce de gros ⁽³⁾	1.246,0	1.166,7
Foodservice	332,3	273,2
Food production	27,5	26,9
Santé & Bien-être et Non-food	499,6	547,5
Santé et Bien-être ⁽⁴⁾	234,4	244,0
Produits non alimentaires ⁽⁵⁾	265,2	303,5
Activités de groupe, Real Estate et Énergie	23,2	24,2
Autres	23,2	24,2
Chiffre d'affaires total Colruyt Group	10.963,4	10.844,8

(1) Tel qu'adapté en raison de la révision des secteurs opérationnels. Voir la note 2. *Information sectorielle* pour de plus amples informations sur l'adaptation des informations comparatives.

(2) Comprend le chiffre d'affaires de Comarché, mais ne comprend pas celui de Colex (qui fait partie du Commerce de gros) et la Food production.

(3) Y compris le chiffre d'affaires de Colex. L'exercice 2024/25 comprend 12 mois de résultats de Degrenne Distribution, contre 9 mois seulement (depuis juillet 2023) pour l'exercice 2023/24.

(4) L'exercice 2023/24 comprenait 15 mois de résultats de Newpharma en raison d'une prolongation de l'exercice, contre 12 mois pour l'exercice 2024/25.

(5) L'exercice 2024/25 comprend 10 mois de résultats de The Fashion Society, contre 12 mois pour l'exercice 2023/24.

4. Autres produits et charges d'exploitation

(en millions EUR)	2024/25	2023/24
Loyers et produits locatifs	37,0	26,2
Plus-values sur ventes d'actifs non courants	9,2	8,7
Indemnités reçues	92,3	121,7
Autres	25,9	32,1
Total des autres produits d'exploitation	164,4	188,6

Les indemnités reçues incluent entre autres les produits issus de services fournis pour le compte de tiers et les produits du recyclage de déchets. Il s'agit principalement de produits ayant trait au nettoyage des bacs de transport et à la vente de déchets (principalement du plastique et du carton). Durant l'exercice 2023/24, des services corporate ont été fournis à la S.A. DATS 24, à la S.A. Dreamland et à la S.A. Dreambaby. Ils sont à présent interrompus ou en passe de l'être progressivement.

(en millions EUR)	2024/25	2023/24
Taxes d'exploitation	13,6	17,2
Précompte immobilier	18,6	17,7
Moins-values sur ventes d'actifs non courants	2,0	1,2
Autres	5,1	16,9
Total des autres charges d'exploitation	39,2	52,9

5. Services et biens divers

(en millions EUR)	2024/25	2023/24
Loyers et charges locatives	64,4	52,5
Entretien et réparations	98,8	94,9
Équipements d'utilité publique	66,7	73,3
Charges logistiques	200,2	197,2
Honoraires, informatique et coûts y afférents	197,1	215,1
Charges d'administration, marketing et autres	138,7	134,0
Pertes de valeur sur actifs courants	1,5	2,5
Total des services et biens divers	767,3	769,7

Les loyers et charges locatives comprennent principalement les licences informatiques et la location d'actifs ayant une valeur individuelle limitée.

6. Avantages du personnel

(en millions EUR)	2024/25	2023/24
Charges salariales ⁽¹⁾	1.355,4	1.283,1
Cotisations à la sécurité sociale	286,8	259,6
Personnel temporaire et intérimaire	153,3	136,0
Plans de participation du personnel ⁽²⁾	32,8	33,5
Cotisations aux régimes à cotisations définies à rendement minimal garanti	16,6	14,3
Autres avantages postérieurs à l'emploi	1,3	1,3
Décote sur l'augmentation de capital réservée au personnel	0,8	1,6
Autres frais de personnel	65,0	77,5
Montants compensatoires	(125,2)	(103,5)
Total des avantages du personnel	1.786,8	1.703,4
Effectifs en ETP à la date de clôture	32.418	32.103

(1) Dont la masse salariale belge se chiffre à EUR 1.240,7 millions pour l'exercice 2024/25 (EUR 1.172,1 millions pour l'exercice 2023/24).

(2) Ce poste inclut le coût total des plans de participation aux bénéfices, y compris les cotisations patronales à la sécurité sociale.

Augmentation de capital réservée aux membres du personnel

Chaque année, Colruyt Group offre aux membres du personnel la possibilité de participer à une augmentation annuelle de capital de la société mère Colruyt Group S.A. La réduction accordée sur cette augmentation de capital est conforme à l'article 7:204 du Code des sociétés et des associations. Lors de la dernière augmentation de capital, 1.261 collaborateurs ont souscrit à 148.968 actions, soit un apport en capital de EUR 5,7 millions. La réduction accordée s'élevait à EUR 0,8 million et est comptabilisée en tant qu'avantage du personnel.

	2024/25	2023/24
Nombre d'actions souscrites	148.968	271.202
Réduction accordée par action (en EUR)	5,4	5,8
Total de la réduction accordée (en millions EUR)	0,8	1,6

Autres frais de personnel

Les autres frais de personnel se composent principalement d'assurances du personnel et d'indemnités pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail.

Montants compensatoires

Les avantages du personnel sont présentés nets de montants compensatoires. Par montants compensatoires il faut principalement comprendre les actifs non courants produits au sein de Colruyt Group.

Nombre de membres du personnel

Le nombre de membres du personnel en ÉTP comprend uniquement les membres du personnel sous contrat permanent. Les administrateurs, le personnel intérimaire, le personnel temporaire et les étudiants ne sont donc pas repris dans ce poste.

7. Résultat financier net

(en millions EUR)	2024/25	2023/24
Produits d'intérêts sur les emprunts de clients et autres emprunts	1,4	2,5
Dividendes perçus	1,0	0,6
Produits d'intérêts sur les dépôts bancaires à court terme	22,5	11,7
Produits d'intérêts sur les titres à revenu fixe et les instruments composés à la juste valeur par le biais du résultat net	0,2	0,2
Variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2,4	14,0
Plus-values sur vente de produits financiers	7,9	2,9
Variation de la valeur temps des actifs	0,7	0,4
Gains de change	0,7	0,4
Autres	0,3	0,5
Produits financiers	37,1	33,2
Charges d'intérêts sur les emprunts à court et long terme	17,1	19,6
Variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2,7	3,8
Moins-values sur vente de produits financiers	1,9	0,8
Variation de la valeur temps des passifs	12,1	9,2
Pertes de change	0,7	0,4
Autres	2,1	2,3
Charges financières	36,6	36,2
Résultat financier net	0,5	(3,0)

8. Impôts sur le résultat

8.1 Impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultats

(en millions EUR)	2024/25	2023/24
A) Taux d'imposition effectif		
Résultat avant impôts (sans quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence)	446,9	466,8
Impôts sur le résultat	112,7	104,3
Taux d'imposition effectif	25,2%	22,3%
B) Rapprochement entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition applicable	24,6%	24,6%
Résultat avant impôts (sans quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence)	446,9	466,8
Impôts sur le résultat (sur la base du taux d'imposition applicable)	110,0	114,9
Bénéfices non imposables/dépenses non déductibles	7,3	10,5
Differences permanentes	1,1	1,1
Effet des déductions fiscales	(8,0)	(21,2)
Autres	2,3	(1,0)
Impôts sur le résultat	112,7	104,3
Taux d'imposition effectif	25,2%	22,3%
C) Impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultats		
Impôts dus pour l'exercice	116,6	115,9
Impôts différés	0,7	(6,6)
Corrections d'exercices précédents	(4,6)	(5,0)
Total des impôts sur le résultat	112,7	104,3

Le taux d'imposition applicable est le taux d'imposition moyen pondéré de l'Entreprise et de toutes ses filiales consolidées dans les différentes juridictions.

L'effet des déductions fiscales comprend, entre autres, l'impact de la déduction pour dividendes perçus, la déduction pour pertes fiscales, la déduction pour innovations et l'application de la déduction majorée pour investissements.

8.2 Effets fiscaux comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

Certains effets fiscaux ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultats, mais sont repris dans les autres éléments du résultat global de l'exercice.

(en millions EUR)	2024/25	2023/24
Effets fiscaux sur la réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi à long terme	(4,2)	1,7
Effets fiscaux sur les réserves pour couverture de flux de trésorerie	0,6	0,6
Total des effets fiscaux comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(3,6)	2,2

9. Goodwill

Le goodwill comptabilisé concerne le goodwill généré à la suite de l'acquisition d'entités opérationnelles complètes.

Le goodwill n'est pas amorti mais soumis à un test de dépréciation. Ce test est effectué annuellement au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) conformément aux dispositions de la norme IAS 36. Pour les activités de commerce de détail, Colruyt Group considère le magasin comme une UGT ; pour les autres activités, il considère les branches d'activité ou les entités opérationnelles comme des UGT. Lors du suivi et du test du goodwill, les UGT de commerce de détail sont groupées en fonction de la manière dont les domaines gèrent leurs activités. Le goodwill est suivi par la direction au niveau de ces groupes d'UGT. Il est en outre de règle que ces groupes ne sont pas plus grands que les secteurs opérationnels et comprennent exclusivement des activités au sein d'un seul secteur opérationnel. Le test de dépréciation du goodwill consiste à comparer la valeur recouvrable de chacun de ces groupes d'UGT avec sa valeur comptable, y compris le goodwill, et une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable se base sur la valeur d'utilité. Cette dernière est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de chaque UGT ou groupe d'UGT et est déterminée au moyen des données suivantes :

- flux de trésorerie basé sur les prévisions les plus récentes, y compris une planification détaillée pour le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le planning d'investissement via des dépenses en capital ou une location. Lors de l'établissement des projections de trésorerie, Colruyt Group se base sur des prévisions de croissance et des marges futures déterminées sur la base des chiffres du dernier exercice disponible et de prévisions ;
- une valeur terminale qui est déterminée sur la base d'une extrapolation du flux de trésorerie du dernier exercice des prévisions, influencée par un taux de croissance à long terme. La détermination de la valeur terminale par la méthode des flux de trésorerie actualisés se fait en utilisant le modèle de croissance de Gordon ;
- actualisation des flux de trésorerie attendus à un pourcentage qui est déterminé à l'aide de la formule du coût du capital moyen pondéré (WACC). Colruyt Group détermine le taux d'actualisation en utilisant le « Capital Asset Pricing Model ». Colruyt Group utilise pour ses tests de dépréciation un WACC minimum de 8,0 % ou, si la valeur est plus élevée, un WACC calculé sur la base du « Capital Asset Pricing Model ».

Étant donné l'importance de ces hypothèses dans le calcul de la valeur d'utilité, elles sont suivies de près centralement par le biais de procédures de concertation et de validation. Par ailleurs, des sources d'informations externes sont également utilisées dans la détermination de ces paramètres. Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de la valeur d'utilité pour les UGT ou les groupes d'UGT ayant un goodwill significatif sont présentées dans le tableau suivant :

	Taux d'actualisation utilisé dans le test	% de croissance à long terme		Horizon temporel du business plan	Taux d'actualisation sur la base du Capital Asset Pricing Model		
		31.03.25	31.03.24		31.03.25	31.03.25	31.03.24
Commerce de détail Food Belgique & Luxembourg	8,0%	8,0%	1,0%	1,0%	5 ans	4,2%	7,6%
Santé & Bien-être et Commerce de détail Non-food	8,0%	8,0%	1,0% - 2,0%	1,0% - 2,0%	5 ans	4,2%	7,6%

Pour toutes les UGT ou tous les groupes d'UGT, un même WACC a été calculé sur la base du « Capital Asset Pricing Model ». Le WACC diminue pour atteindre 4,2% (contre 7,6% l'exercice précédent), et ce, à la suite d'une diminution de la dette nette, d'une diminution du ratio Equity to Capital pour Colruyt Group (principalement en raison de la diminution de la prime de risque du marché) et d'une diminution de l'écart de crédit.

Lors de la détermination du taux de croissance à long terme, Colruyt Group tient compte de sources d'informations internes, de l'inflation à long terme, ainsi que de l'évolution et des attentes du marché dans lesquels l'UGT ou le groupe d'UGT est actif.

Les tests de dépréciation ont été effectués en février 2025. À la suite des tests réalisés, aucune perte de valeur n'a été identifiée pour les UGT significatives et la marge était suffisante pour ces UGT. Colruyt Group estime que les hypothèses telles que décrites ci-dessus, utilisées pour le calcul de la valeur d'utilité, fournissent les meilleures estimations de l'évolution future.

Il ressort de différentes analyses de la sensibilité qu'un ajustement potentiel raisonnable de ces hypothèses n'entraînerait pas de perte de valeur.

La répartition du goodwill par groupe d'unités génératrices de trésorerie est la suivante :

(en millions EUR)	31.03.2024	Acquisitions	Pertes de valeur	31.03.25
Commerce de détail Food Belgique & Luxembourg	97,5	6,9	(0,3)	104,1
Commerce de gros Belgique	11,6	3,1	-	14,7
Commerce de gros France	6,4	-	-	6,4
Foodservice	18,3	1,0	-	19,3
Food	133,8	11,0	(0,3)	144,5
Santé & Bien-être	203,3	23,0	-	226,3
Commerce de détail Non-food	69,3	0,2	-	69,5
Santé & Bien-être et Commerce de détail Non-food	272,6	23,2	-	295,9
Autres	8,8	-	-	8,8
Activités de groupe, Real Estate et Énergie	8,8	-	-	8,8
Total	415,3	34,2	(0,3)	449,2

À la suite d'une révision de la structure des secteurs, le tableau relatif à la répartition du goodwill entre les groupes d'unités génératrices de trésorerie a été adapté.

Au cours de l'exercice précédent, « Food Belgique » représentait un montant total de EUR 109,1 millions. À la suite de la révision, ce montant a été scindé durant l'exercice actuel entre Commerce de détail Food Belgique et Luxembourg (EUR 97,5 millions) et Commerce de gros Belgique (EUR 11,6 millions).

À la fin de l'exercice précédent, le « Non-food » s'élevait à EUR 272,6 millions ; lors de cet exercice ce montant a été scindé entre Santé & Bien-être et Commerce de détail Non-food.

Les acquisitions proviennent principalement des regroupements d'entreprises relatifs à NRG (voir la note 15. *Regroupements d'entreprises*).

Les mouvements dans le poste « Goodwill » se présentent comme suit :

(en millions EUR)	Valeur brute comptable 2024/25	Pertes de valeur 2024/25	Valeur nette comptable 2024/25	Valeur brute comptable 2023/24	Pertes de valeur 2023/24	Valeur nette comptable 2023/24
Au 1er avril	450,3	(35,0)	415,3	398,6	(24,2)	374,5
Acquisitions	34,2	(0,3)	33,9	51,9	(11,0)	40,8
Cessions et désaffections	(0,3)	0,3	-	-	-	-
Autres	-	-	-	(0,2)	0,2	-
Au 31 mars	484,1	(34,9)	449,2	450,3	(35,0)	415,3

10. Immobilisations incorporelles

(en millions EUR)	Immobilisations incorporelles développées en interne	Logiciels, licences et permis acquis en externe	Fonds de commerce et relations clients acquis	Autres immobilisations incorporelles	Actifs en cours de développement	Total
Valeur d'acquisition						
Au 1er avril 2024	359,8	100,2	41,1	39,0	147,7	687,8
Acquisitions par regroupements d'entreprises	-	0,1	11,0	3,9	-	15,1
Acquisitions	9,3	4,9	2,1	0,1	60,3	76,6
Cessions et désaffections	(0,5)	(10,1)	-	(0,1)	-	(10,7)
Autre transfert / Autres	70,2	0,5	-	-	(70,4)	0,4
Au 31 mars 2025	438,8	95,7	54,2	43,0	137,7	769,4
Amortissements						
Au 1er avril 2024	(157,1)	(82,1)	(2,5)	(3,3)	-	(244,9)
Amortissements	(48,7)	(9,0)	(3,4)	(2,7)	-	(63,8)
Cessions et désaffections	0,3	9,9	-	0,1	-	10,3
Autres reclassifications/Autres	-	(0,5)	-	-	-	(0,5)
Au 31 mars 2025	(205,5)	(81,7)	(5,9)	(5,8)	-	(298,9)
Pertes de valeur						
Au 1er avril 2024	(16,9)	-	(4,3)	-	(25,5)	(46,7)
Pertes de valeur	(0,1)	-	-	-	(0,7)	(0,9)
Cessions et désaffections	0,1	-	-	-	-	0,1
Au 31 mars 2025	(16,9)	-	(4,3)	-	(26,2)	(47,4)
Valeur nette comptable au 31 mars 2025	216,5	14,0	43,9	37,1	111,5	423,0

(en millions EUR)	Immobilisations incorporelles développées en interne	Logiciels, licences et permis acquis en externe	Fonds de commerce et relations clients acquis	Autres immobilisations incorporelles	Actifs en cours de développement	Total
Valeur d'acquisition						
Au 1er avril 2023	262,6	97,7	7,4	14,0	197,9	579,6
Acquisitions par regroupements d'entreprises	-	0,1	0,8	-	-	0,9
Acquisitions	8,0	5,0	0,3	-	41,0	54,3
Cessions et désaffections	(3,4)	(4,2)	(1,0)	-	-	(8,6)
Autre transfert / Autres	92,7	2,1	33,6	25,0	(91,2)	62,2
Transfert aux actifs des activités non poursuivies ⁽¹⁾	-	(0,6)	-	-	-	(0,6)
Au 31 mars 2024	359,8	100,2	41,1	39,0	147,7	687,8
Amortissements						
Au 1er avril 2023	(121,7)	(77,6)	-	(0,5)	-	(199,8)
Amortissements	(36,5)	(9,7)	(2,5)	(3,2)	-	(51,9)
Cessions et désaffections	0,8	4,1	-	-	-	5,0
Autres reclassifications/Autres	0,3	0,6	-	0,3	-	1,3
Transfert aux actifs des activités non poursuivies ⁽¹⁾	-	0,5	-	-	-	0,5
Au 31 mars 2024	(157,1)	(82,1)	(2,5)	(3,3)	-	(244,9)
Pertes de valeur						
Au 1er avril 2023	(14,5)	(0,1)	(4,3)	-	(20,9)	(39,8)
Pertes de valeur	(4,8)	-	-	-	(4,7)	(9,5)
Cessions et désaffections	2,4	-	-	-	-	2,4
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente ⁽¹⁾	-	0,2	-	-	-	0,2
Au 31 mars 2024	(16,9)	-	(4,3)	-	(25,5)	(46,7)
Valeur nette comptable au 31 mars 2024	185,9	18,2	34,2	35,8	122,2	396,2

(1) Tel qu'adapté en raison des activités non poursuivies. Voir la note 16. *Actifs détenus en vue de la vente, cessions de filiales et activités non poursuivies* pour obtenir de plus amples informations.

Les logiciels, licences et droits similaires achetés à des sources externes qui s'élèvent à EUR 14,0 millions (comparé à EUR 18,2 millions pour l'exercice précédent) incluent principalement l'achat de logiciels destinés à la sécurité informatique. Les logiciels en cours de développement en interne (principalement des programmes de transformation) à la fin de l'exercice s'élèvent à EUR 111,5 millions (comparé à EUR 122,2 millions pour l'exercice précédent). Lors de l'exercice actuel, le groupe a acquis des immobilisations incorporelles pour un montant de EUR 76,6 millions (comparé à EUR 54,3 millions pour l'exercice précédent), dont EUR 69,6 millions développés en interne (comparé à EUR 49,0 millions pour l'exercice précédent).

Les coûts non activés ayant trait à la recherche et au développement s'élèvent à EUR 32,7 millions (EUR 45,8 millions pour l'exercice précédent). Ces coûts se composent aussi bien de marchandises et services achetés à des sources externes que d'allocations de coûts et de transactions internes.

11. Immobilisations corporelles

(en millions EUR)	Terrains et immeubles	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Droits d'utilisation	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur d'acquisition							
Au 1er avril 2024	3.493,3	820,0	552,9	471,3	289,5	112,0	5.738,9
Réévaluation	-	-	-	31,7	-	-	31,7
Acquisitions par regroupements d'entreprises	7,6	1,0	0,4	25,5	8,2	(3,8)	38,9
Acquisitions	128,2	64,0	99,7	42,3	40,1	70,1	444,4
Cessions et désaffections	(23,6)	(22,5)	(41,8)	(2,0)	(39,1)	(0,6)	(129,6)
Autres reclassifications/Autres	(34,5)	21,1	1,2	0,3	78,3	(63,7)	2,6
Au 31 mars 2025	3.570,9	883,6	612,4	569,1	377,0	114,0	6.127,0
Amortissements							
Au 1er avril 2024	(1.572,6)	(551,8)	(381,1)	(151,5)	(112,3)	-	(2.769,3)
Réévaluation	-	-	-	12,3	-	-	12,3
Amortissements	(135,2)	(56,5)	(70,9)	(61,7)	(21,9)	-	(346,1)
Cessions et désaffections	20,8	21,1	40,3	1,9	36,5	-	120,6
Autres reclassifications/Autres	34,0	(0,9)	(0,3)	(0,4)	(36,7)	-	(4,2)
Au 31 mars 2025	(1.652,9)	(588,1)	(412,0)	(199,3)	(134,4)	-	(2.986,7)
Pertes de valeur							
Au 1er avril 2024	(15,8)	(1,1)	-	-	(1,5)	-	(18,4)
Pertes de valeur	(0,7)	(0,3)	(0,1)	-	(0,6)	-	(1,6)
Cessions et désaffections	0,7	0,3	0,1	-	0,6	-	1,7
Autres reclassifications/Autres	0,3	(0,2)	-	-	1,4	-	1,4
Au 31 mars 2025	(15,5)	(1,3)	-	-	(0,1)	-	(16,9)
Valeur nette comptable au 31 mars 2025	1.902,5	294,2	200,4	369,8	242,4	114,0	3.123,4

(en millions EUR)	Terrains et immeubles	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Droits d'utilisation	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur d'acquisition							
Au 1er avril 2023	3.298,2	799,0	590,1	430,9	242,5	147,1	5.507,8
Réévaluation	-	-	-	24,4	-	-	24,4
Acquisitions par regroupements d'entreprises	37,7	2,7	3,2	-	8,7	10,5	62,8
Acquisitions	131,3	46,9	90,6	22,1	58,1	51,5	400,4
Cessions et désaffections	(38,7)	(16,9)	(119,9)	(0,2)	(6,4)	(2,5)	(184,6)
Modification de la méthode de consolidation ⁽¹⁾	(20,6)	(16,1)	(9,6)	-	(11,8)	-	(58,2)
Autres reclassifications/Autres	91,4	7,6	1,0	(6,0)	3,7	(94,6)	3,1
Reclassification en actifs des activités non poursuivies ⁽²⁾	(6,0)	(3,1)	(2,4)	-	(5,5)	-	(17,0)
Au 31 mars 2024	3.493,3	820,0	552,9	471,3	289,5	112,0	5.738,9
Amortissements							
Au 1er avril 2023	(1.479,8)	(519,0)	(435,0)	(127,1)	(110,7)	-	(2.671,6)
Réévaluation	-	-	-	30,7	-	-	30,7
Acquisitions par regroupements d'entreprises	-	(1,4)	-	-	-	-	(1,4)
Amortissements	(137,4)	(60,3)	(63,2)	(57,8)	(18,3)	-	(337,0)
Cessions et désaffections	30,0	15,0	107,4	0,2	3,7	-	156,3
Modification de la méthode de consolidation ⁽¹⁾	13,9	13,1	8,1	-	10,2	-	45,3
Autres reclassifications/Autres	(2,9)	(1,4)	(0,2)	2,5	(0,6)	-	(2,6)
Reclassification en actifs des activités non poursuivies ⁽²⁾	3,7	2,1	1,8	-	3,5	-	11,1
Au 31 mars 2024	(1.572,6)	(551,8)	(381,1)	(151,5)	(112,3)	-	(2.769,3)
Pertes de valeur							
Au 1er avril 2023	(11,0)	(1,2)	(0,2)	-	(3,1)	-	(15,5)
Pertes de valeur	(15,0)	(2,0)	(1,0)	-	(2,5)	-	(20,5)
Cessions et désaffections	2,5	0,8	0,3	-	0,4	-	4,1
Autres reclassifications/Autres	-	-	0,1	-	0,3	-	0,3
Modification de la méthode de consolidation ⁽¹⁾	5,6	0,3	0,3	-	1,2	-	7,3
Reclassification en actifs des activités non poursuivies ⁽²⁾	2,2	1,0	0,4	-	2,1	-	5,8
Au 31 mars 2024	(15,8)	(1,1)	-	-	(1,5)	-	(18,4)
Valeur nette comptable au 31 mars 2024	1.904,9	267,1	171,8	319,8	175,7	112,0	2.951,2

(1) Voir les notes 12, 12. *Participations dans des entreprises associées* et 13. *Participations dans des coentreprises (joint-ventures)* pour obtenir de plus amples informations sur la modification de la méthode de consolidation.

(2) Tel qu'adapté en raison des activités non poursuivies. Voir la note 16. *Actifs détenus en vue de la vente, cessions de filiales et activités non poursuivies* pour obtenir de plus amples informations.

Pendant l'exercice 2024/25, Colruyt Group a investi dans des immobilisations incorporelles et corporelles, hors droits d'utilisation, pour un montant total de EUR 478,7 millions (EUR 432,6 millions durant l'exercice 2023/24). Ces investissements incluent des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de EUR 402,1 millions (EUR 378,3 millions durant l'exercice 2023/24) et des acquisitions d'immobilisations incorporelles pour un montant de EUR 76,6 millions (EUR 54,3 millions durant l'exercice 2023/24). Les investissements de Colruyt Group portent principalement sur la construction de nouveaux magasins et la rénovation de magasins existants, l'expansion de la capacité de production axée sur l'intégration verticale et de la capacité logistique en Belgique, sur l'automatisation, l'innovation, les programmes de transformation numérique et l'efficacité énergétique.

La valeur nette comptable du poste « Droits d'utilisation » pour l'exercice actuel est de EUR 369,8 millions (EUR 319,8 millions pour la période comparable) et se rapporte à la location d'immeubles (EUR 341,0 millions) et de matériel roulant, machines, matériel TIC et autres immobilisations corporelles (EUR 28,9 millions).

Le CapEx rapporté par l'entreprise conformément au Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission s'élève, pour l'exercice 2024/25, à EUR 575,0 millions et se compose de EUR 444,4 millions d'acquisitions d'immobilisations corporelles et de EUR 76,6 millions d'acquisitions d'immobilisations incorporelles, majorées de EUR 38,9 millions d'acquisitions d'immobilisations

corporelles par regroupements d'entreprises et de EUR 15,1 millions d'acquisitions d'immobilisations incorporelles par regroupements d'entreprises.

Les subventions perçues sont comprises dans la valeur nette comptable des immobilisations corporelles concernées. Ces subventions représentent en net :

(en millions EUR)	Terrains et immeubles	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Droits d'utilisation	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Au 31 mars 2024	(4,8)	(3,1)	(0,1)	-	-	-	(7,9)
Au 31 mars 2025	(4,3)	(2,7)	(0,0)	-	-	(1,8)	(8,8)

Le montant des subventions repris dans le compte de résultats s'élève à EUR 0,7 million (contre EUR 1,2 million pour la période précédente). Les subventions concernent principalement la subvention accordée pour la construction d'un centre logistique à Ath/Lessines et Ollignies.

12. Participations dans des entreprises associées

(en millions EUR)	2024/25	2023/24
Valeur comptable au 1er avril	238,5	526,0
Acquisitions/augmentations de capital	5,5	15,1
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle	(9,3)	(8,0)
Cessions/réductions de capital	-	(165,2)
Changement de taux de participation	(0,3)	(179,6)
Quote-part dans le résultat de l'exercice	3,1	716,8
Quote-part dans les autres éléments du résultat global	(0,3)	(63,6)
Dividende	-	(584,4)
Autres	1,3	(18,6)
Valeur comptable au 31 mars	238,5	238,5

Pour l'exercice 2024/25, les participations dans des entreprises associées se rapportent aux sociétés non cotées AgeCore S.A. (20,00 %), Smartmat S.A. (41,36 %), Scallog SAS (23,73 %), The Seaweed Company BV (84,05 %), Dreamland S.A. (25,00 %) et Virya Energy S.A. (30,00 %). Ces participations sont considérées comme des entreprises associées et sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence, étant donné que Colruyt Group exerce une influence notable sur la base des indicateurs tels que décrits au paragraphe 6 d'IAS 28 « *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* ».

Le 31 décembre 2024, Colruyt Group a procédé à un apport supplémentaire dans The Seaweed Company BV, ce qui porte le taux de participation de 21,30 % à 84,05 %.

Les transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle concernent principalement la S.A. Virya Energy et comprennent les options de vente sur les participations ne donnant pas le contrôle qui ont été convenues par la S.A. Virya Energy avec les actionnaires respectifs. Cet engagement est réévalué à chaque date de clôture et les ajustements sont repris dans les capitaux propres.

Le 1^{er} janvier 2025, Colruyt Group a diminué sa participation dans la S.A. AgeCore de 25,00 % à 20,00 %. Cette diminution est intervenue après qu'un nouveau membre est entré dans l'alliance de vente au détail.

Durant l'exercice 2023/24, Colruyt Group a finalisé des transactions financières majeures qui ont eu un impact important sur les chiffres consolidés. Le 26 juillet 2023, la vente de Parkwind par la S.A. Virya Energy à JERA Green Ltd. a été finalisée avec succès. Le prix final s'élevait à quelque EUR 1,6 milliard. Cette transaction a eu un effet positif unique de EUR 677,7 millions sur le résultat net consolidé. En outre, en septembre 2023, la S.A. Virya Energy a versé un dividende de EUR 584,4 millions et en décembre 2023, il a été procédé à une réduction de capital de EUR 164,8 millions. Le 25 mars 2024, Colruyt Group a vendu une partie de sa participation dans la S.A. Virya Energy à Korys. La participation de Colruyt Group dans Virya Energy a ainsi diminué de 59,94 % à 30 % et la participation de Korys dans Virya Energy a augmenté à 70 %. Cette transaction a donné lieu à une entrée de quelque EUR 179,6 millions.

Les participations dans la S.A. AgeCore, la SAS Scallog, la S.A. Smartmat, la S.A. Dreamland, la S.A. Virya Energy et The Seaweed Company BV sont reprises sous le secteur opérationnel « Activités de groupe, Real Estate et Énergie ».

Colruyt Group détient les participations suivantes dans des entreprises associées significatives :

Colruyt Group attache beaucoup d'importance à son rôle de coactionnaire de la S.A. Virya Energy. D'une part, le groupe souhaite contribuer activement à sa trajectoire de croissance, et d'autre part, il cherche une collaboration pour développer son expertise et ses connaissances dans le domaine de la transition énergétique verte et l'approvisionnement en énergie.

Les activités de Smartmat correspondent à la vision stratégique de Colruyt Group. Elles complètent précieusement les services existants par l'intermédiaire de Collect&Go et renforcent le positionnement des différentes marques au sein du groupe de distribution. De plus, Colruyt Group et Smartmat entrevoient des possibilités d'échanger leur expertise dans les domaines de la logistique, de la distribution et d'autres aspects, dans le but d'améliorer l'efficacité des services en ligne.

Pour les transactions décidées par le Conseil d'administration à l'issue de l'exercice concernant la S.A. Smartmat, nous renvoyons à la note 32. *Événements postérieurs à la date de clôture.*

Les chiffres consolidés des entreprises associées significatives se résument comme suit :

2024 (en millions EUR)	Virya Energy SA ⁽¹⁾	Smartmat SA ⁽²⁾
Actifs non courants	843,4	3,7
Actifs courants	374,5	9,0
Passifs non courants	397,0	0,6
Passifs courants	197,1	5,0
Actifs nets	623,8	7,1
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	(0,2)	-
<i>Dont total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère</i>	624,0	7,1
Quote-part de Colruyt Group des actifs nets	187,2	2,9
Adaptation pour Colruyt Group ⁽²⁾	-	26,2
Chiffre d'affaires	1.160,7	50,4
Bénéfices/(pertes) des activités poursuivies	15,2	2,7
Bénéfices résultant des activités non poursuivies	9,6	-
Autres éléments du résultat global	3,9	-
Résultat global	28,7	2,7
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	7,2	-
<i>Dont total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère</i>	21,5	2,7
Quote-part de Colruyt Group du résultat global	6,4	1,1
Adaptation pour Colruyt Group	0,0	-

(1) La S.A. Virya Energy est à son tour une sous-consolidation. Les corrections statutaires tardives qui n'ont pas été reprises par Colruyt Group ne sont pas significatives et seront comptabilisées durant le prochain exercice.

(2) L'adaptation pour Colruyt Group dans la S.A. Smartmat concerne le goodwill.

2023 (en millions EUR)	Virya Energy S.A. ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Smartmat S.A. ⁽³⁾
Actifs non courants	688,4	4,2
Actifs courants ⁽²⁾	450,7	6,8
Passifs non courants	309,6	1,0
Passifs courants ⁽²⁾	195,1	5,6
Actifs nets	634,4	4,5
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	0,5	-
<i>Dont total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère</i>	633,8	4,5
Quote-part de Colruyt Group des actifs nets	190,1	1,8
Adaptation pour Colruyt Group ⁽³⁾	-	26,2
Chiffre d'affaires	739,7	36,9
Bénéfices/(pertes) des activités poursuivies	(15,4)	1,5
Bénéfices/(pertes) résultant des activités non poursuivies ⁽²⁾	981,7	-
Autres éléments du résultat global	(120,9)	-
Résultat global	845,4	1,5
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	24,5	-
<i>Dont total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère</i>	820,9	1,5
Quote-part de Colruyt Group du résultat global	492,0	0,6
Adaptation pour Colruyt Group ⁽³⁾	176,1	-

(1) La S.A. Virya Energy est à son tour une sous-consolidation. Les corrections statutaires tardives qui n'ont pas été reprises par Colruyt Group ne sont pas significatives et seront comptabilisées durant le prochain exercice.

(2) À la suite de la vente de Parkwind par la S.A. Virya Energy, les résultats liés à Parkwind Group, au sein de la sous-consolidation de la S.A. Virya Energy, ont été présentés comme des activités non poursuivies dans le compte de résultats au 31 décembre 2023.

(3) À la suite de la vente de Parkwind par la S.A. Virya Energy, les corrections historiques au niveau de Colruyt Group qui concernaient principalement la valeur des entités Parkwind ont été reprises. L'adaptation pour Colruyt Group dans la S.A. Smartmat concerne le goodwill.

13. Participations dans des coentreprises (joint-ventures)

(en millions EUR)	2024/25	2023/24
Valeur comptable au 1er avril	21,6	16,5
Acquisitions/augmentations de capital	14,5	21,5
Cessions	(2,9)	(12,1)
Changement du taux de participation	-	0,7
Quote-part dans les autres éléments du résultat global	0,2	-
Quote-part dans le résultat de l'exercice	(2,9)	(5,0)
Valeur comptable au 31 mars	30,5	21,6

Pour l'exercice 2024/25, les participations dans des coentreprises concernent les sociétés non cotées Achilles Dott SRL (24,80%), Bon Group S.A. (45,65%), De Leiding SRL (99,50%), Intake SRL (94,16%), Olda S.A. (50,00%), Vasco International Trading BV (33,33%), WREB Redevelopment SRL (50,00%), Apopharma S.A. (65,00%) et Aera Payment & Identification AS (21,55%). Étant donné que Colruyt Group partage le contrôle sur ces entreprises avec d'autres parties, ces coentreprises sont comptabilisées dans les chiffres consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

Dans le courant de l'exercice, une participation a été acquise dans les entreprises Bon Group S.A. (août 2024), Olda S.A. (janvier 2025), Vasco International Trading BV (janvier 2025) et WREB Redevelopment SRL (janvier 2025).

Colruyt Group a porté sa participation dans la SRL Intake de 70,53% à 91,98% le 30 septembre 2024, et de 91,98% à 94,16% le 21 octobre 2024.

À la suite de différentes transactions de capital, le taux de participation dans Aera Payment & Identification AS est passé de 25,00% à 21,14% le 10 avril 2024 puis de 21,14% à 21,55% le 11 novembre 2024.

Le 30 décembre 2024, Colruyt Group a procédé à un apport supplémentaire dans la SRL De Leiding, ce qui porte le taux de participation de 51,99% à 99,50%.

En avril 2024, Colruyt Group a vendu sa participation dans la S.A. Digiteal et en décembre 2024, sa participation dans la SRL Kriket. Colruyt Group détenait respectivement 26,84% et 43,82% des actions.

Le 31 mars 2025 ont eu lieu la dissolution et la liquidation de la S.A. Ticom.

Les participations dans la SRL Achilles Dott, la S.A. Bon Group, la SRL De Leiding, la SRL Intake, la S.A. Olda, la SRL Vasco International Trading, la SRL WREB Redevelopment, Aera Payment & Identification AS et la S.A. Apopharma sont présentées dans le secteur opérationnel « Activités de groupe, Real Estate et Énergie ».

Les principales activités de ces entreprises sont exercées en Belgique, en Norvège (Aera Payment & Identification AS) et en Suisse (Apopharma S.A.).

À l'instar de l'exercice précédent 2023/24, il n'y a pas de coentreprise significative durant l'exercice 2024/25.

14. Actifs financiers

14.1 Actifs non courants

(en millions EUR)	31.03.25	31.03.24
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	12,3	12,0
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	15,0	14,8
Total	27,3	26,8

Les actifs financiers présentés sous les actifs non courants ont évolué comme suit pendant l'exercice :

(en millions EUR)	2024/25	2023/24
Au 1er avril	26,8	10,8
Augmentations de capital	2,0	2,3
Réductions de capital	(2,3)	(5,4)
Variation de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0,2	(1,0)
Variation de la juste valeur par le biais du compte de résultats	0,7	(1,6)
Autres	(0,1)	21,7
Au 31 mars	27,3	26,8

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global se composent principalement des participations dans la société de portefeuille Sofindev IV S.A. (9,42%), de la participation dans North Sea Wind SC (7,28%), des participations dans les fonds d'investissement Good Harvest Belgium I SRL (4,61%) et Astanor Ventures Belgium II SRL (5,50%). Les participations dans les différentes sociétés sont évaluées à la juste valeur, calculées comme la quote-part de Colruyt Group dans les capitaux propres de ces sociétés, pour les véhicules d'investissement corrigés pour la juste valeur de leur propre portefeuille d'investissement.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats se composent principalement des participations dans la S.A. First Retail International 2 (4,73%) et S.A. la Vendis Capital (13,45%). Lors de l'exercice précédent, celles-ci ont été reclassés d'entreprise associée à actif financier.

14.2 Actifs courants

(en millions EUR)	31.03.25	31.03.24
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais du compte de résultats	44,7	151,4
Titres à revenu fixe à la juste valeur par le biais du compte de résultats	15,5	20,9
Actifs financiers au coût amorti	5,0	53,8
Instruments financiers dérivés – instrument de couverture de flux de trésorerie	-	0,1
Total	65,3	226,2

Les actifs financiers repris sous les actifs courants ont évolué comme suit durant l'exercice:

(en millions EUR)	2024/25	2023/24
Au 1er avril	226,2	31,3
Acquisitions par regroupements d'entreprises	-	1,0
Acquisitions	15,5	205,9
Cessions et désaffections	(174,9)	(14,0)
Variation de la juste valeur par le biais du compte de résultats	(1,3)	2,0
Variation de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(0,1)	-
Écarts de conversion	(0,1)	-
Au 31 mars	65,3	226,2

Les instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais du compte de résultats concernent principalement des placements dans des fonds monétaires qui investissent essentiellement dans des instruments financiers à court terme, hautement liquides et à faible risque (EUR 43,8 millions), contre EUR 150,8 millions lors de l'exercice 2023/24). Les titres à revenu fixe à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont des actifs détenus par la société luxembourgeoise de réassurance Locré S.A. (EUR 15,5 millions). Les instruments de capitaux propres et titres à revenu fixe sont évalués sur la base de leur cours de clôture au 31 mars 2025. L'ajustement à la juste valeur des actifs courants au 31 mars 2025 ont eu un effet négatif sur le résultat de EUR 1,3 million pour l'exercice actuel (contre un impact positif sur le résultat de EUR 2,0 millions pour l'exercice 2023/24).

Les instruments financiers dérivés sont liés à la juste valeur des positions ouvertes de couverture de change dans le cadre de flux de trésorerie. Les instruments de couverture de flux de trésorerie sont évalués sur la base de leur juste valeur au 31 mars 2025. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global via la classification de comptabilité de couverture.

La note 27. *Gestion des risques* contient plus d'informations sur la manière dont Colruyt Group gère les risques des actifs financiers.

15. Regroupements d'entreprises

Le 10 décembre 2024, Colruyt Group a acquis le contrôle de l'intégralité des actions de NRG et cette filiale a été comptabilisée dans les chiffres consolidés. Grâce à cette transaction, Colruyt Group fait l'acquisition de 40 clubs de fitness en Belgique. Les activités de NRG sont présentées sous le secteur opérationnel « Santé & Bien-être et Non-food ». Conformément à IFRS 3, une allocation du prix d'acquisition a été réalisée. Après cet exercice, il existe un goodwill restant non alloué de EUR 22,0 millions, étayé par des synergies futures qui seront générées par l'intégration au sein de Colruyt Group. Ces synergies seront générées, entre autres, par de nouvelles opportunités commerciales et des gains d'efficacité en termes de coûts.

Le bilan à la date d'acquisition après l'allocation du prix d'acquisition (APA) peut se résumer comme suit :

(en millions EUR)	
Actifs non courants	21,2
Actifs courants	2,1
Passifs non courants	6,4
Passifs courants	14,3
Actifs nets	2,6

Aucun autre regroupement d'entreprises significatif n'a eu lieu pendant l'exercice 2024/25.

16. Actifs détenus en vue de la vente, cessions de filiales et activités non poursuivies

16.1 Actifs détenus en vue de la vente

À la fin de l'exercice 2024/25, aucune activité n'est classée sous les « Actifs détenus en vue de la vente ».

À la fin de l'exercice 2023/24, les actifs de la S.A. Dreambaby étaient classés sous les « Actifs détenus en vue de la vente », après que le groupe a conclu un accord avec l'acquéreur en date du 25 mars 2024 concernant l'acquisition de l'intégralité des actions de Colruyt Group. Pour plus d'informations sur cette transaction durant l'exercice 2024/25, nous renvoyons à la note 16.2. *Cessions de filiales*.

16.2 Cessions de filiales

Fin mars 2024, Colruyt Group a conclu un accord avec la direction de Supra Bazar concernant la vente de l'intégralité des actions de la S.A. Dreambaby. La transaction a été finalisée fin mai 2024. Depuis le 1^{er} juin 2024, Dreambaby n'est plus consolidée intégralement. Pour les deux premiers mois de l'exercice 2024/25, le résultat de la S.A. Dreambaby est présenté en tant que « résultat des activités non poursuivies ». Il n'y a pas eu d'autres cessions de filiales durant l'exercice 2024/25.

Durant l'exercice 2023/24, Colruyt Group et la S.A. Virya Energy ont conclu un accord en vue d'intégrer entièrement les activités de la S.A. DATS 24 dans le holding énergétique Virya Energy S.A. La S.A. Virya Energy, une entreprise associée de Colruyt Group qui est en outre une partie liée, a payé un prix d'acquisition final de EUR 81,8 millions.

16.3 Activités non poursuivies

Dans le compte de résultats consolidé, la S.A. Dreambaby est présentée en tant qu'activité non poursuivie pour l'exercice 2024/25. Pour l'exercice 2023/24, la S.A. Dreambaby, la S.A. DATS 24 et la S.A. Dreamland étaient présentées en tant qu'activités non poursuivies

La cession de la S.A. Dreambaby a déjà été décrite dans la note 16.2. *Cessions de filiales*.

Au cours de l'exercice 2024/25, le résultat de l'exercice des activités non poursuivies s'élevait à EUR 2,6 millions et se composait principalement d'un effet positif unique de EUR 2,7 millions.

Au cours de l'exercice 2023/24, le résultat de l'exercice des activités non poursuivies s'élevait à EUR -20,8 millions et se composait :

- du résultat de la S.A. DATS 24 pour un montant de EUR 7,4 millions (pour une période de deux mois) et de la plus-value de EUR 8,5 millions réalisée sur la vente,
- du résultat de la S.A. Dreamland pour un montant de EUR -14,3 millions (pour une période de six mois et incluant un coût de restructuration de EUR 6,5 millions) et de la moins-value de EUR -3,6 millions réalisée sur la vente,
- du résultat de la S.A. Dreambaby pour un montant de EUR -9,2 millions (pour une période de douze mois),
- d'un effet unique négatif, entre autres dans le cadre de la vente de la S.A. Dreambaby à la direction de Supra Bazar, pour un montant de EUR -9,6 millions.

Au cours de l'exercice 2024/25, aucun flux de trésorerie significatif n'a été généré par les activités non poursuivies.

17. Actifs et passifs d'impôt différé

Les actifs et passifs d'impôt différé sont à répartir comme suit :

17.1 Valeur nette comptable

(en millions EUR)	Actifs		Passifs		Solde	
	31.03.25	31.03.24	31.03.25	31.03.24	31.03.25	31.03.24
Immobilisations incorporelles	6,5	8,7	(19,9)	(16,8)	(13,4)	(8,1)
Immobilisations corporelles	1,8	1,7	(54,0)	(61,0)	(52,2)	(59,4)
Droits d'utilisation	-	-	(96,6)	(82,5)	(96,6)	(82,5)
Stocks	0,4	0,3	(2,3)	(0,5)	(1,9)	(0,3)
Créances	7,0	6,1	(2,0)	(0,5)	5,0	5,6
Passifs relatifs aux avantages du personnel	17,1	21,8	(15,0)	(12,5)	2,1	9,3
Autres provisions	1,5	1,6	(12,9)	(11,3)	(11,5)	(9,7)
Autres passifs	2,3	4,6	(35,4)	(37,7)	(33,1)	(33,1)
Passifs de location	95,0	81,0	-	-	95,0	81,0
Perdes fiscales reportées, crédits d'impôt et déductions fiscales	104,9	100,4	-	-	104,9	100,4
Actifs/(passifs) d'impôt différé brut	236,5	226,2	(238,2)	(222,9)	(1,6)	3,3
Actifs/passifs d'impôt non comptabilisés	(97,1)	(117,3)	15,5	37,7	(81,7)	(79,6)
Compensation actifs/passifs	(126,4)	(92,6)	126,4	92,6	-	-
Actifs/(passifs) d'impôt différé net	13,0	16,3	(96,3)	(92,6)	(83,3)	(76,3)

Au 31 mars 2025, des actifs et passifs d'impôt différé à concurrence de EUR 81,7 millions n'ont pas été comptabilisés par Colruyt Group (comparé à EUR 79,6 millions au 31 mars 2024). Le total de ces différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôts inutilisés s'élève à EUR 327,0 millions (EUR 318,6 millions pour l'exercice 2023/24). Le montant de EUR 327,0 millions se répartit comme suit : EUR 129,0 millions en Belgique, EUR 77,0 millions en France et EUR 121,0 millions au Luxembourg. Ce montant concerne principalement les pertes fiscales et autres crédits d'impôts inutilisés. Hormis un montant de EUR 95,1 millions pouvant être reporté pendant 17 ans au maximum, ces pertes sont reportables de manière illimitée.

Colruyt Group a uniquement comptabilisé des actifs d'impôt différé pour autant qu'il soit probable que des bénéfices futurs imposables seront disponibles et sur lesquels les pertes fiscales et les autres crédits d'impôts reportés pourront être imputés. Dans ce contexte, le terme futur signifie pour Colruyt Group une période de cinq ans.

Le tableau de la note 17.1 a été adapté pour les deux exercices, les droits d'utilisation et les passifs de location étant à présent présentés séparément et non plus sous les autres passifs au niveau de l'actif et sous les immobilisations corporelles et les créances au niveau du passif.

Au niveau du passif, les autres passifs se rapportent aux passifs d'impôt différé ne pouvant pas être attribués aux autres rubriques.

Pilier 2

Le modèle de règles du Pilier 2 a pour objectif d'évaluer l'impôt encouru par les grands groupes multinationaux à la lumière d'un taux d'imposition minimum de 15% dans chaque juridiction et de retenir ce taux comme impôt minimum. En sa qualité d'entreprise multinationale dont le chiffre d'affaires dépasse EUR 750 millions, Colruyt Group entre dans le champ d'application du Pilier 2.

La législation sur l'impôt minimum a été établie en Belgique et dans d'autres juridictions dans lesquelles Colruyt Group exerce des activités. Cette législation s'applique à Colruyt Group à partir de l'exercice 2024/25.

Colruyt Group a évalué l'exposition potentielle aux impôts du Pilier 2 dans les juridictions pertinentes et ne s'attend pas à une exposition significative.

L'application des règles transitoires « régimes de protection » (de minimis, taux d'imposition effectif simplifié, exceptions de revenus basés sur la substance) a été vérifiée au 31 mars 2025 et des évaluations supplémentaires ont été réalisées si nécessaire. Sur la base de ces évaluations et de la législation et des directives en vigueur, Colruyt Group a évalué qu'aucune provision pour impôt sur les bénéfices supplémentaire ne devait être comptabilisée.

Colruyt Group continue de suivre et d'affiner cette évaluation à mesure que de nouvelles législations et directives sont disponibles.

Colruyt Group applique l'exception obligatoire et temporaire concernant l'intégration et l'illustration d'informations sur les actifs et passifs d'impôt différé qui découlent de l'application du modèle de règles du Pilier 2.

17.2 Évolution de la valeur nette comptable

(en millions EUR)	Actifs		Passifs		Solde	
	2024/25	2023/24	2024/25	2023/24	2024/25	2023/24
Valeur nette comptable au 1er avril	16,3	18,2	(92,6)	(86,3)	(76,3)	(68,1)
Variations comptabilisées dans le compte de résultats	(3,3)	(1,9)	2,6	8,5	(0,7)	6,6
Variations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	-	-	(3,6)	2,2	(3,6)	2,2
Acquisitions par regroupements d'entreprises	-	-	(2,7)	(17,0)	(2,7)	(17,0)
Valeur nette comptable au 31 mars	13,0	16,3	(96,3)	(92,6)	(83,3)	(76,3)

18. Stocks

(en millions EUR)	2024/25		2023/24	
Marchandises		657,6		640,9
Matières premières, matériaux de conditionnement, produits finis et pièces de rechange		118,5		116,9
Total stocks		776,0		757,8

Les réductions de valeur cumulées sur le stock de marchandises s'élèvent à EUR 28,0 millions pour cet exercice, comparé à EUR 29,9 millions pour l'exercice précédent. Le coût des stocks comptabilisé dans le compte de résultats de 2024/25 s'élève à EUR 7.675,9 millions et a été présenté dans la rubrique « Coût des marchandises vendues ». L'exercice précédent, ce coût s'élevait à EUR 7.614,3 millions.

19. Crédances commerciales et autres créances

19.1 Autres créances non courantes

(en millions EUR)	31.03.25		31.03.24	
Prêts aux clients		4,6		4,6
Prêts aux entreprises associées		-		3,0
Prêts aux coentreprises		0,6		2,5
Garanties données		11,3		11,6
Crédances de location		25,2		25,2
Autres créances		1,3		1,4
Total des autres créances non courantes		43,0		48,2

Les prêts consentis aux clients concernent essentiellement des prêts aux clients franchisés de la S.A. Retail Partners Colruyt Group. Les prêts sont généralement conclus pour une période maximale de 15 ans.

Les « Garanties données » sont le résultat d'obligations d'achat.

Les créances de location (EUR 25,2 millions) se rapportent à des contrats de sous-location relatifs à des bâtiments.

Des garanties ont été obtenues pour le total des créances de location (courantes et non courantes) restant dues. Les garanties obtenues dépassent les pertes de crédit attendues.

Les autres créances non courantes sont présentées nettes des éventuelles pertes de valeur. Les pertes de valeur comptabilisées pour les pertes de crédit attendues pour le total des autres créances non courantes s'élèvent à EUR 0,3 million (EUR 1,5 million pour la période comparative). Pour le calcul des pertes de valeur, l'approche générale sous IFRS 9 a été utilisée, qui prévoit que les actifs font l'objet d'un suivi sur une base individuelle et que les pertes de valeur sont comptabilisées sur la base des pertes de crédit attendues. Dans ce cadre, la détermination du risque de crédit pour les emprunts des entreprises associées et des coentreprises est liée à l'analyse des indicateurs de

dépréciation. Sur la base de cette analyse, il n'y a pas de pertes de crédit attendues pour les emprunts aux entreprises associées et aux coentreprises. Nous renvoyons également à la note 1.5.E. *Actifs financiers – Pertes de crédit attendues*.

19.2 Crédit et autres créances courantes

(en millions EUR)	31.03.25	31.03.24
Food	486,3	517,6
Santé & Bien-être et Non-food	13,6	10,8
Activités de groupe, Real Estate et Énergie	39,9	38,1
	1	539,8
TVA	16,6	14,0
Charges à reporter	43,3	51,1
Prêts consentis aux clients venant à échéance endéans l'année	1,0	0,9
Intérêts	3,0	0,8
Créances de location	5,3	5,1
Autres créances	23,3	32,0
Total des autres créances courantes	92,4	104,0

Crédit et autres créances courantes

Les informations sectorielles ci-dessus sont adaptées sur la base de la révision des secteurs opérationnels. Par conséquent, les chiffres comparatifs concernés ont également été revus. Pour de plus amples informations sur la révision des secteurs opérationnels, nous renvoyons à la note 2.1 *Secteurs opérationnels*.

Les créances commerciales sont présentées nettes des pertes de valeur, qui s'élèvent à EUR 11,2 millions au 31 mars 2025 (EUR 11,5 millions au 31 mars 2024).

Les créances commerciales comprennent également les interventions de fournisseurs non encore reçues.

L'approche simplifiée est toujours d'application sur les créances commerciales, voir aussi à ce sujet la note 1.5.E. *Actifs financiers – Pertes de crédit attendues*.

Colruyt Group classe les créanciers et les créances associées dans différentes catégories sur la base de caractéristiques de risque communes et de l'ancienneté des créances impayées. Pour toutes les créances non échues, Colruyt Group utilise un pourcentage compris entre 0,0% et 0,5%, en fonction de la catégorie ; pour les créances en retard de moins de six mois, Colruyt Group utilise un pourcentage compris entre 1,0% et 20,0%, en fonction de la catégorie. Pour les créances de plus de six mois, Colruyt Group applique un pourcentage compris entre 25,0% et 100,0%, en fonction de la catégorie.

Pour les activités belges de commerce de gros, des garanties bancaires ont été obtenues pour un montant de EUR 30,6 millions, et des assurances-crédit ont été contractées. Ces polices d'assurance-crédit couvrent 5,8% de la valeur nominale des créances commerciales (au 31 mars 2024, ce pourcentage était de 5,2%).

Autres créances

Les « Charges à reporter » concernent principalement des contrats informatiques.

Les « Autres créances » se composent principalement de demandes de dommages et intérêts et de diverses avances.

Les autres créances sont présentées nettes des pertes de valeur qui s'élèvent à EUR 0,7 million au 31 mars 2025 (EUR 0,6 million au 31 mars 2024).

Pour le calcul des pertes de valeur, l'approche générale sous IFRS 9 a été utilisée, qui prévoit que les actifs font l'objet d'un suivi sur une base individuelle et que les pertes de valeur sont comptabilisées sur la base des pertes de crédit attendues. Cette méthodologie est conforme aux dispositions prévues pour les autres créances non courantes, reprises dans la section 19.1 « Autres créances non courantes ».

Des garanties ont été obtenues pour le total des créances de location (courantes et non courantes) restant dues. Les garanties obtenues dépassent les pertes de crédit attendues.

L'échéancier des créances commerciales peut être détaillé comme suit :

(en millions EUR)	31.03.25		31.03.24	
	Valeur nominale	Pertes de valeur	Valeur nominale	Pertes de valeur
Non échues	477,9	-	526,1	(0,2)
Échues depuis moins de 6 mois	54,4	(3,6)	37,5	(3,2)
Échues depuis plus de 6 mois	18,8	(7,6)	14,5	(8,1)
Total	551,0	(11,2)	578,1	(11,5)

L'évolution des pertes de valeur sur les créances commerciales et les autres créances peut être détaillée comme suit :

(en millions EUR)	Pertes de valeur sur créances commerciales		Pertes de valeur sur autres créances	
	2024/25	2023/24	2024/25	2023/24
Au 1er avril	(11,5)	(11,7)	(0,6)	(0,5)
Dotation	(6,6)	(12,3)	(0,2)	(0,2)
Reprise	5,1	9,9	0,1	-
Utilisation	2,6	2,5	0,1	0,1
Autres	(0,8)	-	-	-
Au 31 mars	(11,2)	(11,5)	(0,7)	(0,6)

Pour plus d'informations en ce qui concerne le suivi des créances commerciales et autres créances, nous renvoyons à la note 27.1.c.
Risque de crédit.

20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions EUR)	31.03.25	31.03.24
Trésorerie en banque et équivalents de trésorerie	612,7	757,3
Liquidités	14,1	17,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	626,7	774,6
Découverts bancaires	-	-
Total passifs	-	-
Solde net de trésorerie et des équivalents de trésorerie	626,7	774,6

La trésorerie en banque et les équivalents de trésorerie contiennent également des dépôts à terme pour un montant de EUR 285,0 millions (EUR 409,40 millions durant l'exercice 2023/24) et de la trésorerie en transit pour un montant de EUR 63,7 millions (EUR 125,7 millions pendant l'exercice 2023/24).

Les dépôts à terme sont convertibles en trésorerie disponible dans une période de moins de 3 mois.

Pour l'exercice 2024/25, aucune trésorerie n'est destinée aux activités de réassurance (EUR 15,9 millions pour l'exercice 2023/24).

21. Capitaux propres

21.1 Gestion du capital

L'objectif de Colruyt Group en matière de gestion de ses capitaux propres consiste à maintenir une structure financière saine en dépendant le moins possible de financements externes et à créer de surcroît de la valeur ajoutée pour les actionnaires. Le Conseil d'administration souhaite faire évoluer le dividende par action sur une base annuelle proportionnellement au bénéfice réalisé par le groupe. Le taux de distribution (« dividend pay-out ratio ») pour cet exercice s'élève à 50,5%. Pour plus d'informations, nous renvoyons à

la note 21.4 *Dividendes*. Selon les dispositions statutaires, au moins 90% du bénéfice distribuable est destiné aux actionnaires et un maximum de 10% aux administrateurs. Par ailleurs, Colruyt Group tente de créer de la valeur ajoutée pour les actionnaires en rachetant des actions propres. Le Conseil d'administration a été mandaté par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2024 pour acquérir au maximum 25.469.778 actions propres de la société. Ce mandat est valable cinq ans. L'implication du personnel dans la croissance de Colruyt Group est également l'une des priorités de Colruyt Group, raison pour laquelle il organise chaque année, depuis 1987, une augmentation de capital réservée au personnel.

21.2 Capital

Sur décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 octobre 2024, le capital a été augmenté de 148.968 actions au 17 décembre 2024 ; cette augmentation représente un apport en capital de EUR 5,7 millions.

Le capital de l'Entreprise au 31 mars 2025 s'élève à EUR 384,7 millions répartis en 124.497.858 actions ordinaires libérées sans valeur nominale. Toutes les actions donnent droit à une participation aux bénéfices, sauf celles détenues par l'Entreprise.

Le Conseil d'administration est mandaté pour augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital en une ou plusieurs fois pour un montant total de EUR 379,0 millions.

Les augmentations de capital qui sont exécutées en vertu de ce mandat peuvent être réalisées par apport en nature ou en espèces, par la conversion de n'importe quelle réserve, par l'émission d'obligations convertibles, et peuvent avoir lieu en général de n'importe quelle façon à condition que les prescriptions légales soient respectées. Les conditions des augmentations de capital, qui sont exécutées en vertu de ce mandat, et les droits et obligations liés aux nouvelles actions sont déterminés par le Conseil d'administration dans le respect des prescriptions légales.

Ce mandat est valable pour une période de trois ans à partir de la date de la publication du mandat octroyé par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires aux Annexes du Moniteur belge. Ce mandat peut être prolongé une ou plusieurs fois pour une période de cinq ans au maximum par une décision de l'Assemblée générale des actionnaires, délibérant selon les prescriptions prévues pour les changements des statuts. Le mandat actuel vient à échéance en octobre 2027.

21.3 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées au coût des actions rachetées. Au 31 mars 2025, Colruyt Group détenait 3.618.171 actions propres, soit 2,91 % des actions émises à la date de clôture. Pendant l'exercice, 4.414.803 actions propres ont été rachetées pour un montant de EUR 174,8 millions. Pour plus de détails au sujet du rachat d'actions propres, nous renvoyons à la partie Corporate Governance.

Par acte notarié du 17 décembre 2024, le Conseil d'administration de la S.A. Colruyt Group a détruit 3.000.000 d'actions propres rachetées.

21.4 Dividendes

Le 13 juin 2025, le Conseil d'administration a proposé la mise en paiement d'un dividende brut de EUR 166,9 millions, soit EUR 1,38 par action. L'exercice précédent, le dividende proposé s'élevait à EUR 297 millions, soit EUR 2,38 par action. Cela comprenait le dividende brut ordinaire de EUR 1,38 en plus du dividende intérimaire brut de EUR 1,00 par action, versé le 22 décembre 2023 dans le cadre de la plus-value réalisée sur la vente de Parkwind. Le dividende brut tient compte du nombre d'actions propres au 13 juin 2025. Le dividende n'a pas été comptabilisé dans les états financiers consolidés de l'exercice 2024/25.

21.5 Structure de l'actionnariat

Selon la dernière publication des déclarations de transparence en date du 28 octobre 2024 et en tenant compte des actions propres détenues par la société au 31 mars 2025, la structure de l'actionnariat de Colruyt Group se présente comme suit :

	Actions
Famille Colruyt et apparentés	92.211.976
Colruyt Group ⁽¹⁾	3.618.171
Total des personnes agissant de concert	95.830.147

(1) Actions propres détenues directement ou indirectement au 31 mars 2025.

Le solde du total d'actions émises (124.497.858 actions au 31 mars 2025), soit 28.667.711 actions ou 23,03%, est entre les mains du public. Pour plus de détails à ce sujet, nous renvoyons à la partie Corporate Governance.

22. Bénéfice par action

	2024/25	2023/24
Total des activités opérationnelles		
Bénéfice de l'exercice (quote-part du groupe), y compris l'activité non poursuivie (en millions EUR)	337,3	1.050,9
Bénéfice de l'exercice (quote-part du groupe), sans l'activité non poursuivie (en millions EUR)	334,7	1.071,8
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	123.489.687	126.163.912
Bénéfice par action – de base (en EUR) – y compris l'activité non poursuivie	2,73	8,33
Bénéfice par action – dilué (en EUR) – y compris l'activité non poursuivie	2,73	8,33
Bénéfice par action – de base (en EUR) – sans l'activité non poursuivie	2,71	8,50
Bénéfice par action – dilué (en EUR) – sans l'activité non poursuivie	2,71	8,50

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation

	2024/25	2023/24
Nombre d'actions en circulation au 1er avril	125.145.522	127.389.708
Effet de l'augmentation de capital	42.621,0	81.361
Effet de la cession hors bourse à des membres du personnel spécifiques à des conditions spécifiques	-	6.719
Effet des actions rachetées	(1.698.456)	(1.313.876)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 31 mars	123.489.687	126.163.912

23. Provisions

(en millions EUR)	Risques environnementaux	Litiges en cours	Autres risques	Total
Provisions non courantes	1,8	6,6	1,8	10,2
Provisions courantes	-	-	0,7	0,7
Au 31 mars 2025	1,8	6,6	2,5	10,9
Au 1er avril 2024	3,3	5,5	11,4	20,2
Dotation	0,2	4,8	2,6	7,6
Utilisation	(1,2)	(0,1)	(10,8)	(12,1)
Reprise	(0,5)	(3,5)	(0,8)	(4,7)
Au 31 mars 2025	1,8	6,6	2,5	10,9
Provisions non courantes	3,3	5,5	11,0	19,8
Provisions courantes	-	-	0,4	0,4
Au 31 mars 2024	3,3	5,5	11,4	20,2
Au 1er avril 2023	1,8	5,0	2,6	9,4
Dotation	1,6	2,4	10,7	14,7
Utilisation	(0,1)	(0,8)	(0,7)	(1,6)
Reprise	(0,1)	(1,1)	(1,3)	(2,4)
Au 31 mars 2024	3,3	5,5	11,4	20,2

Les provisions pour risques environnementaux ont été constituées principalement afin de couvrir les coûts d'assainissement de terrains. Les autres provisions comprennent principalement des provisions pour inoccupation, des provisions pour réassurances et des provisions pour contrats onéreux.

24. Passifs non courants relatifs aux avantages du personnel

(en millions EUR)	31.03.25	31.03.24
Régimes à cotisations définies à rendement minimal garanti par la loi	61,1	80,9
Autres avantages postérieurs à l'emploi	10,6	11,9
Total	71,7	92,7

Colruyt Group offre différents types d'avantages postérieurs à l'emploi. Ceux-ci contiennent des plans de pension et autres règlements en matière d'avantages postérieurs à l'emploi. Conformément à IAS 19 « *Avantages du personnel* », les avantages postérieurs à l'emploi sont répartis soit comme des régimes à cotisations définies, soit comme des régimes à prestations définies.

24.1 Régimes à cotisations définies à rendement minimal garanti par la loi

Le montant repris dans l'état de la situation financière consolidé découlant des obligations du groupe au titre des régimes à cotisations définies à rendement minimal garanti par la loi se présente comme suit :

(en millions EUR)	31.03.25	31.03.24
Valeur actualisée de l'obligation brute au titre des régimes à cotisations définies à rendement minimal garanti	279,4	276,7
Juste valeur de l'actif des régimes	218,3	195,7
Déficit/(excédent) des régimes financiers	61,1	80,9
Total des passifs relatifs aux avantages du personnel:		
Dont comptabilisé comme passif non courant	61,1	80,9
Dont comptabilisé comme actif non courant	-	-

L'évolution de la valeur actualisée de l'obligation brute au titre des régimes à cotisations définies à rendement minimal garanti par la loi se présente comme suit :

(en millions EUR)	2024/25	2023/24
Au 1er avril	276,7	278,8
Coût total des services	16,7	14,3
Coût d'intérêt	9,4	10,4
Ajustements liés à l'expérience	(1,0)	(5,9)
Changement des hypothèses financières	(7,5)	12,3
Changement des hypothèses démographiques	-	(1,6)
Prestations versées au titre du plan	(17,7)	(28,7)
Cotisations des participants	3,9	3,2
Charges et taxes payées	(3,2)	(2,8)
Cessions par ventes de filiales	-	(1,3)
Reclassification en activités non poursuivies	-	(2,1)
Autres	2,1	-
Au 31 mars	279,4	276,7

Les actifs du régime (EUR 218,3 millions) sont détenus auprès d'une compagnie d'assurances tierce et se composent des réserves qui ont été constituées par les cotisations patronales et par les cotisations des membres du personnel. Ils sont entièrement constitués de contrats assurés avec rendement garanti.

L'évolution de la juste valeur des actifs du régime se présente comme suit :

(en millions EUR)	2024/25	2023/24
Au 1er avril	195,7	204,4
Cotisations patronales	23,7	20,7
Produits d'intérêts	6,9	8,0
Rendement de l'actif des régimes	7,4	(6,5)
Prestations versées au titre du plan	(17,7)	(28,8)
Cotisations des participants	3,9	3,2
Charges et taxes payées	(3,2)	(2,8)
Cessions par ventes de filiales	-	(0,9)
Reclassification en activités non poursuivies	-	(1,6)
Autres	1,6	-
Au 31 mars	218,3	195,7

Pendant le prochain exercice, des cotisations patronales de EUR 24,3 millions sont attendues pour les régimes à cotisations définies à rendement minimal garanti par la loi.

La durée moyenne des obligations pour les régimes à cotisations définies à rendement minimal garanti par la loi est de 16,4 ans, contre 17,01 ans l'exercice précédent.

Les montants repris au sein du compte de résultats consolidé et de l'état consolidé du résultat global en rapport à ces régimes à cotisations définies à rendement garanti par la loi sont les suivants :

(en millions EUR)	31.03.25	31.03.24
Coût total des services ⁽¹⁾	16,6	14,3
Coût d'intérêt net ⁽²⁾	2,4	2,4
Composantes comptabilisées dans le compte de résultats	19,0	16,7
Ajustements liés à l'expérience	(1,0)	(5,9)
Changement des hypothèses financières	(7,5)	12,3
Changement des hypothèses démographiques	-	(1,6)
Rendement de l'actif des régimes	(7,4)	6,5
Composantes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(15,9)	11,3

(1) Inclus dans le compte de résultats consolidé dans les « Avantages du personnel ».

(2) Inclus dans le compte de résultats consolidé dans le « Résultat financier net ».

Les hypothèses actuarielles principales utilisées dans le calcul des obligations en matière de régimes à cotisations définies à rendement minimal garanti se résument comme suit :

- taux d'actualisation : 3,65% par rapport à 3,40% l'exercice précédent ;
- taux d'inflation générale : 2,00% par rapport à 2,20% l'exercice précédent ;
- taux d'inflation salariale : 2,50% par rapport à 2,70% l'exercice précédent ;
- rendement minimal futur attendu au titre de la LPC : 2,90% par rapport à 2,75% l'exercice précédent.

L'application de la formule pour le calcul du rendement de la LPC était toujours inférieure au taux minimum depuis 2016. Depuis janvier 2022, le taux OLO à 10 ans a progressé de 0,29 à 3,25% au 31 mars 2025. Depuis le 1^{er} janvier 2025, la garantie de rendement de la LPC a augmenté pour atteindre 2,50%. Sur la base des taux OLO à plus long terme, le rendement minimum légal est estimé à 2,90%.

Description des risques principaux

Les régimes à prestations définies exposent Colruyt Group à un certain nombre de risques, dont les plus importants sont commentés ci-dessous :

Volatilité de l'actif des régimes – risque d'investissement

Les passifs liés aux pensions sont calculés à l'aide d'un taux d'actualisation basé sur des rendements opérationnels de qualité. Si les placements n'atteignent pas ce niveau de rendement, les passifs liés aux pensions au titre de Colruyt Group relatifs aux régimes à prestations définies peuvent augmenter. Colruyt Group réduit le risque d'investissement en investissant dans des contrats d'assurance au lieu d'investir dans des instruments de capitaux propres.

Risque d'intérêt

Une baisse des rendements augmentera le montant des passifs liés aux pensions, bien que ceci sera partiellement compensé par une augmentation de la valeur des obligations détenues par les plans de pension.

Attentes salariales

La juste valeur des passifs liés aux pensions est calculée sur la base des salaires, actuels et futurs estimés, des participants aux plans de pension. Par conséquent, une augmentation salariale des participants au plan de pension entraînera une hausse des passifs liés aux pensions.

24.2 Autres avantages postérieurs à l'emploi

(en millions EUR)	2024/25	2023/24
Au 1er avril	11,8	13,5
Dotation ⁽¹⁾	1,2	1,2
Utilisation	(1,3)	(1,0)
Coût d'intérêt net ⁽²⁾	0,4	0,5
Ajustements liés à l'expérience ⁽³⁾	(0,8)	(0,3)
Changement des hypothèses financières ⁽³⁾	(0,6)	0,4
Changement des hypothèses démographiques ⁽³⁾	-	(2,7)
Acquisitions par regroupements d'entreprises	-	0,4
Au 31 mars	10,7	11,9

(1) Inclus dans le compte de résultats consolidé dans les « Avantages du personnel ».

(2) Inclus dans le compte de résultats consolidé dans le « Résultat financier net ».

(3) Inclus dans l'état consolidé du résultat global.

Les autres avantages payables lors du départ à la retraite comportent notamment les indemnités relatives au « Régime de chômage avec complément d'entreprise » et les primes d'ancienneté (sociétés belges) et les indemnités légales (sociétés françaises et indiennes).

Colruyt Group revoit régulièrement les hypothèses à long terme en rapport aux obligations relatives au « Régime de chômage avec complément d'entreprise ». Pour cet exercice, Colruyt Group utilise les paramètres suivants :

- taux d'actualisation : 3,80% par rapport à 3,40% l'exercice précédent ;
- taux d'inflation salariale : 2,50% par rapport à 2,70% l'exercice précédent.

Pour les primes d'ancienneté (sociétés belges), Colruyt Group applique les paramètres suivants :

- taux d'actualisation : 3,80% par rapport à 3,40% l'exercice précédent ;
- taux d'inflation salariale : 2,50% par rapport à 2,70% l'exercice précédent.

Pour les indemnités légales, les paramètres suivants sont appliqués :

Sociétés françaises :

- taux d'actualisation : 3,80% par rapport à 3,40% l'exercice précédent ;
- taux d'inflation salariale : 2,00% (identique à l'exercice précédent).

Sociétés indiennes :

- taux d'actualisation : 6,80% par rapport à 7,20% l'exercice précédent ;
- taux d'inflation salariale : 10,00% (identique à l'exercice précédent).

La modification des hypothèses principales influence les obligations relatives aux avantages du personnel du groupe comme suit :

(en millions EUR)	Régimes à cotisations définies à rendement minimal garanti par la loi	
	31.03.25	31.03.24
Scénario de base	61,1	81,6
Taux d'actualisation + 0,5%	49,4	69,1
Taux d'actualisation - 0,5%	74,2	96,4
Inflation salariale + 0,5%	66,6	87,8
Inflation salariale - 0,5%	56,0	75,8

Le tableau ci-dessus représente des modifications purement théoriques des hypothèses individuelles, et ce, en supposant que toutes les autres hypothèses restent inchangées : les facteurs économiques et leurs variations impacteront souvent plusieurs hypothèses en même temps et l'effet des modifications des hypothèses n'est pas linéaire. Par conséquent, l'information reprise ci-dessus n'est pas nécessairement une représentation raisonnable des résultats futurs.

25. Passifs productifs d'intérêts

25.1 Tableau des échéances et des remboursements

(en millions EUR)	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Passifs de location et passifs similaires	71,8	230,1	99,5	401,3
Prêts bancaires	135,2	140,8	26,0	302,0
Obligation retail verte à revenu fixe	-	251,1	-	251,1
Autres	-	0,6	-	0,6
Total au 31 mars 2025	207,0	622,6	125,5	955,0
Passifs de location et passifs similaires	59,1	194,1	98,0	351,3
Prêts bancaires	152,8	205,2	55,0	413,0
Obligation retail verte à revenu fixe	-	251,1	-	251,1
Autres	-	2,8	-	2,8
Total au 31 mars 2024	212,0	653,2	153,0	1.018,2

Les passifs productifs d'intérêts se composent principalement de dettes de location, de prêts bancaires (y compris l'affacturage) et de l'obligation retail verte à revenu fixe.

Le remboursement de l'obligation retail verte est prévu en février 2028. Des coupons d'intérêt d'une valeur de EUR 10,6 millions sont payables annuellement.

25.2 Tableau des échéances des passifs de location

(en millions EUR)	31.03.25	31.03.24
< 1 an	79,7	64,9
1-5 ans	250,0	210,0
> 5 ans	106,0	104,9
Total des passifs de location non actualisés	435,8	379,7

25.3 Tableau des échéances des prêts bancaires et autres

(en millions EUR)	Total		Montant principal 31.03.25	Total		Montant principal 31.03.24
	31.03.25	Intérêts 31.03.25		31.03.24	Intérêts 31.03.24	
< 1 an	139,9	4,7	135,2	158,0	5,1	152,8
1-5 ans	151,3	9,9	141,4	218,5	10,6	208,0
> 5 ans	26,8	0,8	26,0	58,9	3,9	55,0
Total	318,0	15,4	302,6	435,4	19,6	415,8

25.4 Variations des passifs issus des activités de financement

(en millions EUR)	31.03.24	Flux de trésorerie	Modifications au portefeuille de contrats de location	Regroupements d'entreprises	Reclassification	Autres ⁽²⁾	31.03.25
Passifs de location et passifs similaires	351,3	(76,4)	54,2	26,9	-	45,3	401,3
Courant(s)	59,1	(73,7)	6,2	5,3	63,0	11,8	71,8
Non courant(s)	292,2	(2,7)	48,0	21,6	(63,0)	33,5	329,5
Prêts bancaires	412,9	(111,5)	-	0,4	0,2	-	302,0
Courant(s)	152,7	(119,5)	-	0,2	101,7	-	135,2
Non courant(s)	260,2	8,0	-	0,2	(101,5)	-	166,8
Obligation retail verte à taux fixe	251,1	-	-	-	-	-	251,1
Non courante	251,1	-	-	-	-	-	251,1
Autres	2,9	(2,2)	-	0,1	(0,2)	-	0,6
Totaal	1.018,2	(190,1)	54,2	27,4	0,0	45,3	955,0

(1) La modification au portefeuille de contrats de location comprend aussi bien les nouveaux contrats de location que les contrats résiliés.

(2) Les passifs de location et passifs similaires contiennent aussi l'effet de la prolongation des contrats de location existants et la réévaluation des contrats de location à la suite des indexations.

(en millions EUR)	31.03.23	Flux de trésorerie	Modifications au portefeuille de contrats de location ⁽²⁾	Regroupements d'entreprises	Reclassification	Autres ⁽³⁾	31.03.24
Passifs de location et passifs similaires	328,4	(69,0)	58,3	-	(0,1)	33,8	351,3
Courant(s)	60,5	(69,0)	0,6	-	58,6	8,4	59,1
Non courant(s)	267,8	-	57,7	-	(58,7)	25,4	292,2
Prêts bancaires	761,3	(352,8)	-	4,7	(0,2)	-	413,0
Courant(s)	410,5	(366,2)	-	2,8	105,7	-	152,8
Non courant(s)	350,8	13,4	-	1,9	(105,9)	-	260,2
Obligation retail verte à taux fixe	251,1	-	-	-	-	-	251,1
Non courante	251,1	-	-	-	-	-	251,1
Autres	5,9	(5,8)	-	2,4	0,3	-	2,8
Totaal	1.346,7	(427,6)	58,3	7,1	(0,0)	33,8	1.018,2

(1) Flux de trésorerie hors activités non poursuivies.

(2) La modification au portefeuille de contrats de location comprend aussi bien les nouveaux contrats de location que les contrats résiliés.

(3) Les passifs de location et passifs similaires contiennent aussi l'effet de la prolongation des contrats de location existants et la réévaluation des contrats de location à la suite des indexations, ainsi que la reclassification dans les passifs des activités non poursuivies.

26. Dettes commerciales, passifs relatifs aux avantages du personnel et autres passifs

(en millions EUR)	31.03.25	31.03.24
Dettes commerciales (non courantes)	3,9	2,6
Total dettes commerciales (non courantes)	3,9	2,6
Autres passifs (non courants)	3,6	3,6
Total autres passifs (non courants)	3,6	3,6
Dettes commerciales	1.355,5	1.382,0
Garanties reçues et acomptes sur commandes	30,1	24,2
Total dettes commerciales (courantes)	1.385,7	1.406,1
Passifs courants relatifs aux avantages du personnel	633,1	618,3
TVA, accises et autres taxes opérationnelles	66,6	62,5
Dividendes	0,6	0,6
Produits à reporter et coûts à imputer	21,7	19,5
Autres	13,8	18,1
Total passifs relatifs aux avantages du personnel et autres passifs (courants)	735,8	719,0

Tableau des échéances et des remboursements

(en millions EUR)	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Dettes commerciales (non courantes)	-	3,9	-	3,9
Autres passifs (non courants)	-	3,6	-	3,6
Dettes commerciales (courantes)	1.385,7	-	-	1.385,7
Passifs relatifs aux avantages du personnel et autres passifs (courants)	735,8	-	-	735,8
Total au 31 mars 2025	2.121,5	7,5	-	2.129,0
Dettes commerciales (non courantes)	-	2,6	-	2,6
Autres passifs (non courants)	-	3,6	-	3,6
Dettes commerciales (courantes)	1.406,1	-	-	1.406,1
Passifs relatifs aux avantages du personnel et autres passifs (courants)	719,0	-	-	719,0
Total au 31 mars 2024	2.125,1	6,2	-	2.131,3

27. Gestion des risques

27.1 Risques liés aux instruments financiers

A. Risque de change

Les entités de Colruyt Group se situent principalement dans la zone euro et commercent avec des partenaires répartis dans le monde entier. Les risques de conversion dans le cadre de la consolidation des produits et charges des filiales qui n'établissent pas leurs comptes en EUR ne sont pas couverts.

Colruyt Group court un risque de taux de change d'ordre transactionnel sur les achats qu'il effectue dans une devise étrangère. Colruyt Group utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition à ce type de risque de taux de change, sans but spéculatif.

L'exposition de Colruyt Group aux fluctuations du taux de change est basée sur les positions suivantes en devises étrangères :

(en millions EUR)	Position nette (excl. Cash)	
	31.03.25	31.03.24
EUR/INR	6,5	6,1
EUR/RON	0,3	-
USD/EUR	5,5	4,3
NZD/EUR	-	0,2
Total	12,3	10,6

Les positions nettes des devises sont avant élimination des transactions intragroupe. Un montant positif signifie que les entités de Colruyt Group détiennent une créance nette dans la première devise. La seconde devise de la paire est la devise fonctionnelle de l'entité concernée de Colruyt Group.

L'influence des fluctuations des cours par rapport à l'euro est relativement limitée.

B. Risque de taux d'intérêt

Colruyt Group examine pour chaque cas s'il est opportun de couvrir le risque de taux d'intérêt sur les emprunts existants (ou futurs). Cela peut se faire soit en contractant des emprunts à plus long terme à un taux d'intérêt fixe, soit par le biais d'un produit financier dérivé.

Au 31 mars 2025, le montant total des emprunts bancaires et autres et de l'obligation retail verte à revenu fixe s'élevait à EUR 553,7 millions (passifs courants et non courants confondus) (au 31 mars 2024 : EUR 666,9 millions), soit 8,6 % du total bilan et 88,3 % du solde net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Étant donné que EUR 135,1 millions du montant total des emprunts bancaires et autres arrivent à échéance dans l'année, ceux-ci seront potentiellement refinancés à des taux d'intérêt plus élevés.

Les passifs de location de Colruyt Group représentaient EUR 401,3 millions durant l'exercice actuel, tandis que pour l'exercice précédent, ils représentaient EUR 351,3 millions. Les passifs de location sont contractés à taux fixe en vertu de la norme IFRS 16, ce qui a pour conséquence qu'un changement du taux du marché ne peut avoir aucun impact sur les flux de trésorerie futurs des passifs de location actuels de Colruyt Group, ni sur les résultats à réaliser.

Un changement de taux d'intérêt peut avoir une incidence sur le résultat global ou sur les flux de trésorerie futurs de Colruyt Group.

C. Risque de crédit

Colruyt Group est soumis à un risque de crédit pour ses activités opérationnelles, la gestion de ses liquidités et, dans une mesure restreinte, de ses autres activités et de ses autres activités financières.

Pour limiter le risque de crédit concernant la gestion de ses liquidités (dépôts à terme, trésorerie et équivalents de trésorerie et garanties bancaires), Colruyt Group veille à une répartition de ses liquidités et transactions sur différentes institutions financières assorties d'une bonne cote de crédit. Colruyt Group assure une surveillance proactive de la stabilité et de la cote de crédit correspondante de ces institutions financières, et adapte sa stratégie de gestion des liquidités si nécessaire.

Pour Colruyt Group, le risque de crédit lié aux créances commerciales découlant de ses activités opérationnelles est limité, vu qu'un nombre important de clients paie ses achats au comptant. La majeure partie des créances restant dues se situe dans le secteur « Food », où Colruyt Group accorde les délais de paiement habituels du secteur. Les risques sont limités au maximum par un suivi régulier de la solvabilité des créanciers et la limitation des créances restant dues par l'application de limites de crédit. Si nécessaire, Colruyt Group demande des garanties bancaires ou couvre le risque de crédit en contractant une assurance crédit. Le risque de crédit est réparti sur un nombre de créanciers important.

Le risque de crédit pour les autres créances courantes et non courantes découlant de ses autres activités et de ses autres activités financières est limité pour Colruyt Group car les montants impayés sont limités. Ces créances se composent surtout de prêts aux clients, aux entreprises associées et aux coentreprises ou de créances suite à des contrats de sous-location. Le risque de crédit des créances de sous-location est encore réduit par les garanties bancaires obtenues et les garanties réelles sur le bâtiment loué. Le risque de crédit pour les prêts aux clients et aux entreprises associées est suivi et contrôlé via une surveillance régulière du risque de crédit sur une base individuelle. Pour le suivi du risque de crédit lié aux prêts aux entreprises associées, Colruyt Group peut se baser sur les informations additionnelles obtenues en qualité de partie liée.

Le risque de crédit maximal de Colruyt Group est formé de contreparties restant en défaut, l'exposition maximale étant égale à la valeur nette comptable des actifs en question. Pour la valeur nette comptable des différents actifs assortis d'un risque de crédit, nous renvoyons à la note 27.1.F. *Actifs et passifs financiers par catégorie et par classe*. Colruyt Group dispose de garanties bancaires obtenues de certains de ses clients ou d'assurances crédit contractées afin de garantir le recouvrement de leurs créances, ce qui permet de limiter le risque de crédit réel au niveau des créances commerciales. Ces garanties bancaires ou cette assurance crédit ne sont toutefois pas prises en compte lors de l'évaluation de la solvabilité des parties concernées, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 « *Instruments financiers* ».

Colruyt Group considère un actif financier en défaut quand des informations internes ou externes indiquent qu'il est improbable que les montants contractuels restant dus soient reçus intégralement, avant la prise en compte de toute protection du crédit.

Les pertes de crédit sont comptabilisées sur la base d'un modèle fondé sur les « pertes de crédit attendues » conformément à la norme IFRS 9 « *Instruments financiers* », dans le cadre duquel il convient de tenir compte de l'incidence des changements des facteurs économiques sur les pertes attendues. Pour le calcul des pertes de crédit attendues, Colruyt Group utilise l'approche simplifiée sur la base d'une matrice de provision pour les créances commerciales, et l'approche générale, dans le cadre de laquelle les pertes de crédit sont déterminées au niveau de la créance individuelle pour toutes les créances financières à l'exception des créances commerciales courantes. Pour les créances sur les entreprises associées ou les coentreprises, le groupe évalue si une perte de crédit attendue doit être comptabilisée comme une indication de perte de valeur sur la valeur comptable d'une participation comptabilisée suivant la méthode de mise en équivalence. Nous renvoyons également à la note 1.5.E. *Actifs financiers : pertes de crédit attendues*.

D. Risque de liquidité

La S.A. Colruyt Group et la SARL Finco France font office de coordinateur financier de Colruyt Group et veillent à ce que toutes les entités de Colruyt Group disposent en temps voulu des moyens financiers nécessaires ; elles pratiquent un système de « cash pooling », qui consiste à utiliser un excédent de trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de certaines entités de Colruyt Group pour apurer les déficits des autres. La S.A. Colruyt Group se charge également du placement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de Colruyt Group, et assure un suivi permanent de la position de trésorerie de Colruyt Group par le biais de prévisions de trésorerie.

En outre, Colruyt Group s'efforce de toujours disposer de suffisamment de lignes de crédit et d'instruments du marché des capitaux (notamment de billets de trésorerie) en cas de besoin, pour limiter encore au maximum le risque de liquidité pour le groupe. Dans ce cadre, une facilité de crédit renouvelable liée à la durabilité a été contractée avec un syndicat bancaire pour un montant de EUR 670 millions. Au 31 mars 2025, aucun crédit n'a été utilisé sur cette facilité de crédit. Colruyt Group conserve en outre différentes lignes de crédit bilatérales auxquelles il peut faire appel. De plus, le groupe a finalisé l'émission d'une obligation retail verte en février 2023 et le montant maximum de EUR 250 millions a été levé. L'obligation retail verte au taux de 4,25%, ISIN BE0002920016, arrivant à échéance le 21 février 2028, est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles.

Colruyt Group utilisera dans la plus large mesure possible des instruments verts ou durables pour satisfaire à ses besoins en liquidités.

E. Autre risque de marché

La valeur totale des actifs financiers à court terme de Colruyt Group au 31 mars 2025 se chiffre à EUR 65,3 millions (EUR 226,2 millions au 31 mars 2024). Cette baisse résulte principalement de la sortie de fonds monétaires (diminution pour atteindre une position de EUR 31,4 millions au 31 mars 2025) et d'une baisse des dépôts à terme à court terme (baisse pour atteindre une position de EUR 2,0 millions au 31 mars 2025).

La société de réassurance de Colruyt Group, la S.A. Locré, gère un portefeuille de titres à revenu fixe et de fonds monétaires. Celui-ci sert principalement à la couverture du risque de réassurance et comprend un montant de EUR 31,0 millions d'actifs financiers courants (EUR 20,9 millions au 31 mars 2024).

Dès lors, les variations des paramètres du marché peuvent avoir un effet sur les résultats financiers de Colruyt Group. Au cours de l'exercice, une revalorisation nette de EUR 1,5 million a été comptabilisée (revalorisation nette de EUR 2,0 millions pour la période précédente), entièrement réalisée par le biais du compte de résultats.

La proportion du portefeuille de placements à court terme par rapport au solde net de trésorerie et des équivalents de trésorerie de Colruyt Group s'élève à 10,4% (29,2% pour la période précédente).

F. Actifs et passifs financiers par catégorie et par classe

Conformément à IFRS 7 « *Instruments financiers : informations à fournir* » et IFRS 13 « *Évaluation à la juste valeur* », les instruments financiers sont classés sur la base d'une hiérarchie de la juste valeur.

(en millions EUR)	Évaluation à la juste valeur			Valeur comptable
	Prix publiés Niveau 1	Prix de marché observables Niveau 2	Prix de marché non observables Niveau 3	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Instruments de capitaux propres	-	-	12,3	12,3
Instruments de couverture de flux de trésorerie	-	0,0	-	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats				
Instruments de capitaux propres	44,7	-	15,0	59,7
Placements en titres à revenu fixe	15,5	-	-	15,5
Actifs financiers au coût amorti				
Actifs non courants				
Autres créances non courantes	-	43,0	-	43,0
Actifs courants				
Dépôts à terme	-	-	-	5,0
Créances commerciales et autres créances	-	-	-	632,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	626,8
Total actifs financiers au 31 mars 2025	60,2	43,0	27,3	1.394,6
Passifs financiers (hors passifs de location) au coût amorti				
Non courants				
Obligation retail verte à taux fixe	256,8	-	-	251,1
Prêts bancaires et autres prêts	-	175,0	-	175,0
Courants				
Prêts bancaires, découverts bancaires et autres prêts	-	-	-	140,2
Dettes commerciales	-	-	-	1.385,7
Passifs de location au coût amorti	-	-	-	401,3
Total passifs financiers au 31 mars 2025	256,8	175,0	-	2.353,3

(en millions EUR)	Évaluation à la juste valeur			Valeur comptable
	Prix publiés Niveau 1	Prix de marché observables Niveau 2	Prix de marché non observables Niveau 3	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Instruments de capitaux propres	-	-	12,0	12,0
Instruments de couverture de flux de trésorerie	-	0,1	-	0,1
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats				
Instruments de capitaux propres	150,8	-	15,4	166,2
Placements en titres à revenu fixe	20,9	-	-	20,9
Actifs financiers au coût amorti				
Actifs non courants				
Autres créances non courantes	-	48,2	-	48,2
Actifs courants				
Dépôts à terme	-	-	-	53,8
Créances commerciales et autres créances	-	-	-	670,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Total actifs financiers au 31 mars 2024	171,7	48,3	27,4	1.746,4
Passifs financiers (hors passifs de location) au coût amorti				
Non courants				
Obligation retail verte à taux fixe	256,2	-	-	251,1
Prêts bancaires et autres prêts	-	269,2	-	269,2
Courants				
Prêts bancaires, découverts bancaires et autres prêts	-	-	-	157,5
Dettes commerciales	-	-	-	1.406,1
Passifs de location au coût amorti				
Total passifs financiers au 31 mars 2024	256,2	269,2	-	2.435,3

La hiérarchie de la juste valeur se base sur les données utilisées pour l'évaluation des actifs et passifs financiers à la date d'évaluation. Les trois niveaux se distinguent comme suit :

- Niveau 1 : les données utilisées dans le cadre de la méthodologie d'évaluation sont des prix de marché officiels (non adaptés) pour des actifs et passifs identiques dans un marché actif.
- Niveau 2 : les instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, et dont la juste valeur est déterminée par des techniques d'évaluation. Ces techniques utilisent le plus souvent possible des données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles et s'appuient le moins possible sur des estimations spécifiques à l'entité.
- Niveau 3 : les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée moyennant des techniques d'évaluation utilisant certains paramètres qui sont basés sur des données de marché non observables.

Selon les estimations, la valeur comptable des actifs et passifs financiers courants évalués au coût amorti approche raisonnablement leur juste valeur en raison de la courte durée.

La juste valeur des emprunts bancaires et autres dettes à long terme est assimilée à la valeur nominale des prêts vu l'absence de différence significative entre les deux. Colruyt Group ne recourt pas à des modèles complexes pour déterminer leur juste valeur.

En ce qui concerne les montants figurant sous « Coût amorti », nous pouvons conclure que la valeur comptable équivaut généralement à la juste valeur en raison de la nature de l'instrument ou du caractère à court terme. Les cas où le coût amorti dévie de la juste valeur ne sont pas significatifs.

Pour les montants repris sous la rubrique « Évaluation à la juste valeur », nous renvoyons à la note 14. *Actifs financiers*, qui décrit comment la juste valeur est déterminée.

Les actifs financiers, classés sous le niveau 3, englobent entre autres la participation dans la société de portefeuille Sofindev IV S.A., les participations dans les fonds d'investissement Good Harvest Belgium I SRL et Astanor Ventures Belgium II SRL, la participation dans la société immobilière First Retail International 2 S.A. et Vendis Capital S.A. et la participation dans la société coopérative North Sea Wind SC, dans lesquelles Colruyt Group n'a pas d'influence notable.

Les balances d'ouverture et de clôture pour les actifs financiers classés sous le niveau 3 peuvent être réconciliées comme suit :

(en millions EUR)	2024/25	2023/24
Au 1er avril	27,4	11,1
Acquisitions	-	0,3
Augmentations de capital	2,0	2,3
Réductions de capital	(2,3)	(5,4)
Variation de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0,2	(1,0)
Variation de la juste valeur par le biais du compte de résultats	0,7	(1,6)
Autres	(0,7)	21,7
Au 31 mars	27,3	27,4

27.2 Autres risques

A. Conséquences financières de l'environnement macro-économique

L'environnement macro-économique reste une source d'incertitude pour Colruyt Group, et a des conséquences directes et indirectes sur les états financiers :

- L'inflation a une incidence sur les revenus et les coûts opérationnels, y compris le coût des marchandises vendues. Colruyt Group examine périodiquement s'il est opportun de couvrir le risque d'inflation au moyen d'un instrument financier dérivé ;
- L'indexation automatique des salaires en Belgique augmente les frais de personnel et peut avoir une incidence sur les provisions, engagements et flux de trésorerie futurs. Colruyt Group suit attentivement les indexations salariales (attendues) et adapte si nécessaire les provisions et les engagements ;
- Les taux d'intérêt influencent les taux d'actualisation pour les tests de dépréciation et les passifs non courants relatifs aux avantages du personnel. Les taux d'actualisation sont calculés et adaptés périodiquement en fonction des modifications des taux d'intérêt.

Une description détaillée de la manière dont nous gérons ces risques se trouve dans la partie 3. Gestion des risques et contrôle interne du rapport annuel.

B. Risques climatiques et durabilité

Colruyt Group tient compte des risques opérationnels liés au climat et suit les ambitions telles que décrites dans la partie Corporate Sustainability du rapport annuel. Les ambitions en termes de durabilité et les plans d'action, y compris les « aspects liés au climat », font l'objet d'une surveillance et de rapports réguliers. En ce qui concerne les investissements consentis par Colruyt Group afin de réaliser ces ambitions, la durée de vie de ces investissements, ainsi que des actifs qu'ils remplacent, est suivie attentivement et adaptée si nécessaire. Pour de plus amples informations sur notre approche et sur l'impact des risques climatiques, nous renvoyons à la partie Corporate Governance du rapport annuel.

C. Autres risques

Outre les risques décrits précédemment, Colruyt Group est exposé à une série d'autres risques, ne présentant pas nécessairement un caractère financier, mais pouvant néanmoins affecter la situation financière de Colruyt Group.

Pour une description détaillée de ces risques et de notre approche, nous renvoyons à la partie 3. Gestion des risques et contrôle interne du rapport annuel.

28. Droits et engagements hors bilan

Colruyt Group a contracté un certain nombre d'engagements, qui ne sont pas repris dans l'état de la situation financière. Ceux-ci se rapportent essentiellement à des obligations contractuelles concernant des investissements futurs en immobilisations corporelles ainsi que des engagements d'achat de biens et de services.

L'échéancier des montants dus au titre de ces engagements se présente comme suit :

(en millions EUR)	31.03.25	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Contrats de location en tant que preneur ⁽¹⁾	2,1	1,1	1,1	-
Engagements d'achat d'immobilisations corporelles	131,1	122,7	8,4	-
Engagements d'achat de marchandises destinées à la vente	174,0	172,9	1,1	-
Autres engagements	47,2	26,6	20,3	0,4

(en millions EUR)	31.03.24	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Contrats de location en tant que preneur ⁽¹⁾	2,5	1,4	1,1	-
Engagements d'achat d'immobilisations corporelles	134,2	101,9	32,3	-
Engagements d'achat de marchandises destinées à la vente	161,5	160,6	0,9	-
Autres engagements	46,0	23,6	21,2	1,1

(1) Contrats de location en dehors du champ d'application d'IFRS 16.

Les engagements d'achats d'immobilisations corporelles, pour un montant de EUR 131,1 millions (EUR 134,2 millions pour la période précédente), se composent principalement d'obligations contractées dans le cadre de l'achat de terrains et d'immeubles.

Les engagements d'achat de marchandises destinées à la vente d'un montant de EUR 174,0 millions (EUR 161,5 millions pour la période précédente) découlent de contrats à terme conclus avec des fournisseurs et ayant pour objet, dans le chef de Colruyt Group, de garantir un approvisionnement suffisant de certaines marchandises ainsi que des collections de vêtements et des matières premières destinées à la production.

La ligne « Autres engagements » concerne principalement les engagements découlant de contrats à terme divers non résiliables conclus en matière de prestations informatiques (principalement pour l'entretien et le développement de logiciels) et ceci pour un montant de EUR 43,1 millions (EUR 46,0 millions pour la période précédente).

En plus d'engagements, Colruyt Group dispose également de certains droits qui ne sont pas repris dans l'état de la situation financière. Colruyt Group donne en location certains biens immobiliers sur la base de contrats de location.

Les montants à recevoir au titre de ces droits se présentent comme suit :

(en millions EUR)	31.03.25	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Contrats de location en tant que bailleur	45,2	26,9	18,3	-

(en millions EUR)	31.03.24	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Contrats de location en tant que bailleur	52,5	24,3	28,2	-

Les droits hors bilan relatifs aux contrats de location s'élèvent à EUR 45,2 millions (EUR 52,5 millions au 31 mars 2024) et se rapportent principalement à des contrats de location opérationnels en tant que bailleur relatifs à des actifs sous-loués.

Les droits résultant des contrats non résiliables relatifs aux biens mobiliers ne sont pas significatifs.

29. Passifs éventuels et actifs éventuels

Les passifs éventuels et les actifs éventuels comprennent tous les éléments non comptabilisés dans l'état de la situation financière que Colruyt Group détient envers des tiers conformément à IAS 37 « *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* ».

Le tableau suivant donne un aperçu de tous les passifs éventuels de Colruyt Group :

(en millions EUR)	31.03.2025	31.03.2024
Litiges	12,8	3,8

Un nombre limité d'actions en justice sont en cours contre Colruyt Group à la date de clôture. Bien que contestées, elles représentent ensemble un passif éventuel de EUR 12,8 millions (EUR 3,8 millions pour la période précédente). Les actions en cours ne se rapportent qu'à des litiges en matière de droit commercial. Tout comme la période précédente, il n'y a pas de passifs éventuels pour actions en cours dans le cadre de litiges fiscaux, de litiges de droit commun ou de litiges de droit social.

Lors de l'acquisition de participations et de la détermination du goodwill, il est tenu compte de rémunérations variables conditionnelles dans le cadre desquelles une estimation la plus précise possible du montant final est calculée à la fin de la période d'évaluation.

Colruyt Group ne s'attend pas à ce que des désavantages financiers importants découlent de ces obligations.

Il n'y a pas d'actifs éventuels significatifs à signaler.

30. Dividendes payés et proposés

Le 1^{er} octobre 2024, un dividende brut ordinaire de EUR 1,38 par action a été versé aux actionnaires en plus du dividende intérimaire brut de EUR 1,00 par action, versé le 22 décembre 2023 dans le cadre de la plus-value réalisée sur la vente de Parkwind.

Pour l'exercice 2024/25, le Conseil d'administration a proposé un dividende brut de EUR 1,38 par action, payable à partir du 30 septembre 2025. Étant donné que l'approbation de ce dividende s'effectue à l'occasion de l'Assemblée générale des actionnaires du 24 septembre 2025, donc après la date de clôture, le dividende à payer ne remplit pas le critère d'obligation à la date de clôture et n'est donc pas comptabilisé comme passif dans l'état consolidé de la situation financière.

Compte tenu du fait que la distribution proposée par le Conseil d'administration se rapporte à 120.906.294 actions (déduction faite des actions propres rachetées), comme établi le 13 juin 2025, le montant total des dividendes proposés s'élève à EUR 166,9 millions.

31. Parties liées

Les tableaux suivants donnent un aperçu des transactions avec des parties liées. Cette note comporte uniquement les transactions non éliminées.

Colruyt Group identifie, conformément à IAS 24, « *Information relative aux parties liées* », différentes catégories de parties liées :

- les principaux dirigeants de Colruyt Group et apparentés. Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction (voir partie Corporate Governance) ;
- les entités contrôlant Colruyt Group : la S.A. Korys, contrôlée par Stichting Administratiekantoor Cozin (voir partie Corporate Governance) ;
- les entreprises associées (voir note 12. *Participations dans des entreprises associées*) ;
- les coentreprises (voir note 13. *Participations dans des coentreprises (joint-ventures)*) ; et
- les entités contrôlées par des personnes faisant partie du management clé de Colruyt Group. Colruyt Group n'a pas eu de transactions significatives avec ces entités durant l'exercice précédent.

31.1 Transactions avec des parties liées hors rémunérations des principaux dirigeants

(en millions EUR)	2024/25	2023/24
Produits	48,9	45,6
Entreprises associées	40,3	33,0
Coentreprises	8,6	12,6
Charges	76,2	85,0
Principaux dirigeants de Colruyt Group et apparentés	-	0,1
Entreprises associées	73,3	79,5
Coentreprises	2,9	5,4
Créances	15,7	18,2
Entreprises associées	10,4	14,2
Coentreprises	5,3	4,0
Passifs	29,0	28,0
Principaux dirigeants de Colruyt Group et apparentés	0,2	0,1
Entités contrôlant Colruyt Group	0,1	0,1
Entreprises associées	28,3	27,1
Coentreprises	0,4	0,7
Dividendes payés	125,9	153,8
Principaux dirigeants de Colruyt Group et apparentés	11,7	15,4
Entités contrôlant Colruyt Group	114,2	138,4
Transactions de portefeuilles - sorties	-	261,4
Entités contrôlant Colruyt Group	-	179,6
Entreprises associées	-	81,8

Les montants illustrés ci-dessus découlent des transactions réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale entre parties indépendantes.

Les charges découlant de transactions avec diverses parties liées s'élèvent à EUR 76,2 millions et ont principalement trait à l'achat de produits liés à l'énergie (EUR 65,1 millions).

Durant l'exercice précédent, Colruyt Group a en outre encore reçu des dividendes de la S.A. Virya Energy (voir note 12. *Participations dans des entreprises associées*).

31.2 Rémunérations des principaux dirigeants

Les rémunérations des principaux dirigeants sont résumées ci-dessous. Il s'agit uniquement des montants bruts avant impôts. Les cotisations patronales ont été payées sur les montants cités.

(en millions EUR)	Rémunérations	Nombre de personnes/actions		Rémunérations	Nombre de personnes/actions	
		2024/25	2024/25		2023/24	2023/24
Conseil d'administration			11			10
Indemnités fixes (émoluments)		1,1		1,1		
Direction			9			10
Salaires		3,4		3,9		
Rémunérations variables		2,1		0,6		
Paiements versés aux régimes à cotisations définies et autres éléments		0,5		0,6		

Le rapport de rémunération, établi par le Comité de rémunération (voir partie Corporate Governance), comporte davantage d'informations concernant la composition des rémunérations accordées aux principaux dirigeants.

32. Événements postérieurs à la date de clôture

A. France

Le 16 juin 2025, Colruyt Group a conclu un contrat d'option de vente avec le Groupement Mousquetaires pour la vente prévue de 81 de ses magasins Colruyt Prix Qualité et 44 de ses stations de carburant DATS 24, avec reprise des collaborateurs concernés, pour un montant total en cash d'environ EUR 215 millions, plus les stocks transférés.

Le projet est intégré dans une promesse unilatérale d'achat de Groupement Mousquetaires au nom de ses membres, que Colruyt Group a acceptée mais exclusivement à titre d'offre (et ce, via le contrat d'option de vente). Les organes de représentation des travailleurs pertinents seront informés et consultés en lien avec la transaction prévue. Colruyt Group devra prendre la décision de lever ou non l'option de vente au terme de ces procédures.

En outre, la transaction prévue reste soumise aux approbations réglementaires usuelles, notamment l'approbation par les autorités de la concurrence françaises. La finalisation de la transaction prévue est attendue durant le premier semestre de 2026.

La perte opérationnelle des activités de détail intégrées françaises représentait plus de EUR 20 millions dans les chiffres consolidés de Colruyt Group pour l'exercice 2024/25. Si une transaction avec Groupement Mousquetaires et ses détaillants indépendants devait aboutir au terme de la procédure d'information et de consultation des organes de représentation des travailleurs pertinents ainsi que les éventuelles transactions suivantes avec d'autres parties pour les actifs restants des activités de détail intégrées françaises, cela aurait un effet unique dans l'exercice 2025/26, notamment en raison des éventuelles plus-values ou moins-values (à déterminer) et aux éventuels frais de restructuration (à déterminer). Les activités de détail intégrées françaises seront comptabilisées en tant qu'activités non poursuivies dans les chiffres consolidés de Colruyt Group pour l'exercice 2025/26 (et l'exercice 2024/25 sera retraité purement à des fins de comparaison dans les informations consolidées de l'exercice 2025/26).

B. Foodbag

En avril 2025, Colruyt Group a augmenté sa participation dans la S.A. Smartmat, spécialisée dans les colis-repas sous la marque Foodbag, de 41,36 % à 100 %. Le groupe acquiert ainsi la participation de la S.A. Korys Investments et la participation restante des fondateurs restants. Jusque dans l'exercice 2024/25, la S.A. Smartmat était comptabilisée dans les chiffres consolidés de Colruyt Group suivant la méthode de mise en équivalence (voir note 12. *Participations dans des entreprises associées*). Après cette transaction, à partir de début avril 2025, la S.A. Smartmat sera intégralement consolidée.

À la suite de cette transaction, les effets suivants sont attendus dans l'exercice 2025/26 :

- l'état consolidé des flux de trésorerie de Colruyt Group comportera un décroissement net de quelque EUR 50 millions ;
- le compte de résultats de Colruyt Group comportera un effet positif unique de EUR 10 à 15 millions (présenté comme quote-part dans le résultat des participations prises selon la méthode de mise en équivalence) ;
- un goodwill d'environ EUR 90 millions. Conformément à IFRS 3, une allocation du prix d'acquisition sera réalisée, ce qui a pour conséquence que le montant du goodwill n'est pas encore définitif.

La valeur a été évaluée en appliquant des méthodes d'évaluation conformes au marché. Dans le cadre de la réglementation en matière de conflits d'intérêts, les mesures requises ont été prises lors de la transaction initiale en février 2022 lorsque Colruyt Group a acquis 41,36 % des actions de la S.A. Smartmat. En outre, des options d'achat et de vente avaient été élaborées, qui ont été exercées en avril 2025.

C. Delitraiteur

En octobre, Colruyt Group est parvenu à un accord concernant l'acquisition de 100 % des actions de la S.A. Delitraiteur. Delitraiteur compte 40 magasins en Belgique et un au Grand-Duché de Luxembourg, qui, à l'exception de trois d'entre eux, sont exploités par des entrepreneurs indépendants. Les magasins sont ouverts 7 jours sur 7 de 7 h 30 à 22 h et proposent aussi bien des solutions de repas qu'un vaste assortiment de denrées alimentaires. En mai, cette acquisition a été approuvée par l'autorité belge de la concurrence. La transaction a été finalisée fin mai/début juin ; Delitraiteur est intégralement comptabilisé dans les chiffres consolidés de Colruyt Group depuis le début du mois de juin 2025. En tant que distributeur belge, grâce à cette acquisition Colruyt Group peut continuer à croître et investir davantage dans une offre qui apporte la commodité au client.

D. Actions propres

À l'issue de la période, 186.066 actions propres ont été rachetées pour un montant de EUR 7,1 millions. Au 13 juin 2025, Colruyt Group détenait 3.804.237 actions propres, soit 3,06 % du nombre total d'actions émises.

E. Autres

Il n'y a pas eu d'autres événements significatifs postérieurs à la date de clôture.

33. Honoraire du commissaire

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des honoraires versés au commissaire et à ses parties liées en rapport avec les services prestés pour le compte de Colruyt Group.

(en millions EUR)	2024/25	2023/24
Missions de contrôle	1,3	1,3
Missions non audit	0,1	0,1
Autres missions	0,4	0,1
Total	1,8	1,4

Les honoraires relatifs aux travaux d'audit s'élevaient à EUR 1,3 million, dont EUR 0,1 million à charge de l'Entreprise et EUR 1,2 million à charge de ses filiales.

Les autres missions, y compris les autres missions de contrôle et les missions de conseil fiscal, s'élevaient à EUR 0,4 million.

34. Liste des sociétés consolidées

34.1 Entreprise

Colruyt Group S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0400 378 485
--------------------	-----------------------	--------------------	--------------

34.2 Filiales

AB Restauration S.A.	Avenue du Levant 13	5030 Gembloux, Belgique	0475 405 017	100%
Agripartners S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 417	100%
Ahara S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 443 696	100%
Alegre IT S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0685 467 425	100%
Antwerp Fashion Outlet S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0552 682 838	100%
Apotheek Beaujean Centrum SRL	Ninoofsesteenweg 30	1500 Hal, Belgique	0417 394 958	100%
Apotheek Noorderlaan S.A.	Noorderlaan 104, bus H	2030 Anvers, Belgique	0894 785 309	100%
Banden Deprost S.A.	Zinkstraat 6	1500 Hal, Belgique	0424 880 586	100%
Bavingsveld S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0441 486 194	100%
Bellacoola S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0550 532 804	100%
Bike Republic S.A.	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0823 778 933	100%
Bio-Planet Luxembourg S.A.	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B262737	100%
Bio-Planet S.A.	Victor Demesmaekerstraat 167	1500 Hal, Belgique	0472 405 143	100%
Bottles S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1004 058 282	100%
Buurtwinkels OKay S.A.	Victor Demesmaekerstraat 167	1500 Hal, Belgique	0464 994 145	100%
Cavrilo S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0458 979 551	100%
Cedox S.A.	Menenstraat 268	8560 Wevelgem, Belgique	0434 445 182	100%
CGMI SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 301 067	100%
Chanteloup SCI	Boulevard du 13 Juin 1944, 21	14310 Villers-Bocage, France	893 918 532	100%
Codevco II RDC SASU	Av. Pierre Mulele 17, bureau 203, Infinity Center, Commune de Gombe	Kinshasa, République démocratique du Congo	CD/KNG/RCCM/21-B-01809	100%
Codevco X S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 300 572	100%
Codevco XIX S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1018 082 405	100%
Codevco XVI S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0795 538 768	100%
Codevco XVII S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1004 058 480	100%
Codevco XVIII S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1004 060 163	100%
Codifrance SAS	Zone Industrielle, Rue de Saint Barthélémy 66	45110 Châteauneuf-sur-Loire, France	824 116 099	100%
Colim S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0400 374 725	100%
Colimpo S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0685 762 581	100%
Colimpo Private Limited	Unit 08-09, 13th floor, New Mandarin Plaza, Tower A 14, Science Museum Road, Tsimshatsui East	Kowloon, Hong Kong	59139630 000 11 18 0	100%
Colruyt Afrique SAS	Sacré Coeur III VDN, Villa numéro 10684, Boîte Postale 4579	Dakar, Sénégal	SN DKR 2020 B 13136	100%
Colruyt Cash and Carry S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 318	100%
Colruyt Food Retail S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 615	100%
Colruyt Gestion S.A.	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B137485	100%
Colruyt Group India Private LTD	Building N°21, Mindspace, Raheja IT Park, Survey nr 64 (Part) HITEC City	Madhapur, Hyderabad, Telangana State, Inde - 500081	U72300TG2007 PTC053130	100%
Colruyt Luxembourg S.A.	Z.I. Um Woeller 6	4410 Sanem, Grand-Duché de Luxembourg	B124296	100%
Colruyt Retail France SAS	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	789 139 789	100%
CoMarkt S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0795 538 570	100%

Cycles IMP SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0444 947 017	100%
Daltix S.A.	Ottergemsesteenweg-Zuid 808, boîte B160	9000 Gand, Belgique	0661 713 511	100%
Daltix Unipessoal LDA	Avenida Antonio Augusto Aguiar 130 Piso 1	1050-020 Lisbonne, Portugal	0514 607 769	100%
Darzana S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 443 795	100%
Davytrans S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0413 920 972	100%
Delden SRL	Rue de Tubize 2	1440 Braine-le-Château, Belgique	0446 013 126	100%
Delidis S.A.	Kloosterstraat 58	2275 Lille, Belgique	0404 172 472	100%
Do Invest Lux S.A.	Rue de Beggen 233-241	1221 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B181441	100%
Do Invest S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0817 092 663	100%
Echo Bay S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0839 710 489	100%
E-Logistics S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0830 292 878	100%
EW 738/740 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0505 738 994	100%
Fashion For Stars SRL ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0822 734 402	100%
Fashion Store S.A. ⁽¹⁾	Hulstsestraat 6	2431 Laakdal, Belgique	0438 233 132	100%
Faye S.A. ⁽¹⁾	Hulstsestraat 6	2431 Laakdal, Belgique	0729 785 438	100%
Finco France SARL	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	848 012 209	100%
Fitness New Generation SRL	Statiestraat 3, boîte B	2560 Nijlen, Belgique	0739 859 481	100%
Fleetco S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0423 051 939	100%
Florin'Store SRL ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0835 080 918	100%
FS France Marmoutier SASU ⁽¹⁾	Rue de la Gare 3087	59299 Boeschepe, France	980 818 892	100%
FS France Schweighouse SASU ⁽¹⁾	Rue de la Gare 3087	59299 Boeschepe, France	980 838 700	100%
FS France Soissons SASU ⁽¹⁾	Rue de la Gare 3087	59299 Boeschepe, France	980 833 123	100%
Gerli Erasmus S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0700 575 174	100%
Hansamukh Software Solutions Private LTD ⁽¹⁾	Western Dallas Sy. No. 83/1 Raidurg Village, 4th floor, Serilingampally Mandal	Hyderabad, Telangana State, India - 500032	U72900TG2018PTC122374	100%
Harrar S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0848 568 965	100%
Het Zilverleen SRL	Izenbergstraat 175	8690 Alveringem, Belgique	0715 775 767	100%
Immo Colruyt France SASU	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	319 642 252	100%
Immo Colruyt Luxembourg S.A.	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B195799	100%
Immo Roelandt S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	1018 078 148	100%
Immoco SARL	Zone Industrielle, Rue des Entrepôts 4	39700 Rochefort-sur-Nenon, France	527 664 965	100%
Izock SRL	Kerkstraat 132-134	1851 Humbeek, Belgique	0426 190 284	100%
Jims Expansion S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0545 977 663	100%
Jims S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0423 644 035	100%
Kazo SRL ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0839 343 473	100%
KS Multimarques SAS ⁽¹⁾	Avenue Marguerite Puhl Demange	54150 Val-de-Briey, France	888 024 056	100%
Locré S.A.	Rue de Neudorf 534	2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B59147	100%
Megapara SAS	Avenue Franklin Roosevelt 8	59600 Maubeuge, France	880 595 731	100%
Monashee SRL ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0836 421 892	100%
Mycor S.A. ⁽¹⁾	Hulstsestraat 6	2431 Laakdal, Belgique	0715 657 189	100%
Myreas SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0733 909 522	90%
Nationale4 S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0550 533 297	100%
Newpharma Group S.A.	Rue du Charbonnage 10, boîte B2	4020 Luik, Belgique	0684 465 652	100%
Newpharma S.A.	Rue Basse-Wez 315/317	4020 Luik, Belgique	0838 666 156	100%
Northlandt S.A.	Moortelstraat 9	9160 Lokeren, Belgique	0459 739 517	100%
N'Situ Pelende SASU	Av. Pierre Mulele 17, bureau 203, Infinity Center, Commune de Gombe	Kinshasa, République démocratique du Congo	CD/KNG/RCCM/21-B-01787	100%
Okay City S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0820 198 247	100%

Pegotrans SRL	Kloosterstraat 58	2275 Lille, Belgique	0861 967 437	100%
Point Carré Belgium SRL ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	6820 Merchtem, Belgique	0823 409 244	100%
Point Carre Franchise SRL ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	6820 Merchtem, Belgique	0466 709 758	100%
Point Carre International S.A. ⁽¹⁾	Route d'Arlon 6	8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg	B151070	100%
Point Carre S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	6820 Merchtem, Belgique	0454 642 859	100%
Pointfosses SRL ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	6820 Merchtem, Belgique	0552 923 556	100%
Puur S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0544 328 861	100%
Quarry Bay S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0578 904 710	100%
Retail Partners Colruyt Group S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0413 970 957	100%
Roecol S.A.	Spieveldstraat 4	9160 Lokeren, Belgique	0849 963 488	100%
Roelandt S.A.	Warandestraat 5	9240 Zele, Belgique	0412 127 858	100%
Samhati S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0760 300 846	100%
Savanne S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0887 174 272	100%
Savermo S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0503 777 616	100%
Smart Innovation S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0716 663 516	100%
Smartvalue Development SRL	Strada Rahovei 11	400212 Judet Cluj, Roumanie	43506711	100%
Smartvalue Distribution SRL	Rue du Charbonnage 10, boîte B2	4020 Liège, Belgique	1004 124 303	100%
Smartvalue S.A.	Rue du Charbonnage 10, boîte B2	4020 Liège, Belgique	0821 903 467	100%
Smartvalue Services SRL	Str. Ion Vidu 2, Ap. SAD 1	300225 Timisoara, Roumanie	34850154	100%
SmartWithFood S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0739 913 228	100%
Société Agricole de Meester SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0429 662 290	100%
Solisaco SRL ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0676 889 061	100%
Solomeo S.A. ⁽¹⁾	Hulstsestraat 6	2431 Laakdal, Belgique	0715 656 991	100%
Solocious S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0448 692 207	100%
Somnium S.A. ⁽¹⁾	Hulstsestraat 6	2431 Laakdal, Belgique	0715 657 090	100%
Sukhino S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0779 443 302	100%
Supermarkt De Belie SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0433 756 581	100%
Symeta Hybrid S.A.	Interleuvenlaan 50	3001 Heverlee, Belgique	0867 583 935	100%
Terdeco SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0462 018 027	100%
The Fashion Society S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0553 548 910	100%
Usimex-Invest S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0400 180 923	100%
Valfrais S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0418 935 773	100%
Versatelier S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0795 538 669	100%
Villers DIS SCI	Boulevard du 13 Juin 1944, 21	14310 Villers-Bocage, France	432 221 349	100%
VinoCol S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0760 300 252	100%
Vleba S.A.	Kloosterstraat 58	2275 Lille, Belgique	0434 620 475	100%
Vlevico S.A.	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0422 846 259	100%
Walcodis S.A.	Rue Du Parc Industriel 34	7822 Ath, Belgique	0829 176 784	100%
Wamo SRL ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0448 458 813	100%
Witeb 1 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0697 694 571	100%
Witeb 2 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0699 852 426	100%
Witeb 3 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0726 754 187	100%
Witeb 4 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0747 601 566	100%
Witeb 5 SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0761 776 335	100%
WV1 SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0627 969 585	100%
WV2 SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0627 973 149	100%
WV3 SRL	Tramstraat 63	9052 Zwijnaarde, Belgique	0477 728 760	100%
X-Fashion S.A. ⁽¹⁾	Route d'Arlon 6	8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg	B161246	100%

Xgo S.A. ⁽¹⁾	Route d'Arlon 6	8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg	B135233	100%
Z+H2B S.A.	Statiestraat 133-139	2070 Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht, Belgique	0792 393 097	100%
Z+PHARMA S.A.	Statiestraat 131	2070 Beveren-Kruibeke-Zwijndrecht, Belgique	0453 060 967	100%
ZEB Luxembourg S.A. ⁽¹⁾	Rue F.W. Raiffeisen 5	2411 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	B157583	100%
Zebulah S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0818 345 349	100%
Zeeboerderij Westdiep SRL	Edingensesteenweg 196	1500 Hal, Belgique	0739 918 869	80%
Zimpo S.A. ⁽¹⁾	Brusselsesteenweg 185	1785 Merchtem, Belgique	0685 500 978	100%

(1) Pour ces sociétés, les résultats sont comptabilisés du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025.

34.3 Coentreprises

Achilles Dott BV ⁽¹⁾	Borchstraat 30	2800 Malines, Belgique	0691 752 926	24,80%
Aera Payment & Identification AS ⁽¹⁾⁽²⁾	Askekroken 11	0277 Oslo, Norvège	917351538	21,55%
Apopharma S.A.	Rue de l'Arc-en-Ciel 14	1308 La Chaux (Cossonay), Suisse	CHE-381 251 553	65,00%
Bon Group NV ⁽¹⁾⁽²⁾	Arianelaan 25	1200 Sint-Lambrechts-Woluwe, Belgique	0736 373 223	45,65%
De Leiding BV ⁽¹⁾	Ambachtsweg 36	9820 Merelbeke-Melle, Belgique	0694 734 685	99,50%
Intake BV	Quellinstraat 12, boîte 6	2018 Anvers, Belgique	0767 722 633	94,16%
Olda NV ⁽¹⁾	Villalaan 96	1500 Hal, Belgique	1018 711 618	50,00%
Vasco International Trading BV ⁽¹⁾	Industrieweg 22B	4153 Beesd, Pays-Bas	96026545	33,33%
WREB Redevelopment BV ⁽¹⁾	Kouter 3	9790 Wortegem-Petegem, Belgique	1019 046 960	50,00%

(1) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre et sont reprises à cette date dans les états financiers consolidés.

(2) Ces sociétés concernent une sous-consolidation.

34.4 Entreprises associées

AgeCore S.A. ⁽¹⁾	Rue de la Synagogue 33	1204 Genève, Suisse	CHE-222 427 477	20,00%
DreamLand NV ⁽²⁾	Jozef Huysmanslaan 59	1651 Beersel, Belgique	0448 746 645	25,00%
Scallog SAS ⁽³⁾	Rue du Port 15	92000 Nanterre, France	791 336 076	23,73%
Smartmat NV ⁽¹⁾⁽⁴⁾	Dok-Noord 6	9000 Gent, Belgique	0841 142 626	41,36%
The Seaweed Company BV ⁽¹⁾⁽⁴⁾	Polarisavenue 130, unit 0.3	2132JX Hoofddorp, Pays-Bas	72339225	84,05%
Virya Energy NV ⁽¹⁾⁽⁴⁾	Villalaan 96	1500 Hal, Belgique	0739 804 548	30,00%

(1) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre et sont reprises à cette date dans les états financiers consolidés.

(2) Cette société clôture son exercice au 31 décembre et est reprise au sein des états financiers consolidés sur la base d'une situation intermédiaire au 31 mars.

(3) Cette société clôture son exercice au 30 juin et est reprise au sein des états financiers consolidés sur la base d'une situation intermédiaire au 31 mars.

(4) Ces sociétés concernent une sous-consolidation.

34.5 Modifications du périmètre de consolidation

A. Nouvelles participations

Le 27 août 2024, Colruyt Group a acquis au total 45,65% des actions de la S.A. Bon Group. BON a pour objectif d'être une alternative à la restauration rapide traditionnelle en proposant des produits de qualité, équilibrés, savoureux et abordables. Elle propose une large gamme de jus de fruits frais et délicieux, mais aussi des repas, salades, sandwiches et desserts frais et préparés dans ses cuisines. Cette société est comptabilisée comme une coentreprise selon la méthode de mise en équivalence.

Le 30 septembre 2024, Colruyt Group a acquis l'intégralité des actions de la S.A. Delidis, de la SRL Pegotrans et de la S.A. Vleba.

Le 10 décembre 2024, Colruyt Group a acquis l'intégralité des actions de la S.A. NRG New Generation. La S.A. NRG New Generation détient à son tour l'intégralité des actions de la SRL Fitness New Generation. Depuis la date d'acquisition, les deux sociétés sont comptabilisées entant que filiales suivant la méthode de consolidation intégrale.

Le 16 décembre 2024, Colruyt Group a acquis l'intégralité des actions de la S.A. Usimex-Invest.

Le 7 janvier 2025, Colruyt Group a acquis l'intégralité des actions de la SRL Apotheek Beaujean Centrum.

Le 13 janvier 2025, Smartmat a acquis l'intégralité des actions de la SRL Foodprepper.

B. Fusions

L'acte de fusion de la SRL Jims Oost (société absorbée) avec la S.A. Jims (société absorbante) a été passé le 4 octobre 2024. Cette fusion a eu lieu avec effet rétroactif à compter du 1^{er} avril 2024.

Les actes de fusion silencieuse de la S.A. Supermarkt Magda avec la SRL Juliette et de la SRL Juliette avec la S.A. Colim ont été passés le 31 octobre 2024. Ces fusions ont eu lieu avec effet rétroactif à compter du 1^{er} avril 2024.

Les actes de fusion silencieuse de la SRL Heylen-Engels avec la SRL FD Company 2 et de la SRL FD Company 2 avec la S.A. Colim ont été passés le 31 octobre 2024. Ces fusions ont eu lieu avec effet rétroactif à compter du 1^{er} avril 2024.

C. Nouvelles constitutions

Les actes de constitution de la S.A. Immo Roelandt et de la S.A. Codevco XIX ont été passés le 30 décembre 2024.

Le 2 janvier 2025, Colruyt Group, Coop-Gruppe Genossenschaft (Suisse) et Coöperatieve Inkoopvereniging Superunie B.A. (Pays-Bas) ont uni leurs forces pour mettre sur pied une nouvelle alliance d'achat, baptisée Vasco International Trading BV. Vasco International Trading BV est établie à Amsterdam, aux Pays-Bas. Cette société indépendante a pour mission d'optimiser l'efficacité d'achat de ses actionnaires afin de rétablir des règles équitables sur le marché et garantir ainsi des conditions concurrentielles pour l'achat de biens de consommation courante auprès des fournisseurs internationaux de marques A. Vasco International Trading renforcera la compétitivité de ses actionnaires par rapport à leurs concurrents organisés au niveau international, au bénéfice de leurs clients finaux.

La S.A. OLDA a été constituée le 14 janvier 2025 par Colruyt Group et la S.A. Virya Energy. Les deux entreprises détiennent 50% des actions de la S.A. OLDA.

Colruyt Group a constitué la SRL WREB Redevelopment avec la S.A. LCV Invest le 22 janvier 2025. Les deux entreprises détiennent 50% des actions de la SRL WREB Redevelopment.

Les sociétés Vasco International Trading BV, la S.A. OLDA et la SRL WREB Redevelopment sont comptabilisées comme des coentreprises selon la méthode de mise en équivalence.

D. Autres modifications

Le 10 avril 2024, la S.A. Colruyt Group a vendu sa participation de 26,84 % dans la S.A. Digiteal à Delcredere | Ducroire (Credendo). En outre, le même jour, Credendo a apporté toutes les actions de la S.A. Digiteal dans Aera Payment & Identification AS contre l'émission de nouvelles actions. Cela porte le pourcentage des actions détenues par Colruyt Group dans Aera Payment & Identification AS de 25,00 % à 21,14 %.

Le 11 novembre 2024, Colruyt Group a procédé à un apport en capital supplémentaire dans Aera Payment & Identification AS. Suite à cette transaction, le pourcentage des actions détenues par Colruyt Group dans Aera Payment & Identification AS est passé de 21,14% à 21,50%.

Le 31 mai 2024, Colruyt Group a cédé 100% des actions de la S.A. Dreambaby à la SRL SBCO et la SRL VANDRE (du groupe Supra Bazar).

Le 27 août 2024, la dénomination sociale de la SRL Achilles Design a été modifiée en Achilles Dott SRL et le 24 octobre 2024, la dénomination sociale de la S.A. Okay Compact a été modifiée en Okay City S.A. La dénomination sociale de la S.A. XV a été modifiée en Veresatelier S.A. le 4 novembre 2024 et la dénomination sociale de la S.A. Codevco XIII a été modifiée en Ahara S.A. le 27 décembre 2024. En mars 2025, les dénominations sociales de la S.A. NRG New Generation et de la S.A. Codevco VIII ont été modifiées respectivement en JIMS Expansion S.A. et Samhati S.A.

Le 30 septembre 2024, Colruyt Group a porté sa participation dans la SRL Intake de 70,53% à 91,98% et le 21 octobre 2024 de 91,98% à 94,16%.

Le 16 décembre 2024, Colruyt Group a vendu toutes les actions de la SRL Kriket qu'il détenait aux fondateurs.

Le 31 décembre 2024, Colruyt Group a procédé à un apport supplémentaire dans The Seaweed Company BV, portant le taux de participation de 21,30% à 84,05%.

À compter du 1^{er} janvier 2025, Kaufland Stiftung & Co. KG entrera dans l'alliance de vente au détail de la S.A. AgeCore. Suite à l'entrée de Kaufland, la participation de Colruyt Group dans la S.A. Agecore diminue de 25,00% à 20,00%.

Les actes de dissolution et de liquidation de la SRL SmartRetail et de la SRL Bons Plaisirs ont été passés le 27 mars 2025.

Les actes de dissolution et de liquidation de la SRL Ticom ont été passés le 31 mars 2025.

35. États financiers abrégés (non consolidés) de la S.A. Colruyt Group, établis selon les normes comptables belges

Les états financiers de la S.A. Colruyt Group sont repris ci-après sous forme abrégée.

Pour les comptes annuels individuels de la S.A. Colruyt Group, un rapport sans réserve a été émis par le commissaire. Le rapport statutaire du commissaire confirme que les comptes individuels de la S.A. Colruyt Group, établis selon les normes comptables belges, présentent pour l'exercice se clôturant le 31 mars 2025 une image fidèle de la situation financière de la S.A. Colruyt Group conformément à toutes les dispositions légales et régulatrices. Dans le rapport, aucune attention n'est portée à certaines questions en particulier.

Le rapport annuel, les états financiers de la S.A. Colruyt Group ainsi que le rapport du commissaire sont déposés auprès de la Banque nationale de Belgique, conformément aux art. 3:10 et 3:12 du Code des sociétés et des associations. Une copie de ces documents peut y être obtenue sur demande.

En outre, ces documents peuvent également être obtenus sur demande au siège de la société :
 Colruyt Group S.A. – Edingensesteenweg 196, 1500 Hal
 Tél. +32 (2) 363 55 45
 Internet : www.colruygroup.com
 E-mail : contact@colruygroup.com

Bilan abrégé de la S.A. Colruyt Group

(en millions EUR)	31.03.2025	31.03.2024
Actifs non courants	7.266,2	5.037,7
I. Frais d'établissement	0,2	0,3
II. Immobilisations incorporelles	315,8	309,9
III. Immobilisations corporelles	57,3	43,9
IV. Immobilisations financières	6.892,9	4.683,7
Actifs courants	1.374,9	1.564,9
V. Crédits à plus d'un an	4,4	3,4
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	55,1	64,7
VII. Crédits à un an au plus	363,8	341,5
VIII. Placements de trésorerie	444,9	683,1
IX. Valeurs disponibles	463,6	421,1
X. Comptes de régularisation	43,1	51,1
Total actif	8.641,1	6.602,7
Capitaux propres	6.528,0	4.665,4
I. Capital	384,7	379,0
IV. Réserves	179,0	125,2
V. Bénéfice reporté	5.964,3	4.161,2
Provisions et impôts différés	0,5	0,3
Dettes	2.112,5	1.937,0
VIII. Dettes à plus d'un an	396,2	490,2
IX. Dettes à un an au plus	1.703,5	1.434,2
X. Comptes de régularisation	12,8	12,6
Total passif	8.641,1	6.602,7

Compte de résultats abrégé de la S.A. Colruyt Group

(en millions EUR)	2024/25	2023/24
I. Produits d'exploitation	1.019,9	4.759,8
II. Charges d'exploitation	(1.019,1)	(4.614,0)
III. Bénéfice d'exploitation	0,8	145,8
IV. Produits financiers	2.209,4	1.686,4
V. Charges financières	(64,0)	(80,2)
VI. Bénéfice de l'exercice avant impôts	2.146,2	1.752,0
VIII. Impôts sur le résultat	0,3	(19,3)
IX. Bénéfice de l'exercice	2.146,5	1.732,7
XI. Bénéfice de l'exercice à affecter	2.146,5	1.732,7

Ces dernières années, Colruyt Group a adapté sa structure juridique afin de mieux correspondre aux quatre domaines clés de sa stratégie à long terme : « Food », « Santé & Bien-être », « Non-food » et « Énergie ». Dans ce cadre, durant l'exercice 2024/25, la structure juridique de Colruyt Group a encore fait l'objet d'un nouvel ajustement par lequel la S.A. Colruyt Group a apporté sa participation dans la société Colruyt Food Retail S.A. et les filiales y afférentes à la S.A. Ahara. En raison de cette réorganisation juridique interne, les comptes annuels statutaires de la S.A. Colruyt Group pour l'exercice 2024/25 présentent un produit unique d'environ EUR 2 milliards, sans impact sur les états financiers consolidés de Colruyt Group.

Répartition du bénéfice de la S.A. Colruyt Group

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires du 24 septembre 2025 de répartir le bénéfice de l'exercice 2024/25 comme suit :

(en millions EUR)	2024/25	2023/24
Bénéfice de l'exercice à affecter	2.146,5	1.732,7
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	4.161,2	2.882,3
Bénéfice à affecter	6.307,7	4.615,0
Dotation à la réserve légale	0,6	0,9
Affectation aux/(prélèvement sur les) autres réserves	173,4	152,7
Résultat à reporter	5.964,3	4.161,2
Dividende aux actionnaires	165,7	297,4
Autres dettes	3,6	2,9

Le dividende des actionnaires a été calculé sur la base de la situation du rachat des actions propres au 13 juin 2025.

Définitions

Bénéfice net

Bénéfice de l'exercice (après impôts).

CapEx (Capital Expenditures, dépenses d'investissement)

L'entreprise établit ses rapports conformément au Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission. Comprend les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (à l'exclusion du goodwill), les droits d'utilisation et les regroupements d'entreprises. Ces dépenses sont reprises jusqu'à la date de classification dans les activités non poursuivies.

Capital utilisé

Valeur des actifs et passifs qui contribuent à la génération de revenus.

Capitalisation de marché

Taux de clôture multiplié par le nombre d'actions émises à la date de clôture.

Chiffre d'affaires

Se compose de la vente de biens et services à nos propres clients, aux clients affiliés et aux clients du commerce de gros, déduction faite des réductions et interventions accordées à ces clients.

EBITDA

« Earnings before interest, taxes, depreciation and amortisation », autrement dit le résultat d'exploitation (EBIT) plus les amortissements et les réductions de valeur.

ÉTP

Équivalent temps plein ; unité de calcul exprimant l'effectif du personnel en divisant la durée de travail contractuelle par la durée de travail temps plein.

Flux de trésorerie libre

Le flux de trésorerie libre se définit comme le total des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement.

Investissements/Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles excluent les acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises, l'apport de tiers et les droits d'utilisation.

Marge brute

Chiffre d'affaires moins le coût des marchandises vendues.

Marge de bénéfice brut

Marge brute divisée par le chiffre d'affaires.

Marge de bénéfice net

Bénéfice de l'exercice divisé par le chiffre d'affaires.

Marge EBIT

EBIT divisé par le chiffre d'affaires.

Marge EBITDA

EBITDA divisé par le chiffre d'affaires.

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation

Nombre d'actions en circulation au début de la période, adapté en fonction du nombre d'actions annulées, rachetées ou émises durant la période et multiplié par un facteur de correction temporelle.

Quote-part du groupe

Participation attribuable aux actionnaires de la société mère.

Rendement de dividende

Dividende brut par action divisé par le cours boursier à la date de clôture.

Résultat d'exploitation (EBIT ou « earnings before interest and taxes »)

Produits d'exploitation moins toutes les charges opérationnelles (coût des marchandises vendues, services et biens divers, avantages du personnel, amortissements, pertes de valeur et autres charges d'exploitation).

ROIC

« Return on invested capital », autrement dit le résultat d'exploitation (EBIT) après impôts exprimé en proportion du capital investi.

SPPI (Solely Payments of Principal and Interests)

Le test SPPI exige que les dispositions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui ne contiennent exclusivement que les paiements du montant principal et des intérêts sur le montant principal dû.

Taux de distribution

Dividende brut par action divisé par le bénéfice de l'exercice (quote-part du groupe) par action.

Valeur ajoutée brute

Valeur de réalisation des biens produits moins la valeur des matières premières et auxiliaires utilisées pour la production et des services achetés.

Valeur ajoutée nette

Valeur ajoutée brute moins les amortissements, les pertes de valeur sur actifs courants et non courants et les provisions.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Colruyt Group SA pour l'exercice clos le 31 mars 2025

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société Colruyt Group SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2025 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 28 septembre 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 mars 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 9 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Colruyt Group SA, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 6.464,70 millions et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 337 millions.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 mars 2025, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS Accounting Standards telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Reconnaissance des remises fournisseurs

Description du point clé de l'audit

Le Groupe reçoit des remises et des interventions importantes de la part de ses fournisseurs, principalement pour la promotion dans les magasins, de la publicité conjointe, l'introduction de nouveaux produits et des actions de volumes. La détermination de ces ristournes auprès des fournisseurs se fait principalement sur la base des achats réels des fournisseurs de la période concernée, qui sont confirmés par le Groupe avec les fournisseurs concernés. Afin de déterminer ces remises et interventions de manière précise et exhaustive, il est nécessaire que la direction ait une compréhension détaillée des dispositions contractuelles et du degré auquel les conditions de certains programmes de promotion sont atteintes. Une modification dans ces contrats et/ou conditions pourrait avoir une incidence significative sur les Comptes Consolidés. Pour ces raisons et aussi en raison de l'importance des montants concernés, la reconnaissance des remises fournisseurs est un point clé de notre audit. Nous renvoyons à la note 1 des Comptes Consolidés pour les règles d'évaluation à cet égard.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons obtenu une compréhension des processus de gestion internes relatifs aux remises fournisseurs ;
- ▶ Procédures substantives sur les remises octroyées par les fournisseurs : ce travail consiste en une réconciliation, pour un échantillon, avec des contrats fournisseurs et/ou des documents justificatifs équivalents tels que des factures, notes de crédit, reçus ou confirmations des fournisseurs des ristournes octroyées ;

- ▶ Procédures substantives sur l'exactitude et l'exhaustivité des remises fournisseurs dues : ces tests comprennent l'évaluation de l'adéquation des volumes d'achat ou de vente et les pourcentages de remise à appliquer, ainsi que le rapprochement, pour un échantillon, de ces données avec les contrats fournisseurs et la comptabilité sous-jacents du Groupe ;
- ▶ Évaluation de la présentation des remises fournisseurs conformément aux règles d'évaluation figurant à la note 1 des Comptes Consolidés.

Pertes de valeur sur le goodwill et les immobilisations corporelles

Description du point clé de l'audit

Le Groupe exploite principalement des magasins en Belgique, en France et au Luxembourg. La valeur comptable des immobilisations corporelles se rapporte principalement aux magasins et aux actifs connexes, tel que détaillé à la note 11 des Comptes Consolidés. La valeur comptable totale s'élève à € 3.123,4 millions au 31 mars 2025. Par ailleurs, à la suite de diverses acquisitions réalisées dans le passé, le Groupe a comptabilisé du goodwill, dont la valeur comptable s'élève à € 449,2 millions au 31 mars 2025. L'évaluation du goodwill est détaillée dans la note 9 des Comptes Consolidés ; l'évaluation des immobilisations corporelles dans la note 11. Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la direction évalue ces actifs au moins une fois par an par unité génératrice de trésorerie et examine si des indicateurs de dépréciation sont présents. Cette évaluation est fortement influencée par, d'une part, les anticipations futures de la direction quant à la croissance attendue, notamment le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation, et d'autre part, les autres hypothèses, comme le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme. Une modification de ces hypothèses ou l'utilisation d'attentes futures inappropriées pourrait avoir une incidence significative sur les Comptes Consolidés. Pour ces raisons, les pertes de valeur sur le goodwill et les immobilisations corporelles constituent un point clé de notre audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons obtenu une compréhension des processus internes de l'entreprise relatifs à l'analyse de la valeur du goodwill et des immobilisations corporelles ;
- ▶ Évaluation de l'exactitude mathématique et de la conformité à la norme IAS 36 du modèle de valorisation utilisé par le Groupe avec le soutien d'un spécialiste en valorisation de notre cabinet ;
- ▶ Évaluation des hypothèses les plus importantes utilisées (taux de croissance à long terme et taux d'actualisation) avec le soutien d'un spécialiste en valorisation de notre cabinet ;
- ▶ Évaluation du caractère raisonnable des flux de trésorerie projetés ainsi que de la croissance future estimée du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel en comparant et en évaluant les perspectives approuvées par le Conseil d'administration et en évaluant l'exactitude des projections historiques du Groupe ;
- ▶ Vérification de l'absence de tout indicateur supplémentaire de perte de valeur, notamment en lisant les procès-verbaux du Conseil d'administration, en procédant à une évaluation indépendante des données de marché accessibles au public et en entretenant des discussions régulières avec la direction ;
- ▶ Évaluation du caractère approprié et complet des notes 9 et 11 des Comptes Consolidés.

Changement des secteurs présentés

Description du point clé de l'audit

Au cours de l'exercice actuel, Colruyt Group a adapté sa structure de rapportage juridique et financier pour aligner son rapportage sur les quatre piliers fondamentaux de sa stratégie à long terme (« Alimentation », « Santé et Bien-être », « Non-food » et « Énergie »). Comme les secteurs présentés doivent s'aligner sur le rapportage interne au Chief Operating Decision Maker, le groupe a également modifié ses informations sectorielles dans les Comptes Consolidés. Étant donné que le groupe a agrégé différents secteurs opérationnels en un seul segment de rapportage, conformément à l'IFRS 8 « Secteurs opérationnels »,

la définition des secteurs présentés a nécessité un jugement significatif de la part de la direction, et une agrégation ou une définition incorrecte des secteurs présentés pourrait avoir une incidence significative sur les Comptes Consolidés. L'IFRS 8 exige également une modification des informations sectorielles précédemment rapportées. Pour ces raisons, le changement de secteurs présentés a nécessité un nombre significatif de procédures supplémentaires d'audit et constitue donc un point clé d'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- ▶ Nous avons évalué le rapportage au Chief Operating Decision Maker pour nous assurer que les secteurs opérationnels identifiés sont en ligne avec le rapportage de gestion interne au sein du groupe ;
- ▶ Concernant les secteurs opérationnels qui furent agrégé en un seul segment de rapportage, nous avons revu les critères d'agrégation appliqués et avons évalué leur conformité avec l'IFRS 8 ;
- ▶ Nous avons obtenu une compréhension du processus de rapportage sectorielle au sein du groupe, validé la méthodologie et assuré une application consistante pour toutes les périodes présentées dans les Comptes Consolidés ;
- ▶ Nous avons évalué le caractère approprié et complet des informations sectorielles présentées dans les Comptes Consolidés, y-inclus la modification des informations sectorielles pour la période comparative, tel que requis par l'IFRS 8.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS Accounting Standards et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes :

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci

proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant ;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation ;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entièvre responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes

conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

Le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés contient l'information consolidés en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct relatif à l'assurance limitée de celle-ci. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidé en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion.

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- ▶ Principaux chiffres
- ▶ États financiers abrégés (non consolidés) de la SA Colruyt Group, établis selon les normes comptables belges

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible au portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques repris dans le rapport financier annuel de Colruyt Group SA au 31 mars 2025 disponible au portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>) sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.